

LOUIS-PHILIPPE GEOFFRION
secrétaire de la Société du Parler français au Canada

ZIGZAGS
AUTOUR DE
NOS PARLERS
SIMPLES NOTES

«Pour les oisifs qui lisent tout,
même ce qui peut être utile.»
(CHARLES NODIER.)

Troisième Série



A QUÉBEC, CHEZ L'AUTEUR
125, RUE DE LA CLAIRE-FONTAINE, 125

MCMXXVII

Tous droits réservés

ZIGZAGS

AUTOUR DE

NOS PARLERS

TROISIÈME SÉRIE

LOUIS-PHILIPPE GEOFFRION
secrétaire de la Société du Parler français au Canada

ZIGZAGS

AUTOUR DE

NOS PARLERS

SIMPLES NOTES

«Pour les oisifs qui lisent tout,
«même ce qui peut être utile.»
(CHARLES NODIER.)

Troisième Série



A QUÉBEC, CHEZ L'AUTEUR
125, RUE DE LA CLAIRE-FONTAINE, 125

MCMXXVII

Tous droits réservés

A L'HONORABLE M. ATHANASE DAVID,
AU PROTECTEUR OFFICIEL
DES LETTRES CANADIENNES-FRANÇAISES,
AU DÉFENSEUR BÉNÉVOLE
DE LA LANGUE QUE PARLENT NOS «HABITANTS»,
HOMMAGE DE RESPECTUEUSE GRATITUDE.

ZIGZAGS

AUTOUR DE

NOS PARLERS

Moulange

Nos vieux moulins à vent s'en vont.

Déjà leurs grandes ailes blanches ne virent plus, et leurs *moulanges* ont cessé de tourner, de broyer les froments qu'on voit se dorer au soleil de chez nous et dont nos mères faisaient un pain si bon, un pain au goût d'amande.

Nos vieux moulins s'en vont, et si l'on ne se hâte de sauver de la ruine leurs murs en forme de forteresses et leurs vieux toits tournants, ils ne pourront même plus servir à des travaux de poésie comme ceux qui illustrèrent le «moulin à vent et à farine» d'Alphonse Daudet.

Nos vieux moulins à vent s'en vont, et avec eux les bonnes *moulanges* qui aimaient à tourner gravement sous un nuage de poussière.

Au fait, les jeunes gens d'aujourd'hui savent-ils bien ce qu'il faut entendre par ce terme de *moulanges* ?

Les *moulanges*, c'est l'ensemble des meules d'un moulin à farine.

Moulange est un vocable d'usage ancien, chez nous. Vers 1745, le P. Potier en signalait déjà l'emploi, au Détroit, avec le sens de pierre meulière.

De toute évidence, ce mot avait été apporté de la Saintonge, puisque Jônain, dans son *Dictionnaire du patois saintongeais*, enregistre *moulanghe* avec l'acception de « pierre meulière pour les moulins » et celle de « façon de moudre ».

D'ailleurs, *moulange* appartenait depuis longtemps au vocabulaire français. Dans l'ancienne langue, on disait indifféremment *molage*, *moulage*, *meulage* ainsi que *molange*, *moulange*, *meulange*, comme l'on disait *meslage* et *meslange*. Autres exemples de nasalisation de l'*a*, dans les vieux parlers. Or, *moulage* avait autrefois le sens de meule et celui d'action de moudre.

Dans la langue moderne, *moulage* ne sert à désigner que le mécanisme qui fait tourner les meules d'un moulin.

En Normandie, on donne cependant encore ce nom à l'ensemble des meules d'un moulin. On dit *meulage* dans le Berry et le Nivernais.

Tabaquiére

On se souvient des propos par lesquels commence le *Don Juan* de Molière: «Quoi que puisse dire Aristote et toute la Philosophie, il n'est rien d'égal au tabac: c'est la passion des honnêtes gens, et qui vit sans tabac n'est digne de vivre. Non seulement il réjouit et purge les cerveaux humains, mais encore il instruit les âmes à la vertu, et l'on apprend avec lui à devenir honnête homme.»

Qu'on les tienne pour une satire ou qu'on les juge simplement dithyrambiques, ces paroles montrent que vers 1665 l'on abusait déjà, en France, du tabac à priser; car c'est bien du tabac à priser qu'il s'agit dans ce texte de Molière.

En tout cas, il est certain qu'à la fin du règne de Louis XIV, le tabac en poudre était en grande vogue. Toutes les personnes de haut parage ainsi que celles qui les singeaient se piquaient d'exhiber des tabatières ciselées avec art. Les femmes même les plus élégantes ne dédaignaient pas l'usage du tabac.

Cet usage n'allait pas cependant sans quelque inconvénient. «Vous voyez quantité de jeunes gens de qualité... qui viennent chez

vous avec une *tabaquiére* à la main, le visage et les doigts tous salis de tabac. . . », disait un des personnages de l'ouvrage *Des mots à la mode et des nouvelles façons de parler*, publié par l'académicien Callières. Et cet écrivain, dans le même ouvrage, comparait les preneurs de tabac à des «*tabaquières* vivantes».

«*Tabaquières* vivantes», «une *tabaquiére* à la main», ainsi s'exprimait un académicien en 1692.

Il n'y a là rien d'étonnant. *Tabaquiére* était un dérivé de *tabac*. Or on prononçait alors le mot *tabac* en en faisant sonner le *c*. «Je crois encore, écrivait Callières, qu'il faut dire un sac, un trictrac, du *tabac*, du cotignac, et non pas un sa, un trictra, du *taba*, du cotigna, comme ceux qui en pensant adoucir ces prononciations les rendent fades et desagréables.»

Le P. Monet, dans son dictionnaire publié en 1635, avait donné la graphie *tabaque*. *Tabac*, prononcé *tabaque*, devait logiquement donner *tabaquiére*. C'est d'ailleurs ainsi qu'on appela tout d'abord les boîtes à tabac en poudre. Oudin, en 1633, disait *tabaquiére*. En 1650, Berthod employait l'expression «une *tabaquiére* de bois», dans son *Paris ridicule et burlesque*. En 1672, Ménage écrivait: «Il faut

dire *tabakière* et non pas *tabatière*.» Furetière enregistrait *tabaquière* dans la première édition de son dictionnaire, en 1690. L'Académie, dans son dictionnaire de 1694, donnait «*tabaquièrè* ou *tabatièrè*». Bref, au témoignage de plusieurs écrivains, *tabaquière* était la prononciation admise à la cour de Louis XIV. «On ne s'explique pas, lit-on dans le *Glossaire du Vendômois*, pourquoi les gens qui ont la prétention de bien parler ont dit *tabatière*, comme si on écrivait du *tabat*. C'est peut-être pour ne pas parler comme les paysans qui disent *moikié*, *pikié*, au lieu de *pitié*, *moitié*.»

Depuis 1718, date de la deuxième édition de son dictionnaire, l'Académie n'admet plus *tabaquièrè*. Mais le peuple, qui ne lit pas les dictionnaires, a continué de dire *tabaquière*, en France comme chez nous. Cette façon de parler est particulièrement en usage dans l'Anjou, le Bas-Maine et la Touraine.

Faire aller son rouet

Le chat est frileux, et c'est pourquoi il va s'asseoir, le jour, sur les fenêtres ensoleillées, le soir, entre les quatre jambes du poêle. Mais lorsque la chaleur du soleil ou du feu l'a gagné, il ne reste pas longtemps assis; il s'allonge bien-

tôt «sur ses pieds de satin» et il s'endort ou, du moins, il semble «s'endormir dans un rêve sans fin». Et, sans doute parce que ce rêve est heureux, il fait entendre un petit grondement continu de contentement; il ronronne, comme on dit dans le langage familier.

Or, les ronrons du chat évoquent le bruit du rouet qui tourne. Aussi, n'a-t-on pas tardé à dire du chat qui ronronne qu'il *file*. Littré, Bescherelle et Guérin, en leurs dictionnaires de la langue usuelle, admettent tous trois cette façon de parler. Dans l'angevin, le ronron du chat prend le nom de *rouet*; et faire des ronrons se dit *rouetter* dans l'Orléanais comme dans l'Anjou, *mener son rouet* dans le Lyonnais, *filer son rouet* dans le Bas-Maine et en certaines régions de la Normandie.

Chez nous, on dit du chat qui ronronne qu'il *fait aller son rouet*. Faire aller un rouet, c'est le faire marcher, c'est filer. Notre locution populaire *faire aller son rouet* équivaut donc à la locution française *filer*. Sans doute, elle n'a pas l'élégance de celle-ci; mais elle n'est pas moins pittoresque. A tout prendre, ne vaut-elle pas mieux que les provincialismes *mener son rouet*, *filer son rouet*?

Faire des crêpes, des galettes

Il s'agit ici, non pas d'art culinaire, mais d'un jeu d'enfant, que connaissent bien tous ceux qui ont grandi sur les bords d'une rivière ou d'un lac.

Faire des crêpes, faire des galettes, c'est faire des ricochets sur l'eau. En d'autres termes, c'est s'amuser à jeter obliquement sur la surface de l'eau quelque pierre plate et légère de façon qu'elle y fasse plusieurs bonds avant d'aller au fond.

Ces deux locutions synonymes, qui sont courantes chez nous, se rattachent aux parlers de la Bretagne. Les Bretons qui parlent français disent en effet *faire des galettes* et les Bretons bretonnants *ober krampweez*, au lieu de: faire des ricochets. Or, le breton *ober krampweez* signifie littéralement faire des crêpes. Dans ses *Métaphores occidentales*, M. Gaston Esnault explique que ce sont des locutions métaphoriques. «La métaphore, prise de la pâte qu'on jette et aplanit en rond sur la tuile, exprime, écrit-il, la rondeur des nappes que la pierre pose en courant et qui s'élargissent.»

Faire des ricochets sur l'eau se dit *faire des pigeons*, dans le Jura, et *faire des écuelles*, en

Bourgogne ainsi que dans la Suisse romande. Mais ces façons de parler sont loin d'avoir le pittoresque des nôtres.

Couverte, couvarte

Dans nos campagnes, le mot *couverture* ne s'emploie qu'en parlant de la toiture des bâtiments.

Pour désigner les pièces d'étoffe dont on se sert pour couvrir les lits, les chevaux ou les personnes, on use généralement du mot *couverte*: «Une *couverte* de lit»; — «Une *couverte* de cheval»; — «Une *couverte* de voyage.»

Et le plus souvent, ce mot *couverte* se prend absolument. Quand nos gens parlent d'une *couverte* de laine, il faut entendre: une couverture de laine pour lit, pour cheval ou pour voyageur, selon le cas.

Le substantif *couverte* était usité autrefois avec la même signification. Godefroy, dans son dictionnaire du vieux français, cite plusieurs textes fort anciens dans lesquels *couverte* a le sens de couverture de lit ou de couverture de cheval. En voici d'autres que j'emprunte à des écrivains du seizième, et même du dix-septième siècle. «Quand il eut bien fait du mauvais, disait Bonaventure Despériers,

il fut contraint de s'apaiser pour une *couverte* de Catalogne que lui donna le sire André.» «Elles ne peuvent endurer ni *couvertes* ni linceux (draps de lit)», écrivait Brantôme. On lit dans Rabelais: «Frère Jean emporte la *couverte*, le matelas et aussi les deux linceulx»;— dans Agrippa d'Aubigné:

Quand le malade amasse et *couverte* et linceux
Et tire tout à soi, c'est un signe piteux;—

et dans Mathurin Régnier, qui vécut jusqu'au commencement du dix-septième siècle:

Un garde-robe gras servoit de pavillon,
De *couverte* un rideau...

Couverte, au sens de couverture, est tombée en désuétude à la fin du dix-septième siècle. Aujourd'hui, dans la langue littéraire, ce mot ne s'emploie plus, sauf en parlant des couvertures dont se servent les militaires en garnison ou en campagne. On dit donc: tirer la couverture (non la *couverte*) à soi; border une couverture, pour signifier border un lit ou border quelqu'un dans son lit; faire la couverture, en d'autres termes replier le drap et la couverture et préparer le lit de façon qu'il n'y ait plus qu'à se glisser dedans.

Mais il n'en est pas de même dans les parlers

populaires. *Couverte* se dit pour couverture, et absolument pour couverture de lit ou de cheval, dans presque tous les pays de langue d'oui. On relève cette locution dans le Hainaut, la Picardie, la Normandie, le Haut et le Bas-Maine, l'Anjou, le Poitou, la Saintonge, l'Auvergne, le Berry, le Nivernais, le Lyonnais, la Bourgogne, la Champagne, la Lorraine, la Wallonie, la Suisse romande, et même à Paris.

Nos gens disent aussi, et le plus souvent, *couvarte*. Cette prononciation, ainsi que je l'expliquerai plus bas au sujet de la locution *à varse*, était régulière au seizième siècle, et elle est encore courante dans les parlers populaires de France.

Catalogne

Encore une façon de dire archaïque.

Catalogne, *castelogne*, *catalonge* et *castelonge* étaient usités autrefois en France pour désigner certaines couvertures de lit. Despériers, dans le passage cité plus haut, a employé la locution «*couverte de Catalogne*». Godefroy a relevé, dans son dictionnaire de l'ancien français, plusieurs textes contenant les expressions
• *catelonne*, *couverte de cathalonge rouge*, *couvertures de Castelogne*, *couverture de castellongne rou-*

ge cramoisy. Dans son dictionnaire étymologique publié en 1650, Ménage écrivait que *castelognie* se dit «par corruption pour catelogne: car ces sortes de couvertures de lit nous sont venues de Catalogne; et c'est sans doute pour cette raison qu'on appelle à Lyon ces sortes de couvertures *catalognes*». Furetière, dans son dictionnaire de 1690, écrivait que la *castelogne* est une «couverture de lit faite de laine très fine», et ajoutait: «Ce nom vient de *castalana*, parce qu'on les fait d'ordinaire de la toison des agneaux. . . A Lyon on les nomme *catalognes*, parce qu'elles sont venues de Catalogne.» Les dictionnaires de Bescherelle, de Littré, de Guérin et de Larousse enregistrent encore *castelognie* avec l'acception de couverture de lit faite de laine très fine; et, d'autre part, les Normands, les Bourguignons et les Auvergnats se servent du mot *catalogne*, les Picards et les Savoyards du mot *catelogne* et les Bretons du mot *catelonne*, pour désigner certaines couvertures de lit faites en laine.

Dans nos parlers, le mot *catalogne* désigne aussi une sorte de couverture, mais une couverture toute différente de celles auxquelles on donne en France le nom de *castelognes*. Nos *catalognes* ne sont pas faites de laine; œuvre de

nos ménagères, qui les fabriquent au métier, elles sont faites avec de menus restes d'étoffe — étoffe de laine, étoffe de soie, étoffe de fil, étoffe de coton, etc. — qu'on a d'abord taillés en bandes étroites et cousus bout à bout. On emploie généralement les tissus qui sont de couleur pâle pour couvrir les lits et ceux qui sont de couleur plus sombre pour couvrir les parquets. Nos *catalognes* sont donc ou des couvertures de lit ou des tapis de parquet, faits avec des lisières d'étoffe.

Par extension, sans doute, on donne aussi chez nous le nom de *catalognes* aux menus restes d'étoffe qu'on destine à la fabrication des couvertures ou tapis dits *catalognes*. Pris dans cette acception, *catalogne* ne s'emploie qu'au pluriel: on taille, on coud des *catalognes*, on fait des tapis ou des couvertures de *catalognes*.

Au risque de scandaliser quelque oracle de Toronto, nous pourrions, ce me semble, faire usage du mot *catalogne* pour désigner les couvertures et les tapis que fabriquent ainsi nos Canadiennes. D'abord, ce mot est originaire de France. De plus, le français moderne n'a pas, que je sache, de vocable pour désigner ces sortes de couvertures ou de tapis. Enfin, notre

catalogne a eu l'honneur d'être célébrée par la poésie:

Vous foulez, délicats, les beaux tapis persans,
 La carpette moelleuse à la frange légère,
 Les dessins tapageurs, les coloris perçants,
 Et tout ce que fournit l'industrie étrangère.

Vous aimez l'aubusson aux plis amortissants,
 La natte de velours qu'on met sous la bergère,
 Les smyrnes, les jaspés, les lices en croissants,
 En rose, en arabesque, en iris, en fougère.

Mais dans tout ce fouillis d'écarlate ou de chrome,
 Dont la maison du riche un jour s'accommoda
 Et qu'on voulut singer sous l'humble toit de chaume,

Je cherche, pauvre gueux sans bourse et sans dada,
 Un modeste tissé que la lessive embaume:
 La *catalogne* aux fils tordus du Canada.

Ce joli sonnet de M. Jules Tremblay n'a-t-il pas consacré chez nous le nom de *catalogne* ?

Ponce, poncer, se poncer

Une *ponce* !

Qui dira la vertu magique de ce mot, et de la chose qu'il désigne ?

Lorsque, dans notre enfance, il nous arrivait de prendre froid, notre mère, après nous avoir mis au lit, ne manquait jamais de nous apporter une boisson toute fumante, comme on en voit dans les illustrations de contes fantasti-

ques. «Prends ça, disait-elle en nous tendant un verre, ça va te guérir.» Nous avalions «ça», non sans grimacer et frissonner un peu; puis, nous nous plongeons la tête dans un bon oreiller, où nous ne tardions pas à dormir du sommeil de la tombe. A notre réveil, nous nous sentions en effet mieux portants, presque frais et dispos.

«Ça» était une *ponce*. Et c'est pourquoi, — je l'écris au risque de scandaliser les buveurs d'eau claire, — nul chez nous n'entend prononcer ce mot de *ponce* sans avoir immédiatement la vision de sa mère lui tendant un breuvage magique, de sa mère le *ponçant* avec tendresse.

Et la *ponce* n'est pas seulement curative. Elle est aussi un souverain préservatif. Il n'y a rien de tel pour remettre à l'état normal les gens transis (il va sans dire que je ne parle pas ici des amoureux transis), ou pour prémunir contre le froid et les refroidissements. Mais il en est des *ponces* comme de toutes les choses excellentes, il ne faut pas en abuser. A boire une *ponce* de trop, on risquerait de *se poncer*, de s'enivrer.

Qu'est-ce donc que ce remède merveilleux?

La *ponce* est tout simplement un mélange d'eau très chaude avec du cognac ou du genièvre, du sucre et de la muscade.

Voilà, me direz-vous, qui ressemble fort au *punch* des Anglais et au punch (prononcez *ponche*, enseigne l'Académie) des Français.

En effet, notre *ponce* est un punch, mais un punch spécial. Au dire du *Nouveau Larousse illustré*, «le punch anglais se confectionne avec des tranches de citron munies de leur zest sur lesquelles on verse une partie de rhum et neuf parties de thé très chaud et sucré. Ce punch ne se brûle pas». «Le punch français, ajoute le même dictionnaire encyclopédique, se fait aussi avec tranches de citron, sucre, thé bouillant, en moindre quantité que dans le punch anglais, et rhum ou bon cognac, que l'on verse sur le thé lentement de façon à le laisser surnager et auquel on met le feu. On le confectionne également sans thé, rien qu'avec des tranches de citron, du sucre et du rhum ou du cognac que l'on fait brûler.»

Comme le punch anglais, notre *ponce* ne se brûle pas. Est-ce à dire que nous avons emprunté aux Anglo-Canadiens l'art de composer cette boisson ? et que le mot *ponce* est, en conséquence, une francisation canadienne de l'anglais *punch* ?

Je ne le crois pas.

Sans doute, comme le français punch, le ca-

nadianisme *ponce* est un anglicisme, mais un anglicisme que nos pères ont apporté de France. Et il y a plusieurs raisons qui militent en faveur de cette opinion.

D'abord, si nous avons emprunté directement aux Anglo-Canadiens le nom du breuvage en question, nous prononcerions *ponnche*, à l'anglaise, non pas *ponce*. Ne le faisons-nous pas quand il s'agit du punch au vin ? Ne disons-nous pas de même : un gros *ponnche*, pour désigner un homme gros et court ?

En outre, *ponce* ne serait pas féminin. Nous l'aurions fait masculin, comme *lonnche* (lunch) comme *ponnche au vin*.

D'ailleurs, quelle est l'histoire du mot punch en France ?

Né en Angleterre, vers 1632, le mot *punch* n'a pas tardé à s'introduire en France. Il a pris d'abord les formes de *bolleponge*, *bolponze*, *boule-ponche* et *bonne-ponche*, qui étaient des francisations de *bowl of punch*; puis celle de *ponche*, pour devenir finalement punch. « *Bolleponge*, notait en 1653 Boullaye-le-Gouz, est un mot Anglois qui signifie une boisson dont les Anglois usent aux Indes, faite de sucre, suc de limon, eau de vie, fleur de muscade, et biscuit rosty. » Dans des relations de voyages,

Thevenot disait en 1682: «Les Francs y usent d'un breuvage qu'ils appellent *bolponze*, qui rafraîchit.» Dans son *Nouveau Voyage autour du Monde*, Dampier parlait en 1698 de «jus de limon pour faire de la Ponche». En 1722, le P. Labat, faisant le récit de ses voyages aux îles de l'Amérique, écrivait: «Il nous fit servir de la bière, du vin de madère, de la ponche et du pain d'épices.» Le *Dictionnaire universel* de Furetière, en 1701 et en 1727, donnait «bouleponche ou bonne-ponche», ainsi que «ponche» avec cette définition: «Substantif féminin.—C'est une boisson anglaise, composée d'eau de vie mêlée dans l'eau de fontaine avec du jus de citron et du sucre.» En 1762, le mot *ponche* était admis à l'Académie, et c'est en 1835 seulement que les Immortels lui ont substitué la forme étymologique *punch*.

On a donc, en France, écrit *ponche* au féminin jusque vers le milieu du dix-huitième siècle, jusqu'au temps où prit fin l'émigration vers le Canada. Or, *ponce* n'est-il pas un doublet de *ponche*? Au dix-septième siècle, la prononciation était encore indécise entre le *c* doux et *ch*, même chez les «honnêtes gens». Ainsi, l'on disait indifféremment *amorche* et *amorce*, *lesche* et *lesse*, *chirurgien* et *cirurgien*,

chercher et *cercher*, *cherche*, *cerche* et *cerce*. Pour citer quelques mots à terminaison en *onche*, l'on a dit *tronche* et *tronce* jusqu'à la fin du dix-septième siècle, *quinconche* et *quinconce* jusque dans la dernière moitié du dix-huitième. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que *ponche* se fût prononcé *ponce*, au moins dans les parlers populaires, et c'est là, semble-t-il, l'origine de notre locution canadienne *ponce*. Au reste, il n'y a pas d'autre façon d'expliquer que, chez nous, le peuple prenne *une ponce*, tandis que les gens huppés boivent *du ponnche au vin*.

Le verbe *poncer*, au sens de donner une *ponce*, est évidemment un dérivé d'origine canadienne.

Quant à la locution *se poncer*, qui a cours chez nous avec l'acception de boire avec excès ou d'être adonné à l'ivrognerie, c'est une extension de *poncer*.

Siau

Seau se prononce généralement *siau*, dans nos parlers populaires.

Cette prononciation en *iau* de la triptonque *eau* date des origines de la langue française. Et autrefois on écrivait comme on prononçait. Ainsi, on peut lire dans le *Roman de Rou*, qui

date du douzième siècle: «*Biaus* fu li tans»; — dans le *Roman de Renart*, qui est du douzième et du treizième:

Biau sire, ce m'a fet Renart
Par son engin et par son art;

— dans les mémoires de Joinville, rédigés au quatorzième siècle: «*Biau* filz, la première chose que je t'enseigne, c'est que tu mettes ton cuer en amer Dieu»; — dans les poésies d'Eustache Deschamps, composées à la fin du quatorzième:

J'ay *mantiaux* fourrez de gris,
J'ay *chapiaux*, j'ay *biaux* proffis;

— et dans une lettre de Comines, écrite au quinzième: «Je scay bien que ferez au roy plaisir *biaucoup* plus grant que je ne vous en escrips.»

La prononciation en *iau* de la triphthongue *eau* disparut de la langue littéraire au commencement du seizième siècle.

Mais elle persista dans la bouche du peuple. A la fin du seizième siècle, le grammairien Théodore de Bèze recommandait d'éviter «la faute grossière des Parisiens», qui prononçaient *l'iau* pour *l'eau*, *biau* pour *beau*, etc. Au dix-septième, les paysans dans le théâtre de

Molière et dans celui de Cyrano de Bergerac disaient *biau*, *biauté*, *Biausse*, *iau*, *escabiau*, *oisiau*, *rédiu*, etc. Et de nos jours, les glossaires attestent la survivance de cette prononciation dans la plupart des parlers provinciaux.

Chez nous, le français *seau* et l'archaïsme *auripeaux* sont les seuls vocables où *eau* fasse *iau*. Ainsi, nos gens disent: «Un *siau* d'eau», — «Ce tonneau contient tant de *siaux* d'eau», — «Donner un *siau* d'eau aux veaux», mais jamais: Un *siau* d'*iau*, — Ce *tonniau* contient tant de *siaux* d'*iau*, — Donner un *siau* d'*iau* aux *viaux*.

Siau est d'usage ancien. Au témoignage du grammairien Péletier, qui écrivait en 1549, «les Parisiens. . . au lieu d'un *seau d'eau* disent un *sio d'io*». Et l'on prononce encore *siau* dans les parlers populaires de la Picardie, de la Normandie, de la Bretagne, du Bas-Maine, de l'Anjou, de la Saintonge, de l'Orléanais, de la Champagne, de la Bourgogne, du Nivernais, du Berry, de la Touraine, du Bourbonnais, de la Suisse romande, ainsi que dans ceux de Paris. Comme on dirait à Toronto, *siau* est du *Parisian French*; mais du français qu'il faut éviter, bien qu'il soit de Paris.

Voici, pour terminer, la plaisanterie poéti-

que que rapporte Jaubert dans son *Glossaire du Centre de la France*. Un fervent de la dive bouteille avait mis sur la porte de sa maison de campagne cette inscription: *Et musis et otio* (Aux muses, au loisir). Le latin *otio* inspira le quatrain suivant à un malin:

La devise est inexacte,
Père Jean, qu'on la rétracte;
Car, pour y boire de l'iau,
Jamais tu ne vas *au siau*.

Mouiller

Edmond Roy raconte cette anecdote, dans son *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*.

Il faisait une grande sécheresse au pays de Québec et, selon l'usage en pareil cas, le curé de Saint-Joseph de Lévis recueillait à domicile de menues offrandes destinées à faire dire des messes pour obtenir de la pluie. Comme le cultivateur auquel il s'adressait avait la réputation d'être dur à la desserre, il pensa qu'il serait sans doute de bonne guerre de chercher à exciter quelque peu la vanité de son paroissien. Il s'empressa donc de lui dire que son voisin Pierrot-Benjamin venait de donner un gros écu, à lui seul. Mais le bon curé avait compté sans la maîtresse de la maison, dont l'avarice était encore plus sordide que celle de son mari,

et qui se tenait aux écoutes dans une pièce voisine. «Donne rien, cria la femme d'une voix glapissante; s'il mouille chez Pierrot-Benjamin, il mouillera ben icit.»

«S'il *mouille*. . . »

Dans nos campagnes, le verbe *mouiller* s'emploie impersonnellement au lieu de pleuvoir, et plus souvent même que ce dernier.

Écoutez, par exemple, les prédictions des *anciens*: «Le soleil s'est levé trop brillant, la journée ne se passera pas sans qu'il *mouille*»; — «Le temps est ben écho, i va *mouiller* avant longtemps»; — «Le soleil se couche derrière des châteaux, i va *mouiller* demain.»

Et nos prophètes ont beaucoup d'autres *r'marques*, connaissent bien d'autres présages de pluie. Ainsi, pleut-il pendant la lecture de la Passion le vendredi saint, il *mouillera* durant les quarante jours qui suivent; pleut-il le dimanche de la Sainte-Trinité, il *mouillera* également les douze ou quinze dimanches suivants (on n'est pas d'accord sur le nombre); pleut-il le premier dimanche du mois, il *mouillera* infailliblement les trois dimanches qui suivent. Et c'est encore signe de pluie quand les hirondelles volent bas, comme affolées, ou se posent en rang serré sur les fils de téléphone

ou de télégraphe; quand les poules se baignent dans la poussière (il en est de même en Anjou); quand les oies courent battant des ailes, jetant des cris joyeux ou inquiets — on ne sait trop.

Ce dernier présage me rappelle une page délicieuse du bon poète Louis Mercier, et que l'on me saura gré de citer.

Une assemblée, raconte l'auteur des *Petites Géorgiques*, se tient sur la place de l'église; «une dizaine d'oies, infiniment blanches, y délibèrent sur cette importante question: Pleuvra-t-il?

«Rien de bruyant ni de désordonné dans ce conciliabule; ce n'est pas une réunion politique qui se tient sur ce forum, c'est plutôt une séance de société savante. Chacun y parle à son tour d'une voix grave et doctorale, chacun y exprime son avis avec une judicieuse modération.

«Pleuvra-t-il? On ne saurait évidemment se prononcer là-dessus qu'après un examen approfondi des signes et des présages. Et les oies, du haut de leur long cou, tournent lentement leur tête vers tous les points de l'horizon, étudiant avec une attention toute particulière le côté de la montagne d'où vient le vent et où s'enflent les nuages aux tons de cendre. Non

contentes d'observer la couleur du temps avec les yeux ronds et vigilants qui leur brillent aux tempes, elles reniflent l'air qui passe et, parfois, ouvrant leur large bec, elles en avalent une goulée afin d'apprécier s'il est plus ou moins chargé d'humidité. . . Oui, oui, décidément, c'est la pluie, la pluie certaine, la pluie pour tout à l'heure. Chacune des délibérantes opine dans le même sens, en quelques paroles rauques dont l'émission la secoue curieusement depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des pattes. — C'est la pluie, la pluie certaine, la pluie pour tout à l'heure. . . »

Les oies font un brin de toilette pour recevoir la visite de leur grande amie la pluie. Or voici qu'il commence à pleuvoir. « Et, sous l'ondée, les oies défilent, au pas de parade, frétilant de la queue, dans une vaniteuse allégresse. Sans elles, dame ! il ne pleuvrait peut-être pas ! »

J'aime ce mot de la fin. Ne rions pas de ceux qui prédisent la pluie : sans eux, il ne pleuvrait peut-être pas !

L'usage de *mouiller* au lieu de *pleuvoir*, bien que fautif, est courant dans l'Anjou, l'Aunis, le Poitou, la Saintonge. On le relève même dans le parler populaire de Paris. Mais il n'est

pas meilleur pour tout cela. C'est le moment de répéter avec La Bruyère: «Vous voulez m'apprendre qu'il pleut...; dites: Il pleut», et non: Il mouille.

Mais si *mouiller* s'emploie impersonnellement, comme pleuvoir, il prend aussi chez nous la forme intransitive, en particulier dans ce quatrain que les enfants, quand il pleut, aiment à répéter d'une voix monotone:

*Mouille, mouille, paradis,
Tout le monde est à l'abri,
Ya rien qu'moi pis mon p'tit frère
Qu'est d'sous la dégouttière.*

Ces vers sont évidemment les restes d'un vieux refrain que les enfants d'Anjou s'amusaient à chanter encore lorsqu'il pleut, et dont voici le texte intégral:

*Mouille, mouille, paradis,
Tout le monde est à l'abri,
N'y a qu'moi et mon p'tit frère
Qui somm's à la dégouttière.
Passe pluie, passe vent,
Par la rout' de Saint-Laurent.
Saint-Laurent a tant pleuré
Que la pluie en a cessé.*

A varse, à siaux, à plein temps

Lorsque, en France, la pluie tombe abondamment, les gens de bonne compagnie disent

qu'il pleut à verse, à torrents, ou à seaux; cette dernière locution est cependant quelque peu familière.

Dans nos campagnes, cela s'appelle généralement *mouiller à varse*, *mouiller à siaux*, *mouiller à puits à siaux*, *mouiller à pleins siaux*, ou *mouiller à plein temps*.

Quelle est l'origine de ces diverses façons de parler ?

J'ai déjà dit que l'expression *mouiller* nous vient de l'Anjou, de l'Aunis, du Poitou ou de la Saintonge. L'emploi d'*à varse*, au lieu d'*à verse* s'explique aussi facilement. Dans les parlers populaires de la plupart des provinces de France, en particulier dans ceux de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, du Poitou, de la Saintonge, de l'Orléanais, du Berry, du Nivernais, de la Bourgogne, de la Touraine, de la Lorraine, la voyelle *a* se substitue souvent à la voyelle *e* devant l'*r* suivie d'une consonne. Il en était d'ailleurs ainsi dans la langue littéraire du seizième siècle. Il ne faut donc pas s'étonner si nos gens prononcent *à varse* au lieu d'*à verse*.

De même, puisque *pleuvoir à seaux* a cours dans la langue familière de France, il est naturel que l'on dise chez nous *mouiller à siaux*.

Nous l'avons déjà constaté, l'ancienne prononciation de *siau*, pour seau, est restée en usage dans la plupart des provinces françaises. Et dans ces provinces, comme au Canada, il *mouille* ou pleut à *siaux*, au moins de temps à autre.

Mais une façon de parler dont l'origine semble obscure, c'est celle-ci, que l'on employait couramment dans mon jeune temps: «Il mouille à *puits à siaux*.» J'écris «*puits*» à tout hasard. Peut-être ai-je tort. En tout cas, on prononçait à *pui à siau*. Or, d'où vient ce mot *pui*? S'agit-il d'une altération de pluie, que nous prononçons très souvent *puie*, comme le font par exemple, les Angevins? Mais *pleuvoir à pluie à seaux*, cela n'a pas de sens. D'autre part, le mot *puisette* avait dans l'ancien français l'acception de petit seau, acception qu'il a conservée dans le Berry. *Puisette* serait-il un diminutif de *puis*, signifiant seau? Ce n'est pas impossible. *A puis à siaux* serait alors une formule redondante comme il y en avait tant dans le vieux français. Il y a cependant cette difficulté: *puis* est introuvable avec le sens de seau. En tout cas, l'expression *il pleut à puits* n'est pas plus extraordinaire que les locutions françaises *il pleut à seaux*, *il pleut à*

torrents, ou que la locution latine *urceatim pluebat* de Pétrone, qui signifie littéralement: il pleuvait à pleines cruches. A moins que à *puits à siaux* ne soit une corruption de à *pleins siaux*. . .

Lorsque je dis: Il pleut à verse, je laisse entendre qu'il pleut avec abondance, comme si l'on versait l'eau qui tombe. L'expression *Il pleut à seaux* est plus explicite: elle indique que la pluie s'abat comme si on la versait avec des seaux. Pour donner plus de force à cette expression, nos gens disent quelquefois: «Il mouille à *pleins siaux*.» Cela signifie: il pleut si abondamment qu'il semble que l'on verse à pleins seaux l'eau qui tombe. Cette façon de parler ne nous est pas particulière. Les Poitevins l'emploient, eux aussi. Dans ses *Niortaisismes*, M. Henri Clouzot relève *Il mouille à pleins seaux* comme singularité du langage niortais.

Au Canada, on fait aussi usage de la locution à *plein temps* en parlant de la pluie ou de la neige qui tombe avec abondance. En hiver, il neige souvent à *plein temps*; et au printemps, en été, pendant l'automne surtout, il pleut assez fréquemment à *plein temps*. Cette locu-

tion nous vient, selon toute vraisemblance, de l'Anjou, du Berry, du Nivernais ou du Bourbonnais; car elle y a cours, en parlant de la pluie. Dans *à plein temps*, le mot *temps* a son ancienne acception de ciel, acception qui subsiste encore dans la Normandie, le Poitou, le Berry et le Nivernais. Comme nos gens, les Normands, les Poitevins, les Berrichons, les Nivernais disent: «Le *temps* est étoilé ce soir»; — «Il y a de la fumée, de l'orage, de la grêle dans le *temps*.»

Pleuvasser, mouillasser

Ces deux verbes s'emploient impersonnellement, dans nos parlers. Et ils ont la même acception, celle de pleuvoir légèrement ou par intermittence: «Je n'ai pas travaillé du tout depuis le matin, il a *pleuvassé* tout le temps»; — «La récolte se fait bien difficilement, il *mouillasse* tous les jours.»

Pleuvasser est usité dans les parlers de l'Anjou, de la Touraine, de l'Orléanais, avec le sens que nous lui donnons au Canada. On dit *pleuvoter* en Normandie et en Picardie, *pleuvocher* en Bourgogne.

Mouillasser est en usage en Saintonge avec la signification de pleuvoir légèrement, dans

l'Aunis avec celle de bruiner, dans l'Anjou avec celle de pleuvoir un peu ou souvent. *Mouillasser* s'emploie depuis longtemps, chez nous: le P. Potier l'a relevé dès 1745, au Détroit, avec l'acception de «tomber une pluie fine».

Pleuvasser et *mouillasser* sont à bannir de notre vocabulaire. En bon français, il faut dire pleuviner ou pluviner, qui sont très anciens, qui tendent peut-être à disparaître, et bruiner ou brouillasser, surtout s'il s'agit de la chute d'une pluie fine et froide.

Mouilleux, mouillasseux

L'emploi général de *mouiller*, pour pleuvoir, et de *mouillasser*, pour pleuviner, brouillasser, a amené tout naturellement, chez nous, l'emploi des adjectifs *mouilleux* et *mouillasseux*.

Mouilleux se dit du temps, d'une époque, d'une saison; et, comme le français pluvieux, il signifie abondant en pluie: «Le temps est très *mouilleux* cette année»; — «Avec le vent de nord-est qu'il fait, nous pourrions ben avoir une semaine *mouilleuse*»; — «Nous avons eu une automne *mouilleuse* sans bon sens.» Dans la Suisse romande, l'adjectif *mouilleux* s'emploie pareillement en parlant d'une saison ou d'un temps pluvieux.

Mouillasseux, bien que *mouillasser* y signifie pleuvoir un peu ou souvent, a dans les parlers de l'Anjou l'acception de pluvieux, abondant en pluie. Ainsi quand un Angevin dit que le temps ou le mois est *mouillasseux*, cela doit s'entendre qu'il pleut fréquemment. Il en est de même chez nous. Bien que *mouillasser* soit tantôt un diminutif, tantôt un fréquentatif, l'adjectif *mouillasseux* n'a, dans nos parlers populaires comme dans ceux de l'Anjou, que le sens de *mouilleux*, de pluvieux. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, un été *mouillasseux* n'est pas celui pendant lequel il bruine ou brouillasse, mais celui pendant lequel il pleut souvent. De toute évidence, *mouillasseux* a été apporté chez nous par quelque Angevin.

Nic

Qui, chez nous, ne connaît cette ronde enfantine :

J'ai trouvé le *nic* du lièv'e,
Mais le lièv' n'y était pas;
Le matin, quand il se lève,
Il emport' le lit, les draps.

Sautons!

Dansons!

Bell' bergère, entrez en danse,
Saluez qui vous plaira!

«Le *nic* du lièvre»; — «Trouver un *nic* d'oiseau»; — «Dénicher un *nic* de guêpes à papier»; — «La poule couveuse est sur son *nic*»; — «Les lits de bois sont des *nics* à punaises»; — «Il y a un *nic* de pauvres dans l'autre bout du village»: c'est ainsi que nos gens parlent, ou plutôt prononcent.

Nic, qui, d'après certains auteurs, viendrait du celtique *neic'h* ou, d'après d'autres, dériverait du latin *nidicus* par la syncope régulière de la seconde syllabe du radical (comme *cité* est dérivé de *civitatem*), est d'usage très ancien. On l'a relevé dans l'inventaire du mobilier de Charles V, qui date de 1380: «Item, une pye en ung *nyc*, sur un pyé d'argent, pesant sept marcs sept onces.»

Des poètes l'ont employé au seizième siècle, et jusqu'au dix-septième:

Il a jetté sus autrui son ombrage,
Et pond au *nic* d'un oiseau de passage.
(Vauq. de la Fresnaye.)

Ne soiez longuement au *nic*,
Mais poursuivez moy ric a ric.
(R. de Collerye.)

Chantons, sautons et dansons ric a ric;
Puis allons veoir l'enfant au povre *nic*.
(Marot.)

Il faut à Jupiter refendre la cervelle,
Et retapir Pallas en son *nic* ancien.
(Perrin.)

On disait aussi, figurément, le *nic de l'argent*, pour : la bourse.

Au témoignage de Malherbe, « quelques provinces disent *nic*, d'où vient *nicher*, et Ronsard l'a dit, selon le langage du Vendômois ».

Nic est encore usité dans la Normandie, la Bretagne, le Bas-Maine, l'Aunis, la Saintonge et le Poitou.

Dans les provinces de l'ouest de la France, le peuple chante ce couplet, dont l'inspiration semble la même que celle d'une chanson que j'ai maintes fois entendue au temps de ma jeunesse et dans laquelle les mots « Ah ! devinez c'qu'il ya » revenaient en refrain :

D'vinez c'quol ya dedans tchio *nic*.
 L'y a-t-in œu, le plus bel œu ;
 L'œu dans le *nic*,
 Lir lan lire,
 Nic dans la haie,
 Lir lan lai.

Et Métivier, dans son *Dictionnaire franco-normand*, cite ces vers en dialecte de Guernesey :

Dès qu'un houmme a fini sa tâche (tâche),
 I n'faut pus qu'à l'haeure i quedâque
 Coumm' la poule en sortant du *nic*.
 I s'réjouirait trop tôt sans cause ;
 Mais, s'il a les sous, i se r'pose,
 Coumm' un p'tit chérubin, sous l'gllic (chaume).

Ici, éci, écit

Je l'ai expliqué ailleurs (*Zigzags*, 1^{re} série, p. 13), dans l'ancienne langue française l'adverbe *ci* s'ajoutait rarement au démonstratif pour le renforcer; et pendant le seizième et une bonne partie du dix-septième siècle, on écrivait couramment *ici* au lieu de *ci*. On tenait *ici* pour une forme elliptique, «cet homme *ici*», par exemple, équivalant à: cet homme qui est *ici*.

Dans nos parlers populaires, *ici*, pris au sens académique ou employé fautivement pour *ci*, se prononce généralement *icit*, en faisant sonner le *t*: «Viens *icit* un peu que je te parle»; — «Il fait chaud dans cette chambre *icit*, on périt.»

Cette façon de prononcer *ici*, nous l'avons héritée de nos pères, avec les parlers provinciaux apportés de France.

En effet, il y a propension, dans plusieurs patois, non seulement à faire sentir le *t* final dans les mots, mais à en ajouter un là où il n'en existe pas.

Tallement des Réaux raconte cette anecdote: «Le curé de Pantin, à une lieue de Paris, pria les marguilliers de sa paroisse de luy lais-

ser faire l'inscription d'une verrière qu'ils avaient fait mettre à l'église, et, après avoir rêvé longtemps, il fit ces deux vers :

Les marguilliers de Sainte-Marguerite
Ont fait bouter cette verrière *ycite*.

Ce distique, s'il ne témoigne pas d'un grand enthousiasme poétique, sert au moins à établir que l'usage de prononcer *icit* était répandu au dix-septième siècle. Cet usage est encore bien vivant dans les parlers de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de l'Orléanais et de la Touraine.

Chez nous, *ici* se prononce souvent *éci* ou *écit*. Des amis vont prendre congé : « Quand vous passerez par *éci*, leur dit-on, manquez pas d'arrêter nous voir. » Dans une réunion de commères, on détaille les charmes de la fille du notaire : « Ah ! elle n'est point belle, décidera l'une ; elle a le nez long comme d'*écit* à demain. » Vous venez d'obliger un ingrat : « Ça vous sera rendu, font les malins ; si c'est pas dans ce monde *écit*, ce sera sûrement dans l'autre. »

Éci se dit dans le Berry, le Nivernais et le Maine, et *écit*, dans le Nivernais et le Berry.

Ganif

Qui de nous n'a, au temps de son enfance, échangé un *ganif* contre une *musique à bouche* ou une *montre qui marche par la queue* ?

La prononciation de *ganif*, au lieu de *canif*, est fréquente dans nos parlars populaires. Cette façon de dire est-elle particulière au Canada ?

Non pas.

Canif est un mot du quinzième siècle. Il se rattache, paraît-il, au nordique *knif*. En tout cas, on a dit *quenif* tout d'abord.

Au seizième siècle, *quenif* est devenu *ganif* et semble avoir prévalu jusque vers le milieu du dix-huitième siècle. Nicot, en 1606, Oudin, en 1663, Frémont d'Ablencourt, en 1654, et Rillet, en 1664, donnent *ganif*. En 1672, Ménage dit dans ses *Observations sur la langue françoise*: «Il faut écrire et prononcer *gannif* et non pas *cannif*.» L'Académie, dans ses dictionnaires de 1694, de 1718 et de 1740, enregistre *ganif* à côté de *canif*. «On doit écrire *ganif*», enseigne De Soule en 1698. «Nous disons indifféremment *canif* et *ganif*», écrit Boyer en 1703. Et Mauvillon, en 1754, recommande encore de prononcer *ganif*. Ce n'est qu'en 1762 que l'Académie rejette *ganif*.

Mais si *canif* a prévalu dans l'usage académique, *ganif* est resté dans la langue populaire.

On trouve encore cette locution dans les parlers du Maine, de la Saintonge, de l'Anjou, du Berry, du Nivernais, de l'Orléanais, de la Touraine, du Bourbonnais.

Elle n'en est pas moins archaïque. Il faut prononcer *canif*.

Être consentant

Nos puristes dénoncent cette locution. L'un d'eux laisse même entendre qu'elle constitue un anglicisme; elle serait une traduction servile de *to be willing*. C'est faire du zèle.

Bien loin d'être un anglicisme, *être consentant* est un latinisme. Cette tournure était assez fréquente dans l'ancienne langue française. On la trouve, par exemple, dans Comines, qui écrivait au quinzième siècle: «Le dit Francisque fut consentant du cas»; ainsi que dans l'auteur de *la Chronique de la Pucelle*: «Préalablement le roy mist hors d'avec luy ceux qui avaient esté consentant de la mort du feu duc de Bourgongne.»

Le poète Racan l'a employée au dix-septième siècle. Elle est dans le *Dictionnaire françois* de Richelet, édition de 1706, qui donne les

exemples: «Je *suis consentant* de tout. Elle *est consentante* de faire tout ce qu'on voudra.»

Aujourd'hui, l'Académie prend soin de nous en avertir, *consentant* n'est guère usité qu'en termes de pratique, que dans la langue des gens de loi: Les parties consentantes; — La femme présente est consentante. Louis Veillot s'en est pourtant servi dans sa *Correspondance*: «Parmi les témoins *consentants* du martyre d'Étienne, il y en avait un qui fut Paul.»

La locution *être consentant* est restée d'un usage général dans le Poitou, la Normandie et le Berry. George Sand la met souvent dans la bouche des personnages de ses romans berri-chons. «Je demande... si le frère Fructueux *serait consentant* de voir mon mouton manger son herbe», dit l'un. «Mais plutôt que d'avoir un différend avec toi, dit un autre, je *suis consentant* de tout.» On la trouve aussi dans un roman récent de M. Gaston Chérau, dont les personnages sont Poitevins: «Le bonhomme *était consentant* et ne faisait pas un bon marché.» Et ailleurs: «J'ai dans l'idée qu'il *serait consentant* si c'était la fille de votre ami Chamblain.»

Au nombre des exemples que l'Académie donne à l'article *Consentant*, se trouve celui-ci:

«En êtes-vous consentant?» Évidemment, cette tournure paraît fautive aux auteurs du *Nouveau Larousse illustré*. «Il ne faut pas, écrivent-ils, employer *en* pour *y* devant ce mot (consentant). Au lieu de dire: Il en est consentant, dites: Il y est consentant, ou Il y consent.» Pour Bescherelle, elle est sans doute doublement archaïque, puisqu'il fait cette observation: «On ne dit pas, dans le langage ordinaire, j'en suis consentant, elle en est consentante, on dit: J'y consens, elle y consent.»

Drès, drés

Dans nos parlers populaires, ces locutions sont en grand usage avec le sens de *dès*. «Demain, il va falloir se lever *drès* le petit jour;» — «Il ira chez vous *drès* qu'il sera revenu du champ.»

Drès ainsi que *très* étaient usités dans le vieux français avec la même signification. Godefroy a relevé *très* dans des textes du moyen âge. *Drès* paraît moins ancien. Il était courant au dix-septième siècle. Dans ses *Observations*, qui datent de 1668, Marguerite Buffet écrivait: «Je vois beaucoup de personnes qui sont en cette prononciation: *drès* que je serai en état.»

Drès s'emploie encore dans le français populaire, ainsi que dans les parlers de la Normandie, de la Picardie, du Berry, du Nivernais, de la Champagne, de la Bourgogne et de la Lorraine. George Sard, dans son roman berri-chon *François le Champi*, fait dire à un de ses personnages: «Demain *drès* le matin.» Et Hector Crinon écrit dans ses *Satires Picardes*:

Dret qu'el richesse al rentre par el porte
El bonne humeur par el fenêtre al sorte.

Voilà un distique qui est à la fois un avertissement et une consolation. Il ne faut ni désirer la fortune ni gémir sur sa propre misère. Car, dès que la richesse entre par la porte, la belle humeur se sauve par la fenêtre.

Nos gens prononcent indifféremment *drè* ou *dré*.

Inutile d'ajouter que *drès* est une locution à bannir.

Belle heure, belle lurette

En France, pour indiquer un passé plus ou moins lointain, on a recours aux locutions *il y a beau temps*, *il y a beau jour* ou *beaux jours*, *il y a belle lurette*: Il y a beau temps que je ne l'ai vu; — Il y a beaux jours qu'il ne travaille plus; — Il y a belle lurette qu'il est remarié. Bes-

cherelle donne même *il y a belle heurette*, qui est d'ailleurs usité en Lorraine.

Belle lurette est une corruption de *belle heurette*. Dans l'ancienne langue française, *heurette* et *hurete* s'employaient comme diminutifs d'*heure*.

Cil qui onques ne s'entr'amerent
En une *hurete* s'encontrerent,

écrit l'auteur du *Roman de Renart*. *Belle hurette* s'est transformé en *belle lurette*. Au témoignage du *Nouveau Larousse illustré*, on donnait, au dix-septième siècle, le nom d'*heurette* à la demi-heure que sonnent la plupart des horloges.

Chez nous, *il y a belle heure* est aussi en usage avec la signification d'*il y a longtemps*: «*Il y a belle heure qu'il est revenu*»; — «*Il y a belle heure que je ne t'attendais plus*.»

Cette locution est-elle une variante d'*il y a belle heurette*? Ou bien, s'est-elle formée par analogie avec les expressions académiques *il y a beau temps*, *il y a beau jour*?

En tout cas, elle a cours dans quelques provinces de France. Angevins, Berrichons et Normands disent comme nos gens: «*Y a belle heure qu'il est parti*»; — «*Y a belle heure que la messe est sonnée*.»

Escousse, secousse

Escousse est familier et peu usité, en français. Il signifie : mouvement, élan, course qu'on prend de quelque distance pour mieux sauter, pour s'élancer avec plus de force, avec plus de légèreté.

Au propre, le mot *secousse* désigne le mouvement brusque qui agite un corps dans toutes ses parties : Les secousses causées par le cahot d'une voiture ;— Les secousses d'un tremblement de terre. Il se dit aussi figurément en parlant des atteintes portées à la santé, à la fortune, au crédit, au moral, à l'ordre établi dans un État. Par exemple, la perte d'une mère donne toujours une rude secousse. Et nul ne peut se vanter de ne jamais ressentir les secousses de la fortune.

Ce sont là les seules acceptions que l'Académie reconnaisse à *escousse* et à *secousse*.

Voltaire a employé *secousse* pour *escousse*. «Proposez à des enfants de sauter un fossé, écrit-il, tous prendront machinalement leur *secousse* en se retirant un peu en arrière et courront ensuite.» Littré et Bescherelle observent que c'est là un emploi abusif de *secousse*.

Chez nous, le mot *escousse*, au sens acadé-

mique, est peu usité. On se sert généralement du mot *élan*; on prend ou on ne prend pas un élan.

Mais il s'emploie pour *secousse* pris figurément. Que, par exemple, un de ces véhicules non apprivoisés qui portent le nom d'automobiles passent sur un enfant, on dira aussitôt: «C'est sa pauvre mère qui va en avoir une *escousse* quand elle le verra dans un tel état!»

Cette interversion des lettres *s* et *e*, dans *secousse*, ne nous est pas particulière. On la trouve dans les parlers normand, champenois, lorrain et rouchi. *Escousse* se disait d'ailleurs pour *secousse* dans l'ancien français.

Escousse et *secousse* se prennent en outre, chez nos gens, avec différentes acceptions que n'admet pas l'Académie.

Une escousse a le sens de: quelque temps, assez longtemps, un certain espace de temps. Ainsi, on dira: «J'ai resté en ville *une escousse*», pour: J'ai demeuré à la ville durant quelque temps; — «Il y a *une escousse* que je l'ai pas vu», pour: Je ne l'ai pas vu depuis quelque temps; — «Je t'ai attendu *une bonne escousse*, puis je suis parti», pour: Je t'ai attendu assez longtemps, puis je suis parti.

Cette façon de parler nous vient sans doute de la Normandie, du Bas-Maine ou du Berry, où elle a cours.

Ceux qui ont le souci de la correction disent *secousse*, comme on le fait dans l'Anjou. Mais avec l'acception d'espace de temps, *secousse* ne vaut pas mieux qu'*escousse*.

Escousse et *secousse* s'emploient aussi pour période. L'hiver, on a des *escousses* ou *secousses* de froid, et l'été, des *escousses* ou *secousses* de chaleur.

Dans l'Anjou, on a de même des *secousses* de froid.

Escousse et *secousse* sont encore usités pour : effort, travail forcé et rapide, coup de collier, rude poussée. Ainsi, est-on pressé de finir un ouvrage, on donnera une *escousse*.

Escousse avait, dans l'ancien français, le sens d'effort. Ce sens se rapproche d'ailleurs de l'acception française d'*escousse*, élan. Le *Nouveau Larousse illustré* enregistre comme populaire la locution *donner une secousse*, travailler avec ardeur. Nos gens disent aussi dans les mêmes circonstances : *donner un élan*.

Escousse et *secousse* se prennent également pour : accès, crise. Tel phthisique ne tousse pas

le jour, mais le soir il a des *escousses*, des accès terribles.

Dans quelques occasions, ces mots se disent pour fois, coup: «Une autre *secousse*, je serai plus fin, je ne me laisserai pas attraper.»

Le P. Potier a relevé *secousse* au Détroit, en 1744, avec la même signification.

On donne le même sens à *escousse* dans le Bas-Maine.

Chez nous, comme dans l'Anjou, une *secousse de vent* est une rafale ou une période de vent. *Escousse de vent* ne se dit guère ici que d'une période de vent.

Enfin, les locutions *par escousses* et *par secousses* sont courantes dans nos parlers. Littré, Bescherelle et Guérin, dans leurs dictionnaires, admettent bien *par secousses* avec l'acception de: par saccades. Mais, chez nous, les locutions *par escousses* et *par secousses* ont un tout autre sens; elles signifient: par intervalles, de temps en temps. Exemples: «Travailles-tu beaucoup? — *Par escousses*»; — «T'ennuies-tu? — *Par secousses*.»

On dit de même *par escousses* en Normandie et *par secousses* dans l'Anjou.

Montaigne employait à *secousses* avec l'acception de: par intervalles.

Jote, bajote, joté

—Y a-t-i longtemps que t'as vu Ugène su mon onc' Tanisse ?

—Ah ! ça fait eine bonne escousse.

—Ben ! tu le reconnaîtrais pas.

—Non ?

—Y a tellement engraisié qu'y est pas reconnaissable. I vous a des jotes ! J'te mens pas, y a la face ronde comme eine lune à son plein. J'ai jamais vu des bajotes pareilles.

—Ah ! ça m'surprend pas. Tu te rappelles son père ? Les vieux l'appelaient «Joté». Y a de qui tenir, tu sais.

Dans ce bout de dialogue, *jote*, *bajote* signifient bajoue, grosse joue, et *joté* a le sens de joufflu. C'est ainsi qu'il faut entendre ces mots, qui sont d'usage général dans nos parlers populaires.

D'où viennent-ils ?

Joue a la même origine que *jatte*. Ils dérivent tous deux du latin *gavata*, variante de *gabata*. *Gavata* signifiait proprement *jatte*. Dans le latin populaire, on l'appliqua bientôt

à cette partie du visage que nous appelons aujourd'hui les joues; sans doute, parce que les joues, surtout lorsqu'elles sont grosses, donnent au visage l'apparence d'une jatte, d'un vase rond. *Gavata*, devenu de bonne heure *gauta*, a donné *jote*, *jode*, puis *joe*, et enfin *joue*.

Jote est donc un vieux mot, disparu depuis longtemps du vocabulaire littéraire. Mais il vit encore dans les parlers de l'Anjou, de l'Aunis, du Poitou et de la Saintonge, avec le sens de joue, et dans ceux de l'Anjou, du Berry et du Nivernais, avec l'acception de grosse joue.

Jote a donné naissance à l'adjectif *joté*, joufflu, qui a de grosses joues. *Joté* a cette signification dans l'Anjou, comme chez nous. Il s'y emploie aussi pour : qui a de grosses bajoues, en parlant de certaines poules.

Et puisque *jote* se disait pour *joue*, *bajote* s'est dit pour bajoue, qui est un dérivé de joue.

Bajote comme *jote* et *joté* sont à bannir de notre langage.

Fale, falle, effalé, défallé

L'Académie n'admet aucun de ces mots.

Littré, Bescherelle, Guérin et le *Nouveau Larousse illustré* enregistrent *fale* et *falle* avec le sens de jabot d'oiseau : Ces pigeons ont la

fale ou la falle pleine. Mais ils les tiennent pour des termes familiers, populaires, vulgaires.

Le jabot est une espèce de poche que les oiseaux ont sous la gorge, et dans laquelle la nourriture qu'ils prennent séjourne avant de passer dans le gésier.

Ce nom de jabot, pour désigner le premier estomac des oiseaux, est presque inconnu ici. On se sert généralement du mot *falle*, comme on le faisait dans l'ancienne langue française et comme on le fait encore dans le Bas-Maine et dans la Normandie.

Chez nous, *falle* ne s'entend pas seulement du premier estomac des oiseaux.

Il désigne la partie antérieure du cou des oiseaux, de certains quadrupèdes même. Comme les Normands, nos gens diront d'un pigeon, d'un chat, qu'ils ont une belle *falle* blanche.

Falle signifie encore estomac appliqué à l'espèce humaine. Quand on a bien mangé, on a la *falle* pleine. Cette acception paraît remonter à l'ancien français. En tout cas, elle est courante en Normandie. Et Bescherelle atteste que, dans le langage populaire, on dit en France d'un gourmand: «Il ne saurait dormir s'il n'a la *falle* pleine.» Nos gens *ont la falle*

basse quand ils sont affamés. En Normandie, *avoir la falle basse*, creuse ou vide, c'est trouver péniblement sa vie.

En parlant des hommes, et surtout des femmes, *falle* a aussi le sens de gorge, de poitrine. L'hiver, il est imprudent de ne pas se bien couvrir la *falle*. Et pourtant, depuis deux ou trois ans, la plupart des femmes ont toujours la *falle* à l'air, quelque froid qu'il fasse. Les temps sont évidemment changés: autrefois, s'il arrivait à la chemise d'un bambin de se déboutonner, sa mère lui disait aussitôt: «Cache-toi la *falle*»; aujourd'hui, le mot d'ordre semble être: Montrons notre *falle*.

Dans l'ancien français, *falle* s'employait avec cette acception de poitrine. Il l'a conservée dans la Normandie et le Bas-Maine. «Ne t'en va pas comme ça la *falle* à l'air», disaient les Manceaux, il n'y a pas longtemps.

Lorsqu'on a la *falle* à l'air, on est *effalé* ou *défallé*. Dans le Bas-Maine comme chez nous, *effalé* est usité pour débraillé, décolleté, tandis qu'en Normandie, on dit *défallé*.

Dans nos parlers populaires, *falle* désigne en outre toute partie du vêtement qui couvre

la poitrine. C'est ainsi qu'on dira d'une femme qui porte un jabot, d'un homme qui étale un plastron de chemise, qu'ils ont une belle *falle*. Un paysan de notre chambre des députés ne désignait-il pas naguère sous le nom de *falles blanches* certains de ses collègues qui rentraient en habit de gala, affublés d'un plastron et d'un gilet blanc ! *Falles blanches* est une trouvaille, et une trouvaille tout aussi jolie que *ventres dorés*, dont Émile Fabre fit un titre de comédie.

Falle désigne de même, en Normandie et dans le Bas-Maine, le haut du corsage des femmes et, en Bretagne, le haut de leur tablier ainsi que la poche que forme une chemise d'homme serrée par la ceinture du pantalon.

Enfin, certaines brides de chapeau de femme portent aussi chez nous le nom de *falles de pigeon*. C'est une appellation née de l'imagination populaire, par comparaison. Elle fait image, comme gorge-de-pigeon en français.

Gégier, gigier, gisier

Aujourd'hui, *gésier* est le terme académique, et le seul, par lequel on désigne le second estomac des oiseaux.

Il n'en a pas toujours été ainsi.

Au témoignage de Hatzfeld et Darmesteter, *gésier* vient de *gigerium*, qui en latin classique désigne les entrailles des volailles. *Gigerium* aurait pris dans le latin populaire le sens de *gésier* et serait devenu par dissimilation *gicerium* (d'où *gisier*), puis, par une seconde dissimilation, *jesier*, *gesier*.

On a là l'histoire, non seulement de la forme académique *gésier*, mais aussi des formes *gégier*, *gigier* et *gisier*, qui sont courantes dans nos parlers populaires. *Gégier* et *gigier* sont dérivés du latin littéraire *gigerium*, comme *gisier* et *gésier* viennent du latin populaire *gicerium*.

Gisier est la forme primitive de *gésier*.

On l'a relevé dans un vocabulaire latin-français du treizième siècle. On a aussi trouvé *giser* dans deux manuscrits du moyen âge (*Vie de Tobie*, *Glossaire de Glasgow*) et *gisié* dans la grammaire de Giles du Wés, publiée en 1532, ainsi que dans le dictionnaire français-anglais de Cotgrave, édité en 1611.

Oudin, dans ses *Curiositez françoises*, qui sont de 1656, définit ainsi *petite oye de volaille*: «la teste, les ailes, le col, les pieds, le *gisier*, etc.»

Ménage publie l'observation qui suit, en

1672: «On dit *gisier* en Gascogne et en Bretagne. . . Nicod a écrit *jusier*; et c'est comme parle le peuple de Paris. Mais le plus grand et le plus bel usage est pour *gesier*. . . Bien des gens à Paris prononcent *gisier*.»

En 1680, Richelet note dans son dictionnaire: «*Gesier, gisier, jusier* se disent, mais à Paris on ne dit que *gesier* et *jusier*. Le petit peuple dit *jusier*, mais les honnêtes gens et les gens qui parlent le mieux disent *gesier*.»

Dans les deux premières éditions de son dictionnaire, éditions de 1694 et de 1718, l'Académie écrit *gesier* sans accent.

Le *Dictionnaire universel* de Furetière, édition de 1727, donne de même *gesier* sans accent et ajoute: «On dit aussi *gisier*, et le petit peuple *jusier*.»

La forme primitive *gisier*, écrit Rosset dans les *Origines de la prononciation moderne*, «s'est affaiblie en *gesier*; *jusier* était la prononciation du peuple de Paris, née de *gisier* ou de *gesier*, par influence de *j* sur *i* ou sur *e*. *Gesier*, d'autre part, s'est, sous une influence quelconque, prononcé *gésier*».

La forme *gisier* est encore usitée dans la Normandie, le Bas-Maine, la Bretagne, le Poitou, la Saintonge, le Jura et la Suisse romande.

Gégier est employé dans l'Anjou, le Berry, le Nivernais, l'Orléanais, le Bas-Maine, la Bourgogne; tandis que *gigier* est courant dans la Normandie, le Maine, le Poitou, l'Anjou, la Picardie, le Hainaut, la Champagne, le Berry, le Nivernais, la Bourgogne, le Lyonnais, la Franche-Comté, la Lorraine et la Suisse romande. On dit aussi *gigi* dans la Bourgogne, la Lorraine et le Jura, ainsi que *gigé* dans la Wallonie, la Picardie et le Hainaut.

Gisier, *gigier* et *gégier* sont donc des provincialismes de la plus belle eau.

Coton

Dans l'ancienne langue française, *coste* — c'est ainsi qu'on orthographiait alors le mot *côte* — avait, entre autres sens, celui de tige.

D'après Cotgrave et Godefroy, *coston*, un diminutif de *coste*, se disait aussi pour désigner la tige, le trognon d'une plante. «L'on prendra des plus grosses laictues, afin d'avoir des troncs ou *costons* gros comme le doigt», écrivait à la fin du seizième siècle l'agronome français Olivier de Serres dans son *Théâtre d'agriculture des champs*.

Coston, ou plutôt *côton* est resté dans les parlers de plusieurs provinces.

Il est courant en Normandie avec le sens de tige ou tige principale d'une plante, et avec celui de nervure d'une feuille ou d'une tige. Les Normands parlent de *côtons* de choux, de *côtons* de laitues.

Dans la Franche-Comté, il se dit des tiges de la pomme de terre et, généralement, des grosses tiges dures des plantes herbacées ou non ligneuses, tabac, maïs, choux, etc.

Dans le Berry et le Nivernais, on donne le nom de *côton* à la tige, au trognon, à ce qui reste en terre d'un chou coupé, et de *couton* (la première syllabe est brève) au bas de la tige d'un végétal, à la grosse nervure de la feuille de chou, de betterave, etc.

Coûton est usité aussi dans l'Anjou pour désigner la carde, la nervure du milieu de certaines feuilles. Mais, à la différence du *couton* berrichon, la première syllabe en est longue.

En Champagne, la tige de la laitue romaine s'appelle *cota*.

Jaubert, dans son *Glossaire du Centre*, atteste que dans l'ouest de la France l'on se sert des mots *colon* et *couton* avec l'acception de tige, de trognon, et que dans *colon* l'on prononce l'*o* de la première syllabe bref.

Il en est ainsi chez nous. Dans nos parlers,

coton a l'acception de tige (*coton de patate*, *coton d'herbe Saint-Jean*), de trognon (*coton de chou*), de rafle ou râpe (*coton de blé d'Inde*), de nervure (*coton de tabac*); et l'on prononce la première syllabe de *coton* brève.

Coton se dit aussi chez nous pour: queue d'animal, et *vieux coton*, pour: vieux cheval. C'est là sans doute une extension des sens indiqués ci-dessus. Et il en est probablement ainsi des locutions *se faire arranger le coton* et *être rendu au coton*, que nos gens emploient, la première, pour: recevoir une réprimande, une semonce, et la seconde, pour: être épuisé, être à bout de force.

En français académique, *côte* a l'une des acceptions que nous donnons communément à *coton*. D'après l'Académie, la *côte* d'une feuille est «la grosse nervure du milieu, qui est formée par le prolongement du pétiole», c'est-à-dire de la queue, comme on appelle vulgairement le pétiole. «Les insectes, écrit l'Académie, ont tellement mangé cette feuille, qu'il n'en reste plus que la *côte*.» Et du tabac sans *côtes*, c'est, au témoignage de Bescherelle, «celui dont on a ôté la nervure avant de le corder», de le mettre en rôle.

Chez nous, on dit: *usé jusqu'au coton*, au lieu de: usé jusqu'à la corde. Cette locution se rattache sans doute à *coton* pris au sens de bourre végétale produite par le cotonnier. La corde étant quelquefois faite de coton, il n'est pas étonnant que, dans l'expression académique: usé jusqu'à la corde, les gens du peuple aient substitué le mot *coton* au mot *corde*.

La même chose

Ces mots sont souvent employés comme locution adverbiale, dans nos parlars populaires. Ils ont alors le sens de: quand même, tout de même, de même, pareillement.

Un crieur annonce-t-il, après la grand-messe, une assemblée politique pour le lendemain, il terminera son boniment par ces mots: «S'il fait mauvais, l'assemblée aura lieu *la même chose*»; c'est-à-dire: l'assemblée aura lieu quand même.

Vous invitez votre frère à un repas de famille; il vous répond: «Les chemins ne sont pas beaux, mais j'irai *la même chose*.» Lisez: J'irai tout de même.

Quand, au début d'une nouvelle année, vous la souhaitez bonne et heureuse à Baptiste, il répond généralement: «Et vous *la même cho-*

se»; à moins qu'il ne dise: «Et vous pareillement», ce qui revient au même, ce qui est, d'ailleurs, du français académique.

Cette façon de parler a cours en Normandie, en Auvergne, dans le Lyonnais et la Suisse romande. Robin, après l'avoir signalée dans son *Dictionnaire du patois normand*, ajoute: «Cette locution, qui trahit une éducation très peu littéraire, est usitée dans une grande partie de la France.»

Tomber sur la fripe

En français, on dit fort bien: se ruer, se jeter, se mettre, tomber sur la friperie de quelqu'un, avec le sens de: se jeter sur lui pour le maltraiter, pour le battre. Tous les dictionnaires de l'usage, y compris celui de l'Académie, enregistrent ces façons de parler. Molière fait même dire à un de ses personnages, dans *le Dépit amoureux*:

Gare une irruption sur notre friperie!

Au figuré, ces mêmes locutions ont aussi l'acception de: se moquer de quelqu'un, en dire du mal. «Ils se mirent de plus belle sur la friperie de la vieille», a écrit Le Sage dans une de ses traductions. M^{me} de Sévigné avait dit

avant lui: «Et puis je me mets sur la friperie de Villebrune.»

Chez nous, le mot *friperie* n'est guère employé. On dit *fripe*, et seulement dans la locution *tomber sur la fripe à quelqu'un*, qui signifie: se jeter sur quelqu'un pour le battre, et surtout: le maltraiter en paroles, le reprimander, le semoncer.

D'où nous vient cette façon de parler ?

De la Normandie, évidemment. En certaines régions de cette province, l'on use souvent de la locution *tomber, sauter sur la fripe* pour dire rosser ou maltraiter.

Tandis que vous mangez le chaudin et la trippe,
Ils peuvent tout à coup vous *tomber sur la frippe*,

écrit un poète normand.

«Vous *tomber sur la frippe*» ! voilà comme on parle chez nous. Le poète normand aurait pu écrire: tomber sur *votre* fripe, comme on écrit en français: tomber sur *votre* friperie, et son vers aurait été tout aussi régulier. S'il n'a pas usé de cette tournure, c'est, selon toute apparence, parce qu'en Normandie, comme chez nous, on dit: tomber sur la fripe à quelqu'un, et non: tomber sur la fripe *de* quelqu'un.

Notons, pour finir, que *frepe* et *freperie*

avaient tous deux, dans l'ancienne langue française, le sens propre de *friperie*, c'est-à-dire de vieux habits. Il n'est donc pas étonnant que les Normands emploient le mot *fripe*, au lieu de *friperie*, dans la locution : tomber sur la friperie.

Placoter, placotage, placoteux

Que signifient ces mots de chez nous ?

Au sens propre, *placoter*, c'est barboter, agiter de l'eau, de la boue avec ses mains ou ses pieds, marcher dans des flaques d'eau, patauger, jouer dans l'eau, dans la boue. Inutile d'ajouter qu'il s'emploie surtout en parlant des enfants. C'est connu, les enfants aiment à *placoter*, comme les canards à barboter.

Mais ce sont le plus souvent les grandes personnes qui *placotent*, au sens figuré de ce mot. *Placoter* signifie alors : piétiner, remuer sur place, n'avancer à rien, travailler sans méthode, avec lenteur, sans soin, tâtonner, se promener sans but, aller de côté et d'autre, courailler, flâner, perdre son temps, lanterner, musarder, passer le temps à s'occuper à des bagatelles, se mêler de tout, parler inconsiderément, à tort et à travers, tenir des propos in-

discrets, cancaner, potiner, bavarder, jaboter. Et j'en passe.

Placoter, pris figurément, est d'un usage si varié, présente un sens si élastique, qu'on l'emploie même transitivement au lieu de: dire, faire. C'est ainsi que, si l'on désire savoir ce que raconte quelqu'un, on demandera: «Qu'est-ce qu'il *placote* là?» C'est ainsi encore qu'à Québec, on abordera un Montréalais en lui posant, non sans quelque ironie peut-être, cette question indiscrete: «Qu'est-ce que tu viens *placoter* ici?» Cet emploi de *placoter* au sens actif de dire ou de faire n'est pas aussi étrange qu'on le pourrait croire. Nos gens ne disent-ils pas usuellement: Qu'est-ce que tu *bavardes*? qu'est-ce qu'elle *jacasse*? qu'est-ce qu'il *jase* là? Qu'est-ce que tu *courailles*, qu'est-ce que tu *galopes*? qu'est-ce que tu *baraudes*? qu'est-ce que tu *vernailles*? qu'est-ce que tu *poirottes* par ici?

Le *placotage*, c'est l'action de placoter, au propre ou au figuré. Ce sont aussi les ouvrages faits sans méthode, avec lenteur ou sans soin, les flâneries, les musarderies et les futilités, les propos inconsiderés ou indiscrets, les bavardages, les commérages, les potins, les cancans, etc.

Placoteux, -euse est usité comme substantif et comme qualificatif. Il se dit de celui ou de celle qui *placote* habituellement ou qui aime à *placoter*, au sens figuré de ce verbe.

On a prétendu, — c'est, je crois un Montréalais qui a émis cette prétention, — que l'emploi de *placoter*, de *placotage* et de *placoteux* est «circonscrit dans les frontières exactes de la ville de Québec». Les Québécois ne méritent aucunement cet excès d'honneur. Ils n'ont pas plus le monopole de ces locutions que celui des choses qu'elles expriment dans nos parlers. J'ai eu la curiosité de consulter les fiches de la Société du Parler français au Canada. Ces fiches attestent que *placoter*, *placotage* et *placoteux* ont cours dans les districts de Chicoutimi, de Portneuf, de Champlain, de Joliette et de Labelle, de Rimouski, de Témiscouata, de Kamouraska, de Montmagny, de Bellechasse, de Lévis, de Dorchester et de la Beauce, de Lotbinière, de Nicolet, d'Yamaska, de Verchères, de Saint-Hyacinthe, de Sherbrooke et de Mégantic, ainsi que dans la ville de Montréal. Et si la liste des districts où l'on *placote* n'est pas plus longue, c'est évidemment parce que l'enquête de la Société du Parler

français n'a pas été complète; car tous les correspondants de la Société, à l'exception de deux, signalent l'emploi de *placoter*, de *placotage* et de *placoteux* dans leur région respective.

Ces trois mots ne sont dans aucun dictionnaire de la langue française. D'où viennent-ils ?

Du breton français ou du normand. Peut-être des deux à la fois.

En effet, dans la Bretagne, où la syllabe *pla* se prononce souvent *pia* ou *pya*, on a relevé le verbe *piacoter* avec la signification de marcher dans l'eau, de s'amuser dans l'eau. C'est évidemment le sens primitif de notre verbe *placoter*. D'ailleurs, en Suisse, on dit *pacoter*, pour patauger.

D'autre part, les Normands emploient *clapoter*, *clapotage* et *clapotier*, -ière avec des acceptions qui se rapprochent beaucoup de celles que prennent chez nous *placoter*, *placotage* et *placoteux*, -euse. Dans les parlers normands, *clapoter*, c'est agiter l'eau avec les mains, marcher dans les flaques d'eau, y patauger, et c'est aussi parler inconsidérément, bavarder, tenir des propos indiscrets, médire, cancaner, colporter toutes sortes de nouvelles et de bruits plus ou moins fondés; le *clapotage* est l'action

d'agiter l'eau avec les mains ou de patauger; c'est aussi les commérages, les propos indiscrets, les cancans; et un *clapotier* ou une *clapotière*, c'est une personne bavarde, indiscrète, cancanière, qui aime à colporter toutes sortes de nouvelles et de bruits plus ou moins fondés. On donne, chez nous, le même sens à *clapoter*, *clapotage* et *clapoteux,-euse*, ainsi qu'à *gaboter*, *gabotage* et *gaboteux,-euse*.

Est-ce sous l'influence de *clapoter*, *clapotage* et *clapoteux,-euse* que le breton *piacoter* et ses dérivés ont pris le sens figuré qu'ils ont dans nos parlers ?

Ou bien, *clapoter*, *clapotage* et *clapoteux,-euse* auraient-ils, par interversion des lettres *c* et *p*, donné *placoter*, *placotage* et *placoteux,-euse* ? Ce phénomène, sans être fréquent, se produit parfois, et c'est ainsi que les Berrichons, nos gens aussi, disent de temps à autre *chesse*, *chesseresse* au lieu de *sèche*, *sècheresse*, et les Bretons, *cachigner* au lieu de *chicaner*.

En tout cas, il semble bien que *placoter* n'est pas né au Canada. Il y a été transplanté avec sa motte, avec son sens primitif. Et s'il a pris l'extension que j'ai signalée, c'est que notre terroir, comme tous les terroirs français, est très propice au développement des sens figurés.

Au reste, M. Lazare Sainéan a parfaitement démontré, dans *les Sources indigènes de l'Étymologie française*, que l'association des idées de *bavardage* et de *boue délayée* ou de *clapotement* est familière aux langues romanes et, tout particulièrement, aux parlers de France.

Mine, minou, minoune, minouche

Mine et *minou* ont à peu près les mêmes acceptions, dans nos parlers populaires.

D'abord, ils se disent tous deux pour chat et pour petit chat ou minet: «Un beau petit *mine*»; — «Un gros *minou* noir.» Au féminin, *mine* désigne une chatte: «La *mine* joue avec ses *minous*, deux petits *mines* tout ronds comme des pelotons de laine.»

Minou a le même sens dans l'Anjou et dans le Hainaut. On dit aussi *mino* ou *minaud* dans les parlers normand, angevin, berrichon et tourangeau. *Mine* s'emploie au féminin, pour chatte, dans la Saintonge et la Touraine. En cette dernière province, *la mine* désigne même le chat. Comme chez nous, on se sert en Picardie de la locution *mine! mine!* pour appeler les chats. Dans l'ancien français, *minant* et *minon* avaient l'acception de minet, petit chat. *Minon* est encore usité pour minet dans

le langage familier, ainsi que dans les parlers de la Saintonge, du Berry, du Nivernais, du Lyonnais, de la Normandie, de la Picardie et de la Wallonie.

Minoune paraît être, dans nos parlers, la forme féminine de *minou*. En tout cas, il a le sens de chatte.

Nos gens emploient aussi *minouche*, au lieu de minet et de minette. Ils font ce mot tantôt masculin, tantôt féminin. En Saintonge, *minoche* se dit pour chatte, et en Picardie, ainsi que dans la Lorraine, les enfants usent de *minousse* pour désigner un chat.

Comme chat, chatte, minet, minette en français, et *minoche* en saintongeais, *mine*, *minou*, *minoune* et *minouche* sont, chez nous, des termes d'amitié dont les mères surtout font grand usage pour câliner leurs enfants: «Pleure pas, mon petit *mine*»; — «Eh ! beau *minou* à sa maman»; — «Elle est bien fine, c'te petite *minoune-là*»; — «Viens me voir, ma belle *minouche*.»

Le printemps, certains arbres, les saules, les noyers, les noisetiers, entre autres, se couvrent de petites fleurs disposées autour d'un axe commun en forme d'épi flexible, allongé, qui rap-

pelle la queue d'un chat. Dans la langue académique, ces assemblages de fleurs s'appellent chats ou chatons. Dans nos parlers populaires, ils portent le nom de *mines* ou de *minous*.

Minous s'emploie de même en rouchi, dans les parlers de l'ancienne province du Hainaut. On dit *minons* dans la Bourgogne, la Lorraine, la Franche-Comté, le Berry, le Nivernais, la Picardie, la Normandie et la Suisse romande.

Nos gens donnent aussi le nom de *mine* et de *minou* aux chenilles velues. C'est, sans doute, parce que ces larves de papillons ont l'apparence de chatons ou de queues de minet.

Enfin, les mots *mine* et *minou* servent, chez nous, à désigner les tours de cou en fourrure ou en plumes.

Dans l'ancienne langue française, un fichu de duvet de cygne s'appelait un *chat*. A Lille, ainsi que dans l'ancienne province du Hainaut, on donne le nom de *minou* à toute espèce de fourrure. A Lyon, on dit *minon*.

Marcou

Nos gens donnent le nom de *marcou* aux matous, aux chats mâles.

Et c'est comme on disait en France, au seizième et au dix-septième siècle.

Joachim du Bellay use de cette appellation dans son *Építaphe d'un chat*:

Belaud estoit plus accointable
Que n'est un petit chien friand,
Et de nuict n'alloit point criant,
Comme ces gros *marcoux* terribles,
En longs myaulements horribles.

On la trouve aussi dans le *Moyen de parvenir*: «M'amie, dit l'abesse, le vostre n'est qu'un petit minon; quand il aura autant étranglé de rats que le mien, il sera chat parfait, il sera *marcou*, margut, et maistre mitou.»

Et Scarron s'en sert dans son *Virgile travesti*:

Les gros *marcoux* s'entreregardent
Ou de leurs griffes ils se lardent.

Marcou est encore en usage dans la Normandie, la Bretagne, le Perche, la Beauce, le Maine, l'Anjou, la Champagne, la Lorraine et la Wallonie. On dit aussi *marcau* dans la Normandie, ainsi que dans le Berry, le Nivernais, la Bourgogne, la Franche-Comté et le Luxembourg. *Margou* et *margau* sont usités dans la Suisse romande et la Franche-Comté, et *marlou* l'est dans la Picardie.

Quelle est l'origine de *marcou* ?

« Nos anciens, dit La Curne dans son *Dictionnaire de l'ancien langage françois*, faisoient des noms d'animaux de noms de saints. Ici *marcou* vient de *Marc*, comme *matou* de *Mathieu*. »

Mais cet avis n'est pas celui de Robin et de Chambure.

Dans son *Dictionnaire du patois normand*, Robin écrit : « *Marcou* et *matou* viennent tous deux de *mas*, maris, et de *catus* ou *cattus*, qui voulait dire chat en bas-latin. »

D'autre part, Chambure, dans son *Glossaire du Morvan*, rattache *marcou* et *matou*, de même que *matois*, au latin *maritus*, « qui, dit-il, ne désignait pas seulement l'homme marié, comme nous l'entendons aujourd'hui, mais le mâle en général ». Et il ajoute : « M^{me} de Sévigné le comprenait bien ainsi lorsqu'elle nommait familièrement son gendre : le Matou (« Saluez le Matou. »), et disait qu'en raison de son jeune âge les gens polis, au lieu d'appeler le jeune marquis de Grignan le petit Matou, lui donnaient la qualification moins sérieuse de Minet. Columelle nomme les béliers *mariti gregum*. . . Dans Virgile, *maritus* s'applique à un aspirant au mariage, à un prétendant; dans Horace, à

un bouc. Le *Glossaire* de Du Cange nous donne *mariti* pour jeunes porcs. . . »

Ajoutons, pour terminer cette note, que *matou* a chez nous, comme dans les parlers wallons, le sens de matois. Et il en est ainsi de *marcou*. Quand nos campagnards disent: «C'est pas qu'un petit *marcou*!», ou: «C'est un fin *matou*», il faut entendre: c'est un matois.

Bacul

Il me revient qu'on aurait écrit dans une de nos revues: «Qui dira que *bacul* n'est pas la corruption de *back-yoke*?»

Qui le dira? Si cela n'avait pas l'air enfantin, je serais tenté de crier: moi.

Bacul n'est pas une corruption de *back-yoke*. Pas plus que le mot *dieu* n'est une corruption de l'anglais *god*.

Bacul avait cours en France bien avant la bataille des plaines d'Abraham. Rabelais, par exemple, écrivait au seizième siècle: «Paoure et chetif baudet, j'ay de toy pitié et compassion: tu travailles journellement beaucoup; je l'aperceoy à l'usure de ton *bacul*.»

Ce mot était usité dans l'ancien français pour désigner un morceau de bois fait en demi-cercle et placé au-dessus ou au-dessous de la

croupière, dans le harnais de l'âne ou du mulet. D'après Du Cange, le *bacul* était aussi un bâton appartenant à la herse. La plupart des lexicologues font dériver ce mot du latin *baculus* (bâton).

Au témoignage de Littré, de Bescherelle, de Hatzfeld et Darmesteter, comme des auteurs du *Nouveau Larousse illustré*, on se sert encore de *bacul* dans le français moderne, pour désigner une large croupière que l'on met aux bêtes de trait. Comme cette croupière bat sur les cuisses des bêtes qui la portent, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour deviner l'origine du nom de *bacul* qu'on lui a donné.

Dans les parlers populaires de France, *bacul* a une autre acception. «On appelle *baculs*, en diverses provinces, les palonneaux d'un chariot, les morceaux de bois où l'on attache des traits», lit-on dans le *Dictionnaire de l'ancien langage françois* de La Curne.

De fait, *bacul* est courant dans l'Anjou, dans le Haut et le Bas-Maine, ainsi que dans la Normandie, avec le sens de palonneau ou palonnier, c'est-à-dire de pièce de bois à laquelle on attache les traits d'un cheval attelé.

Né dans les campagnes françaises, ce mot a été apporté sur les rives du Saint-Laurent par

ceux de nos pères qui venaient de l'Anjou, du Maine ou de la Normandie. Et il y avait déjà rendu de longs services lorsque les Anglais y introduisirent leur *back-yoke*, leur *joug de derrière*, comme ils disent.

Argent

Dans un magasin de campagne, le soir. Assis à leur place accoutumée, des rentiers, la pipe à la bouche, causent tranquillement des événements du jour. Comme dans les salles de rédaction des gazettes, les uns rapportent les faits et les autres les commentent.

— J'oubliais de vous dire ça, annonce l'un deux, il paraît que Thomas Lajoie a perdu son procès.

— Son procès ? répètent les autres, le regard interrogateur.

— Vous vous rappelez, . . . au sujet d'un vieux cheval qu'il a changé l'an dernier pour une charrette. . . C'est son neveu le petit Pierre Sanschagrin qui m'a conté ça, en m'en allant souper. Il l'avait su par quelqu'un qui l'avait entendu dire en revenant de la ville.

— Ben, ma foi, v'là ein vieux j'val qu'i aurait ben mieux fait d'garder à rente. Ça va prendre pas mal de sa pauvre argent pour payer

tous les frais. Parce que, de nos jours, quand on va en cour. . .

— Mon défunt père, y avait pour son dire que les procès, c'est, sans comparaison, comme qui donnerait de la bonne argent pour de la mauvaise. Y avait raison, vous savez. Moé, y ara betôt soixante-quinze ans que je règne, et jamais de ma vie j'ai vu parsonne s'enrichir à plaider, vous savez.

— Ben, y a les avocats qui font de la grosse argent !

— Oui, on dit ça, comme ça, en temps d'élections, quand i sont candidats. Mais j'aimerais pas à payer leu's comptes, vous savez. Ça prendrait ben de la belle argent. . .

«De la belle argent» ! «De la grosse argent» ! «De la bonne argent» ! «De la mauvaise argent» ! «Ma pauvre argent» ! Ces locutions sont courantes dans nos parlers populaires.

Il en est de même dans la langue du peuple en France, tout particulièrement dans la Normandie, l'Anjou, l'Orléanais, la Bourgogne, le Lyonnais, le Bourbonnais, ainsi que dans les parlers populaires de la Suisse romande. Si j'en crois les glossaires, les Normands disent : «Ch'est d'*la belle argent*», — «Ch'est d'*la bon-*

ne argent», — «Il m'a payé en *bonne et belle argent*»; les Angevins: «C'est de la *bonne argent*», — «Avoir de l'argent *mignonne*» (des épargnes); les Vendômois: «De la *bonne argent*», — «De l'argent *blanche*»; les Lyonnais: «L'argent est *ronde*, c'est pour qu'elle roule»; les Bourguignons: «J'ai perdu *ma* pauvre argent»; et les Suisses: «L'argent, faut pas la gaspiller, *elle* est assez dure à gagner!» M. Bauche, dans *le Langage populaire*, relève l'emploi d'*argent* au féminin; et dans *la Pensée et la langue*, M. Ferdinand Brunot atteste qu'on entend à Paris: *de la belle argent*, de même que: *cette grosse orage, une grande enterrement*. De pareils changements de genres peuvent s'observer dans nombre de substantifs à initiale en voyelle.

Il y a d'ailleurs longtemps qu'*argent* s'emploie au féminin en France; et pas seulement dans la langue populaire. La Curne a relevé l'expression «argent pleine et blanche» jusque dans les ordonnances des rois de France.

Cope

Il y a quelque trente ans, le mot *cope* était fréquemment usité chez nous pour désigner la monnaie de billon. Aujourd'hui, on se sert gé-

néralement du terme *sou*, ou de l'anglais *cent*, que l'on prononce *cenne*.

Cope est cependant resté en usage courant dans quelques locutions, telles que *ne pas avoir une cope*, *ne pas donner une cope*, *ne pas valoir une cope*.

Ne pas avoir une cope, c'est ne pas avoir le sou. Tel millionnaire, par exemple, *n'avait pas une cope* quand il a quitté la maison de son père pour aller gagner sa vie à Montréal.

Ne pas donner une cope, c'est ne pas donner un sou, ne rien déboursier, ne pas délier les cordons de sa bourse. Ainsi, on dit qu'il y a encore des gens qui *ne donneraient pas une cope* pour une voiture automobile. Quels excentriques !

Ne pas valoir une cope, c'est ne pas valoir un sou, c'est, de façon générale, n'avoir aucune valeur. Pour le commun des mortels, un orateur qui ne crie pas comme un enragé, *ça ne vaut pas une cope*.

On a dit que notre locution *cope* est une corruption ou la francisation de l'anglais *copper*, qui non seulement signifie cuivre, mais sert aussi à désigner la monnaie de billon, telle que le *cent* et le *penny*.

Cette opinion semble raisonnable; d'autant

plus que la monnaie de cuivre a été introduite chez nous après 1760, depuis la cession du pays aux Anglais.

Et pourtant, *cope* est-il bien un anglicisme ?

L'ancienne langue faisait usage de la locution *ne pas valoir une coque* (d'œuf). On la trouve dans le *Roman de la Rose* :

Vostre orgueil *ne vaut une coque*;
Sachiés que fortune vous moque.

Serait-ce là l'origine de notre locution *ne pas valoir une cope* ? C'est très douteux ; car nul n'a relevé jusqu'ici l'emploi de *ne pas valoir une coque*, chez nous.

D'autre part, l'usage a longtemps hésité en France sur la prononciation de la voyelle *ou* devant une consonne. Jusqu'au dix-septième siècle, on disait aussi souvent *cope* et *coper* que *coupe* et *couper*. Le français *copeau* est un souvenir de cette ancienne prononciation. *Cope* et *coper* sont d'ailleurs restés dans les parlers de plusieurs provinces, particulièrement ceux de la Normandie, de la Picardie, du Hainaut, de la Lorraine, du Nivernais, de l'Orléanais, de la Touraine, de l'Anjou, du Bas-Maine, de l'Aunis, du Poitou, de la Saintonge.

Or, *cupre* et *covre* avaient dans le vieux fran-

çais le sens de cuivre, dérivé du latin *cupreum*; *cop*, celui de prisée, d'estimation; et *coppe*, celui de péage. On donnait aussi autrefois le nom de *coupe* à une mesure, ainsi qu'à une monnaie. «Les menus cens, lit-on dans un texte cité par La Curne. . . se comptent et payent en marcs, livres, sols, deniers, obole, *coupe*. . . » Cette *coupe* était évidemment une menue monnaie. *Cope* ne serait-il pas, dans nos parlers, une réminiscence de *coupe*? N'aurait-on pas donné le nom de *cope* au sou canadien, parce qu'il ressemblait à la monnaie qui avait eu cours en France sous le nom de *coupe*, que l'on appelait probablement *cope* dans les parlers provinciaux?

Quelle qu'en soit l'origine, *cope* est une locution à bannir. Substituons-y le mot *sou*, qui a toujours cours en France bien que le sou ne soit plus une monnaie de compte officielle.

Avoir de quoi, avoir des bidous

Chez nous, on entend souvent dire que celui-ci *a de quoi*, que celui-là *a des bidous*.

Ces locutions *avoir de quoi*, *avoir des bidous*, qui s'emploient l'une pour l'autre, n'ont pas un sens bien précis. Elles peuvent signifier: avoir des millions, ou simplement: posséder

quelques épargnes. Appliquées aux campagnards, elles équivalent généralement à celles-ci : avoir du bien, être dans l'aisance, être à son aise.

Avoir de quoi a cours en France depuis longtemps. L'Académie elle-même l'admet comme faisant partie de la langue populaire.

Mais les glossaires de parlers provinciaux non plus que les dictionnaires français ne relèvent la locution *avoir des bidous*. De tous les ouvrages que j'ai pu consulter, un seul donne *bidou* : le dictionnaire breton-français. En breton, *bidou* est la forme pluriel de *bid*, équivalent du français *as* au sens de : face de dé à jouer ou carte à jouer marquées d'un seul point. *As* s'emploie bien en français pour désigner une monnaie de cuivre qui avait cours chez les Romains ; mais le breton *bid-bidou* ne paraît pas avoir cette acception. Deux linguistes éminents de l'Université de Rennes, M. Georges Dottin, doyen de la faculté des lettres, et M. Jean Le Roux, professeur à la faculté des sciences, m'informent que *bid-bidou*, au sens de monnaie, d'argent, est inconnu dans la partie de la Bretagne qu'ils habitent et que le mot breton *bid* a tout probablement été emprunté au français, car il n'existe pas en gallois, ni en irlandais.

Bidous semble cependant avoir des congénères dans différents parlers. Ainsi, sans mentionner l'anglais *bid* (enchère), *bidouille* a le sens de petite poche à la ceinture du pantalon, dans les parlers du Bas-Maine; *bidoche*, celui de bourse dans les mêmes parlers ainsi que dans l'argot ancien; *bridou*, celui de liard dans l'argot et de riche dans les parlers du Dauphiné; *bre-doche*, celui de sou dans l'argot, et *bre-douse*, celui de pistole en Lorraine.

D'autre part, dans l'ancienne langue française, on donnait le nom de *bidaux* à certains fantassins qui étaient à la solde de tous les partis, de *pîte* et de *pito* à une monnaie d'environ un quart de denier, et de *bidet* à une petite monnaie qui a eu cours dans le nord de la France jusqu'au dix-septième siècle.

Bidous serait-il une corruption de *bidaux*? Car, pour avoir des *bidaux*, pour prendre des fantassins à sa solde, il fallait évidemment avoir de l'argent.

Bidets se serait-il, dans quelque parler du Nord, transformé en *bidous*, comme *minet* (petit chat) en *minou*?

Ou bien *bidous* aurait-il servi à désigner ce qui se met dans la *bidouille* (dans la petite po-

che du pantalon) ou dans la *bidoche* (dans la bourse), c'est-à-dire la monnaie, l'argent ?

En tout cas, on peut, semble-t-il, affirmer sans risque de se tromper que le mot *bidous* et la locution *avoir des bidous* sont originaires de France.

Tarière, térière

D'après les dictionnaires de la langue moderne, l'outil en forme de T dont les charpentiers, les menuisiers, les charrons se servent pour percer des trous dans le bois s'appelle *tarière*, et ce mot est féminin. Il faut donc dire : Une grosse *tarière*, une petite *tarière*.

Au Canada, on le fait généralement masculin. D'où vient cet usage ?

Suivant l'expression d'Antoine Thomas, le mot *tarière* est foncièrement masculin. Il dérive du latin vulgaire *taratrum* ; or, il est de règle que les substantifs français qui tirent leur origine d'un neutre latin soient masculins.

De fait, ce mot a été masculin sous sa forme primitive *tarere*. Même sous la forme *tarière*, due à une confusion avec le suffixe *ière*, il a quelque temps conservé le genre masculin. Le dictionnaire de Richelet, édition de 1706,

donnait *tarière* comme masculin. Le dictionnaire de Furetière, édition de 1727, tout en l'indiquant comme féminin, contenait cette note: «Les ouvriers font ce mot masculin, quand l'outil a beaucoup de grosseur.» Il n'est donc pas étonnant que *tarière* soit resté masculin chez nous. Au reste, il a encore ce genre en Normandie.

Non seulement nos gens le font masculin, mais il le prononcent souvent comme s'il s'écrivait *tarière* ou *térière*.

Ce mode de prononcer la finale *ere* est archaïque. Au commencement du dix-huitième siècle, les mots en *ere* s'écrivaient encore par un *e* fermé. C'est dans son dictionnaire de 1740 seulement que l'Académie a commencé à les écrire par un *e* ouvert. Et encore, elle semble avoir changé d'avis dans le cours de l'impression. Après le mot *Misère*, toutes les finales *ere* sont écrites *ère*, tandis qu'avant ce mot, l'*e* ouvert est exceptionnel.

Pareillement, est archaïque la prononciation *térière* pour *tarière*.

D'après les historiens de la prononciation française, l'*a* du parler de Paris devant *r* s'est longtemps confondu avec l'*e* et inversement

l'*e* avec l'*a*. Ronsard déclarait, au seizième siècle, que la lettre «E est fort voisine de la lettre A, voire tel que souvent sans i penser nous les confondons naturellement».

Tariere est un des mots qui ont longtemps hésité entre *a* et *e*.

Vers le milieu du seizième siècle, Rabelais écrivait *teriere* et Robert Estienne donnait *tariere* et *teriere* dans son *Dictionnaire françois-latin*.

Au dix-septième siècle, Cotgrave orthographiait *teriere*; Ménage constatait que l'on disait indifféremment *tariere* et *teriere*; Antoine Oudin enregistrait *teriere* ainsi que *tariere*, et Richelet, *térière* à côté de *tarière*.

En 1707, la nouvelle édition du dictionnaire de Richelet contenait encore *térière*. «Quelques-uns, y lit-on, disent *tarière*, mais les charons qui se servent de cet outil disent *térière*. C'est un outil dont on se sert pour percer le bois. (Un trou de *térière*. Mon *térière* est égaré. Donnez-moi un *térière* que je perce cela.)» De même, au témoignage de la nouvelle édition de *l'Art de bien parler françois*, par De la Touche, on disait *tarière* en 1710. Mais l'Académie, en 1694 comme en 1718, ne donnait que *tariere*. On peut donc affirmer que *térière* a

été en usage chez les «honnêtes gens» jusqu'à la fin du dix-septième siècle. D'après Émile Agnel (*De l'Influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française*, page 56), la cause de ce mode de prononciation «doit être attribuée au système de formation primitive et populaire de notre langue; c'est un souvenir du changement que subissait fréquemment l'*a* du primitif latin qui en passant dans le français originaire fléchissait en *é* ou en *ai*».

En France, particulièrement dans l'Orléanais, le Bas-Maine et la Normandie, les gens du peuple, comme nos campagnards, disent encore *térière* au lieu de *tarière*.

Moine

Jouer au *moine* ! Nul gosse d'aujourd'hui ou d'hier n'ignore le sens de ces trois mots.

Le *moine*, chez nous, est un jouet de garçonnet. C'est ce petit bloc de bois en forme de poire que l'on enveloppe d'une cordelette tournée en spirale afin de lui imprimer, en le lançant, un mouvement de rotation sur sa pointe de fer. C'est la toupie en bois plein des Français. Ou plutôt c'est la toupie, tout court. Car, en France, la toupie en métal percé de trous

porte le nom de toupie ronflante ou de toupie chantante.

Le *moine* est un jouet très ancien. Il était déjà connu sous ce nom au seizième siècle. En effet, jouer au *moine* était un des amusements de Gargantua. Rabelais, dans la longue liste qu'il a dressée des jeux de Gargantua, mentionne le *moine*: «Là jouoit. . . a la truie, . . . a la trompe, au *moyne*. . . , a monte monte l'eschelette. . . » Nous n'avons donc pas inventé ce jeu, ni le terme dont nous nous servons pour le désigner.

D'ailleurs, *moine* s'emploie avec la même acception dans plusieurs provinces de France, particulièrement dans la Normandie, le Haut et le Bas-Maine, l'Anjou, le Berry, l'Orléanais, la Touraine, le Nivernais, le Lyonnais.

Faire pataque, faire pétaque

Avec le *moine*, on pratique généralement, chez nous, le jeu du rond.

Le rond est un cercle d'une vingtaine de pouces de diamètre qu'on a tracé sur le sol. C'est l'objectif des joueurs.

Or, au jeu du rond, il ne suffit pas de lancer son *moine* dans le cercle qu'on a tracé; il faut aussi le faire tourner sur sa pointe. C'est im-

portant, capital; car tout moine lancé qui manque à tourner sur sa pointe est par le fait même condamné à séjourner dans le rond, à devenir le point de mire des joueurs.

Chez nous, quand un *moine* lancé ne tourne pas sur sa pointe, on dit du moine et du joueur qu'ils font *pétaque* ou *pataque*, ou qu'ils font *poche*. *Faire pétaque* ou *faire pataque* en parlant du moine, c'est évidemment faire comme une *pétaque* ou *pataque* qu'on aurait lancée; en d'autres termes, c'est tomber et rouler comme l'aurait fait une pomme de terre. Car, chez nous, la pomme de terre porte non seulement le nom de *pataque* comme dans l'ouest de la France, mais aussi celui de *pétaque*. Autre confusion de l'*e* avec l'*a*, sans doute.

Faire pétaque ou *faire pataque*, en parlant du joueur, c'est manquer son coup. Et ces locutions ne sont pas particulières au seul jeu du *moine*. Par extension, elles s'emploient couramment, dans nos parlers populaires, avec le sens général de: ne pas réussir, manquer son coup, échouer. On va jusqu'à dire de l'orateur dont le discours est tombé à plat qu'il a *fait pétaque*.

Faire pétaque ou *pataque* est un canadianisme, et un canadianisme à bannir, tout expressif

qu'il est; car on ne saurait faire une locution de bon aloi avec un terme corrompu comme *pétaque* ou *pataque*.

Poque, poquer, jouer à la poque

Le *moine*, je l'ai dit, est armé d'une pointe en fer. Or, il lui arrive au jeu du rond, surtout s'il a une pointe aiguë, de laisser en tombant la trace de cette pointe sur le *moine* qu'il atteint. C'est là — est-il besoin de l'ajouter ? — un des petits agréments du jeu.

En français, l'éraflure qu'un *moine* reçoit ainsi d'un autre *moine* qui tourne, s'appelle *gniole* ou *gnole*. Ce terme, que les lexicographes donnent comme populaire, est assez ancien: on le trouve dans le Furetière de 1701 sous la forme *gniole*.

Chez nous, la *gniole* ou le *gnole* est une *poque*. Et cette appellation est plus ancienne encore, puisque Roquefort, dans son *Dictionnaire de la langue romane*, l'a enregistrée, sous la forme *pocques*, avec l'acception de «marques de la toupie à cloux sur le bois». Ajoutons que, dans nos parlers populaires, faire une *gniole* ou un *gnole* s'exprime généralement par *poquer*.

Mais, avec le *moine*, on ne pratique pas seulement le jeu du rond. On joue aussi à la *po-*

que. Du moins, on se livrait à cet amusement au temps de ma première jeunesse, il n'y a pas quarante ans. Le jeu de la *poque* se pratiquait généralement à deux, les joueurs lançant alternativement leur *moine* sur le *moine* de l'adversaire. Et comme l'objectif, à ce jeu, était de démolir le jouet de son adversaire, on se servait autant que possible de *moines* à la forme allongée, tournés dans du bois très dur, du gaïac, par exemple, et armés d'une pointe très acérée. Et l'on ne s'amusait pas à faire tourner son *moine* sur la pointe: ç'aurait été jeu d'enfant. On l'enlaçait par la pointe et par la queue, vers le milieu d'une cordelette dont on tenait les bouts et, après l'avoir fait tournoyer au-dessus de sa tête, on le lançait sur le *moine* de l'adversaire avec toute la force dont on était capable. Le duel était acharné. Aussi, quelle joie quand on réussissait à mettre en pièces le *moine* de son adversaire! Et voilà ce que, par euphémisme sans doute, on appelait *jouer à la poque*.

Dans la langue française, gnioler et gnoier ont pris, par extension, le sens de coup, éraflure qui laisse une marque sur une personne ou sur une chose. Il en est ainsi de *poque*, dans nos par-

lers populaires. Ce mot a d'ailleurs le sens de coup violent en Picardie; mais il y est masculin.

Par extension encore, *poque* se dit chez nous de la marque même que laisse un coup. Exemples: «T'es-tu battu? Tu as une *poque* sur l'œil»; — «Il a donné un coup de canne sur la table: on voit encore la *poque*.» *Poque* s'emploie pour égratignure et *poquer*, pour égratigner, dans le Bas-Maine.

Au Canada, outre l'acception de faire des gnioles ou des gnoles, *poquer* a aussi celle de donner des coups, comme en Poitou, ainsi que celle de marquer de coups, comme *pocher* en français: «Avoir la figure toute *poquée*.» *Pocher* et *poquer* sont d'ailleurs des doublets, de même que *poche* et *poque*.

Enfin, nos gens disent des marchandises de pacotille: «C'est de la *poque*!» et quelquefois: «C'est de la *poche*!» Dans le Vendômois, on donne pareillement à *poque* le sens de: pas grand'chose, drogue, chose de mauvaise qualité: «Ce vin-là, c'est d'la *poque*.»

Copeau, écopeau, ripe

Le mot *copeau* a, dans la langue française, un sens plus large que dans nos parlers populaires.

D'après le dictionnaire de l'Académie et les autres lexiques de l'usage, un copeau est un morceau ou un éclat plus ou moins mince que la hache, le rabot ou quelque autre instrument tranchant fait tomber de l'arbre qu'on abat ou des pièces de bois qu'on met en œuvre.

Chez nous, les termes *copeau* ou *écopeau*, — car le peuple dit plus souvent *écopeau*, — ne s'étendent pas aux rubans de bois qu'enlèvent le rabot, la plane ou le ciseau. Les copeaux minces et tortillés s'appellent des *ripes*, et l'on donne le nom de *copeau* ou d'*écopeau* aux seuls éclats qui n'ont pas la forme de rubans, particulièrement aux copeaux qui se détachent de l'arbre que le bûcheron abat ou de la pièce de bois que le charpentier travaille.

D'où nous viennent la locution *ripe* et la locution *écopeau* ?

Ripe est un vieux mot français. Aujourd'hui, il sert uniquement à désigner l'outil que les maçons, les tailleurs de pierre et les sculpteurs emploient pour râcler, pour ratisser.

Autrefois, il avait d'autres sens.

Ainsi, Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, le relève avec l'acception de taillis. Et il ajoute cette note: «Au XIX^e siècle, dans une statistique de l'Ain (en Bourgogne), on rencontre encore ce mot avec le sens de menu bois: «On n'abandonne ordinairement aux fermiers pour leur chauffage, que les *ripes*, les tronchées (abatis d'arbres) et les broussailles. (1808.)»

Hippeau l'enregistre, lui aussi, dans son *Dictionnaire de la langue française au XII^e et au XIII^e siècle*, et il lui attribue la signification de *ripures de bois*. Évidemment, au moyen âge, l'outil dit ripe servait à râcler, à ratisser le bois comme la pierre. Et, selon toute probabilité, c'est là l'origine de l'emploi de *ripe*, en certaines provinces, avec le sens de ruban de bois, de copeau mince et tortillé que détache le rabot. Car la locution *ripe* a cours dans quelques parlers provinciaux de France. Elle est usitée notamment dans ceux de l'Aunis, du Poitou, de la Saintonge, du Bordelais, et des environs de Nantes, dans la Haute-Bretagne.

Ripe, c'est évident, a été apporté au Canada par nos pères. Dès 1743, le P. Potier relevait ce mot à Lorette.

Écopeau est, lui aussi, un vieux mot français. Dans l'ancienne langue, on disait non seulement *couper*, mais aussi *coper*, de même que *escouper* et probablement *escoper*, car l'usage a longtemps hésité entre *ou* et *o* devant une consonne. Au dix-septième siècle, on prononçait encore *couper* et *coper*, ainsi que *coupeau* et *copeau*.

Or, de même que *couper* et *coper* ont donné *coupeau* et *copeau*, les doublets *escouper* et *escoper* devaient servir à former *escoupeau* et *escopeau*. Godefroy enregistre *escoupeau* et *escopeau* avec l'acception de petit copeau. Il cite, en les écourtant, ces deux phrases de Bernard Palissy, qui écrivait au seizième siècle : «Va chez un menuisier et tu trouveras que, quand il rabote quelque table ou membrure dudict noyer, il se fait des *escoupeaux* longs et terves comme papier... Pren un desdits *escoupeaux* et le regarde contre le jour, et tu verras là un nombre infini de petits pertuis.» «Maître Bernard» était né dans l'Agénois, mais il s'était établi de bonne heure à Saintes; et il est possible que le «paysan de Xaintonge», comme il aimait à s'appeler, ait emprunté le mot *escoupeau* au parler saintongeais, car *écoupeau* est depuis longtemps en usage dans la

Saintonge. Il s'emploie couramment aussi dans l'Aunis, le Poitou, le Berry, le Nivernais, la Bourgogne et la Franche-Comté.

Notre locution *écopeau* est donc un archaïsme ou un provincialisme.

Verrure

Au seizième siècle, l'aimable conteur breton Noël Du Fail écrivait dans ses *Propos rustiques*: «Pour guerir des *verrures*, faut toucher la robe d'un cornu ou d'un mouton.»

Verrure se dit encore en Bretagne, ainsi que dans la Normandie, l'Anjou, l'Orléanais, le Berry, le Nivernais.

De toute évidence, c'est de ces provinces que nous sont venus l'habitude de dire *verrure*, et même, avec cette façon fautive de désigner les verrues, l'art de les guérir.

Au témoignage des docteurs Cabanès et Barraud, les recettes en usage en France pour faire disparaître ces excroissances sont innombrables et à peu près les mêmes dans les différentes provinces. En voici quelques-unes que je cueille dans leur ouvrage *Remèdes de bonne femme*, ainsi que dans quelques glossaires de parlers provinciaux et dans *la Tradition en Poitou et Charentes*.

Compter ses verrues; enfermer dans un petit sac autant de cailloux ou de pois que l'on a de verrues et déposer le sac sur le bord de la route. Celui qui ramasse le sac hérite des verrues.

Frotter les verrues avec un morceau de lard, enterrer la couenne sous une gouttière et rentrer chez soi sans se détourner. Les verrues disparaissent à mesure que le lard pourrit.

Couper une pomme de terre par le milieu, frotter les verrues avec le cœur de cette pomme, enfiler ensemble les deux moitiés du tubercule et les conserver dans un lieu bien fermé. Au fur et à mesure que la pomme se dessèche, les verrues tombent.

Faire souffler un enfant posthume sur les verrues.

Les frotter soit avec des limaces, soit avec de la sève de figuier, de chilidoine, ou de renoncule, soit avec de la graine de plantain.

Les lier étroitement à la base avec un fil de soie.

Voler chez un épiciier autant de pois secs que l'on a de verrues et aller les jeter dans un puits, le soir, au clair de lune.

Jeter dans un puits juste autant de pois que l'on a de verrues, et se sauver de manière à ne pas les entendre tomber dans l'eau.

Enfin, cette recette qui sent le romantisme: Un soir que la lune est dans son plein et brille du plus vif éclat, se planter tout seul devant elle et la regarder fixément un instant, sans rire; se baisser et, sans détourner les yeux du globe lumineux, saisir de la main droite ce qu'elle peut atteindre, motte de terre, caillou, feuille d'arbre, et, après en avoir frotté les verres, le jeter derrière soi, par-dessus l'épaule gauche, puis aller dormir en paix sur ses deux oreilles. . .

Malgré certaines variantes dans les formules, quelques-unes de ces recettes sont bien connues chez nous. Je donne les autres pour ce qu'elles valent.

Rife, rifle

Tout le monde, chez nous, connaît cette maladie de la peau, assez commune chez les enfants en bas âge, que l'on appelle généralement *le rife*.

Rife, il va sans dire, est mis ici pour *rifle*. Dans la prononciation populaire, au Canada comme en France, la lettre *l* disparaît toutes les fois que, faisant partie de la dernière syllabe d'un mot, elle est suivie d'un *e* muet et précédée de *b*, *c*, *f*, *g* ou *p*.

Mais *rifle* non plus que *rife* ne se trouve dans les dictionnaires de l'usage, sauf avec le sens de carabine à balle forcée.

La maladie cutanée à laquelle nos gens donnent le nom de *rife* s'appelle en français vulgaire gourme des enfants. Les médecins, qui aiment à traiter les maladies avec des racines. . . grecques, disent, eux, que ces *bobos* sont des affections eczémateuses ou exanthémateuses, plus précisément, des achores (prononcez «akor») ou croûtes de lait.

D'où nous vient l'appellation canadienne *rife* ou *rifle* ?

Bos, dans son *Glossaire de la langue d'oïl* (XI^e-XIV^e siècles), observe que *rifler* semble proche parent de *rafler*, et le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter tient *rifler* pour une «autre forme de *rafler*». On peut, semble-t-il, en dire autant de *rifle* et de *rafle*. En effet, si La Curne attribue à *raffle* seulement la signification de maladie éruptive, de croûte, de gale, Godefroy donne *rafle*, *rifle*, *roifle*, *roife*, *roffe* avec un même sens, celui de gale de la lèpre, et Bos enregistre *rifle* avec l'acception de bleu, de contusion, d'escarre, *raffle* et *raffe* avec celle d'ulcère, de croûte, de teigne, de gale, de lèpre, et *roife* avec celle de croûte, d'ulcère, de teigne,

de maladie de la peau, de lèpre, de gale, de rogne. Dans l'ancienne langue, *rifle* et *rafle* désignaient donc tous deux une maladie de la peau, les croûtes qui se forment sur la peau dans certaines maladies éruptives.

Rifle et *rafle* sont encore usités dans les parlers de quelques provinces de France. Dans le Bas-Maine, *rafle* se dit de la «gale des enfants» et *rifle* d'une «maladie du cuir chevelu chez les enfants». Dans le Haut-Maine, la *rifle* est une «maladie cutanée des enfants», une «espèce de gourme»; en Normandie, c'est la «gourme des enfants».

Les substantifs *rifle* et *rafle* étaient féminins dans l'ancien français, et ils ont conservé ce genre dans les parlers du Maine et de la Normandie. Chez nous *rifle* et *rife* sont masculins. Mais il n'est pas moins évident que ces locutions ont été apportées de France par nos pères.

Ostination, ostiner, ostineux, astination, astiner, astineux

Le grammairien Théodore de Bèze écrivait en 1584: «Devant *st*, la lettre *b* disparaît complètement, comme dans. . . *obstiné, obstination*, qu'on prononce *ostiné, ostination*, ou bien elle

s'adoucit autant que possible, comme dans *abs-tenir*. . . *abstinence*.» Avant Bèze, Baïf avait, en 1574, recommandé de prononcer *ostiné*. A la fin du seizième siècle, le *b* était donc tout à fait muet dans *obstiné* et dans *obstination*.

Il en a été ainsi pendant la plus grande partie du dix-septième. Du Val en 1604, Laval en 1614 et l'anonyme de 1624 enseignaient de prononcer *ostiné*. Ménage écrivait en 1674: «On dit objet, obvier, obscur, obsèques, etc., on dit au contraire *ostiné*, *ostination*»; et Bérain, en 1675: «On doit prononcer *ostiné*.» C'est Richeliet qui a fixé, dans son dictionnaire de 1680, la règle suivie aujourd'hui: «Le peuple de Paris dit *ostination*, mais les honnêtes gens disent et écrivent *obstination*, et il n'y a point à balancer là dessus, il faut parler comme les honnêtes gens. . . Il faut dire *obstiner*, et non pas *ostiner*.»

Le peuple a cependant continué de prononcer *ostination*, *ostiné* et *ostiner*. Le *Dictionnaire de Trévoux* de 1771 le constatait: «Le peuple dit *ostination*, *ostinement*, *ostiner*, mais il n'y a que le peuple.» Dans ses *Variations de la langue française*, François Génin décochait ce trait aux pédants, en 1845: «On rit des gens du peuple qui prononcent: il m'*ostine*, c'est un enfant

ostiné, ne m'*ostinez* pas. Ils parlent comme on parlait à la cour de Henri III, et pourraient couvrir de confusion les pédants, en leur citant la règle tracée en latin par Théodore de Bèze... Il semble que le peuple des rues de Paris ait lu Théodore de Bèze, ou fréquenté le Louvre d'Henri III.» En 1881, Littré notait dans son dictionnaire: «Au XVI^e siècle, d'après Bèze, au XVII^e d'après Ménage, on prononçait *ostination*, ce qui est aujourd'hui la prononciation populaire. . . D'après Ménage, au XVII^e siècle, on prononçait *ostiner*; ce qui est aujourd'hui la prononciation populaire.» Et M. Henri Bauche écrivait dans *le Langage populaire* en 1920: «Le *b* disparaît avant un *s* suivi d'une autre consonne dans les mots comme obscur, obstiner (*oscur, ostiner*), nonobstant (*nonos-tant*); moins souvent dans obstacle, presque jamais dans abstenir, abstention.»

Au témoignage des auteurs de divers glossaires, cette prononciation archaïque persiste encore dans les parlers de la Saintonge, du Bas-Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Berry, du Nivernais, de l'Orléanais, de la Lorraine, de la Champagne, du Hainaut, de la Picardie, de la Normandie. Il ne faut pas s'étonner qu'elle survive au Canada.

Dans la langue académique, *obstination* se dit de la ténacité avec laquelle on demeure attaché à une idée, à une opinion, à une résolution. Dans nos parlers populaires, *ostination* a non seulement le sens d'obstination, mais aussi celui de discussion où chacun reste attaché à son opinion, de controverse, de dispute. En temps d'élections, par exemple, les gens de partis différents ont souvent des *ostinations*. J'ai connu un vieux paysan rusé qui avait un procédé économique pour obtenir l'avis de gens de loi sur des questions de droit. Il allait s'entretenir avec eux de choses et d'autres; puis, sans avoir l'air d'y insister, il leur disait: «J'ai eu une *ostination* hier avec un tel. Il prétendait qu'on a le droit de faire ceci; moi, je soutenais que non.» Les gens de loi ne tombaient pas tous dans le piège du bonhomme, mais tous s'amusaient de ses détours.

Pareillement, *ostiner* a, chez nos gens, des acceptions que les dictionnaires du bon usage ne reconnaissent pas à *obstiner*. Ce verbe s'employait autrefois activement avec le sens d'attacher avec ténacité à une idée, à une opinion, à une résolution, d'opiniâtrer, de contredire.

Dis-moi quelle espérance
Doit *ostiner* mon maître à la persévérance,

écrivait Corneille dans *le Menteur*. Et Regnard faisait dire à un des personnages du *Légataire universel*:

Ne l'*obstinez* point; je connais son esprit,
Il le ferait, monsieur, tout comme il vous le dit.

Aujourd'hui, *obstiner* est familier, dans ces acceptions. C'est ce qu'enseigne l'Académie. Et elle ajoute: «Il (*obstiner*) s'emploie plus ordinairement avec le pronom personnel.» Il signifie alors s'attacher avec ténacité à quelque chose. Ainsi, on s'obstine au silence, ou à garder le silence. S'obstiner se dit aussi d'un mal qui résiste aux remèdes, comme au temps, ce bon guérisseur. Et bien que Bescherelle le tienne alors pour populaire, Casimir Delavigne l'a employé dans une épître à Lamartine:

Mon rhume *s'obstinait*, et ma bruyante haleine
Par secousse, en sifflant, s'exhalait avec peine.

Ce sont là les seules acceptions que l'on reconnaisse à *obstiner* et à *s'obstiner*. Ne sont du français correct ni *obstiner* quelque chose, pour: soutenir, affirmer avec obstination, ni *s'obstiner*, pour: soutenir contradictoirement, discuter, disputer.

Mais nos gens n'ont pas inventé les sens particuliers qu'ils attribuent à *obstiner* ou à *s'obsti-*

ner, quand ils disent par exemple: «Il *ostine* que vous êtes venu hier»; — «Il aime ça *ostiner*»; — «On s'est *ostiné* là-dessus pendant une heure.» En 1680, Richelet enregistrait *obstiner* dans son dictionnaire avec l'acception d'opiniâtrer quelques chose et avec cet exemple: «Il m'a *obstiné* cela fort longtemps.» Mais le Furetière de 1727 tenait déjà «Il m'a *obstiné* que cette nouvelle était vraie» pour du style familier. Et M^{me} Riccobini ayant écrit: «Cet imbécile de sir Thomas m'*obstine* que vous arriverez le dix», Littré remarque dans son dictionnaire: «Cela signifie: me soutient obstinément que. . ., et est du langage populaire.»

Ostineux, ostineuse s'emploient couramment chez nous pour qualifier ou désigner celui, celle qui aime à *s'ostiner*, à contredire, à disputer. Ces locutions sont d'origine canadienne, semble-t-il. *Obstineux* non plus qu'*ostineux* ne se trouve dans les dictionnaires et les glossaires des parlers français.

Dans la langue populaire du Canada, on dit aussi *astination, astiner, astineux, astineuse*, et on leur attribue les mêmes significations qu'à *ostination, ostiner* et *ostineux, ostineuse*. Est-ce là un vice de prononciation, une confusion de

l'a avec l'o, confusion assez commune dans les parlers populaires ?

Probablement. Et pourtant, *astine* s'employait dans le vieux français avec le sens de querelle, désordre, confusion et *astiner*, avec celui de quereller. Après avoir noté ces deux locutions dans son *Dictionnaire de la langue française au XII^e et au XIII^e siècle*, Hippeau ajoute : « *Astiner* (quereller) se retrouve, selon Génin, dans l'expression parisienne *ostiner*, tu m'*ostines*. »

Quoi qu'il en soit, plus d'*astination* ni d'*ostination*. Cessons d'*astiner* et d'*ostiner* : l'un ne vaut guère mieux que l'autre ; et ce n'est pas beau d'être *astineux* ou *ostineux*.

Fleur

Le substantif *fleur* est d'usage courant chez nous pour désigner la farine, la grosse comme la plus fine, celle qu'on destine à la nourriture des animaux comme celle avec laquelle on fait les petits pâtés, ce régal des enfants gâtés et... des autres.

Et parce que les Anglais attribuent la même signification à leur vocable *flour*, l'on a prétendu que c'est commettre un anglicisme que d'employer *fleur* pour farine.

Que faut-il penser de cette assertion ?

On dira fort bien : Un gâteau de fleur de farine. Selon l'Académie, la fleur de farine est la partie la plus fine, la plus belle de la farine. Mais *fleur* n'est pas synonyme de farine. *Fleur* ne peut, non plus, se prendre absolument pour désigner la partie la plus fine de la farine : la dénomination *fleur de farine* est indivisible.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Le latin *flos* avait, entre autres acceptions, celle de farine ; et son dérivé *fleur*, sous cette forme ou sous celles de *flor*, *flur* ou *flour*, s'est employé dans l'ancienne langue avec le sens général de farine, comme avec celui de fleur de farine.

Ainsi, Hippeau, dans son *Dictionnaire de la langue française du XII^e et du XIII^e siècle*, donne *flor*, *flur* et *flour* avec la signification de farine.

On a relevé ce passage dans une traduction du treizième siècle, celle des *Quatre Livres des Rois* : « A un jour Ysai apelad David sun fiz, si li dist : Receif ci treis muis de *flur* », c'est-à-dire : Reçois ces trois muids de *fleur*, ou de farine.

A l'historique du mot *Crêpe*, Littré, dans son dictionnaire, cite ce passage du *Ménagier*, qui est du quatorzième siècle : « Crespes : prenez de la *fleur*, et destrempez d'œufs. »

A la fin du même siècle, Eustache Deschamps écrivait :

Chaudière, baingnoire, et cuviaux;
Pour enfans fault bers, et drapiaux,
Nourrice, chaufete, et baccin,
Paellecte à faire le pain,
Let et *flour* . . .

Je trouve dans le *Dictionnaire de patois normand* de Moisy cet extrait d'une lettre de rémission portant la date de 1401: «Thibault le Grand-prestre, boulangier . . . , entra en la chambre ou il avoit accoustumé de faire mettre . . . le rebulet qui yst de la *fleur*.»

M. Alfred Franklin, dans *la Vie privée d'autrefois*, reproduit ce texte qu'il a emprunté au compte des menus plaisirs de la reine pour l'année 1416: «A Ysabeau, l'ouvriere, pour avoir de la *fleur* pour l'atour de la royne.» (Déjà!)

Dans son glossaire latin-français, Du Cange, après avoir attribué à *flour* la signification de farine et de fleur de farine, cite ce passage d'une lettre de rémission de 1460: «Sur la quelle beste avoit environ deux boiceaulx de *flour* ou farine.»

Godefroy donne, lui aussi, *flour* ainsi que *fleur* avec le sens de farine et avec cet exemple, qu'il a relevé dans les *Dialogues français-fla-*

mands, un manuscrit du moyen âge : « D'œfs et de *fleur* fait on pouplins, canestiaus. . . » Les *pouplins*, *poupelins* ou *popelins* étaient des pièces de four. « Les popelins, disait Liebault au seizième siècle, sont faconnez de mesme *fleur*, pestrie avec laict, jaunes d'œufs et beurre frais. »

Enfin, Claude Ménard écrivait dans l'*Histoire de Bertrand Duguesclin*, publiée en 1618 : « Grand garnison de blez, et de bons vins, de lars, et autres chars salées, et neantmoins de *fleur* butelée. »

Il est manifeste, d'après tous ces témoignages, que *fleur* s'employait autrefois pour farine. Mais il y a plus. Dans les parlers normands, *fleur* (on prononce généralement *fleu*) est encore usité avec l'acception générale du mot *farine*, comme il l'était dans l'ancienne langue. « Ce vocable, écrit Moisy, n'a pas le sens de la locution française *fleur de farine*, servant à désigner seulement la plus belle farine de froment; *fleu* est dit pour *fleur* dans l'une des acceptions du latin *flos*, celle de farine. Pline a dit *floris semodius*, pour un demi boisseau de farine. » Et Moisy ajoute qu'en ancien dialecte normand on employait le mot *flur*, qu'on prononçait *flour* et qui est passé dans l'anglais sous cette dernière forme.

Notre locution *fleur*, au sens de farine, n'est donc pas un anglicisme. Elle ne vient pas de l'anglais *flour*. Comme l'anglais *flour*, elle a été empruntée à l'ancien français ou au normand. Elle est un archaïsme ou un normanisme.

Cotil

La toile serrée qu'on emploie pour envelopper des matelas, des coussins, des tentures d'ameublements, etc., porte en français le nom de *coutil*. Et ce mot se prononce *kouti*, l'*l* finale étant muette.

Chez nous, les bonnes gens disent généralement *cotil* (sans faire entendre l'*l*).

Quelle est l'origine de cette façon de parler ?

C'est une réminiscence de l'ancienne langue.

Je l'ai déjà noté, on a longtemps hésité entre *o* et *ou*, dans les syllabes initiales. Ainsi au témoignage de M. Édouard Bourciez, «on prononçait encore couramment *cosin*, *doleur*, *norrir* au milieu du XVII^e siècle, et *couleuvre*, *couronne*, *moulin* n'ont triomphé qu'après l'époque de Malherbe». Or, on a dit *cotiz*, de même que *keutil*, *quieutil*, *cuitilz*, *cuty* et *coiti* dans l'ancien français. Godefroy cite cet extrait d'une vente de meubles de la mairie de Dijon

en date du 6 février 1423: «Lit de plume garni d'une toyle de *cotiz*.»

Cotil se dit encore dans la Savoie, comme chez nous.

Estâtue

Au lieu de *statue*, les gens du peuple, chez nous, disent souvent *estatue*, qu'ils prononcent généralement *estâtue*: «Notre curé a acheté une belle *estâtue* du Sacré-Cœur»; — «Quand je l'ai vu tomber, je suis restée là tout interdite, figée comme une *estâtue*.»

Si triviale que cette façon de parler paraisse, elle a cependant de la naissance.

Le français *statue*, qui dérive du latin littéraire *statua*, est de formation savante et relativement récente. On a d'abord dit *estatue*. Et c'était tout naturel. Au témoignage du linguiste M. Édouard Bourciez, les inscriptions latines prouveraient que, dès le deuxième siècle, l's initiale, lorsqu'elle était suivie des consonnes *c*, *p* ou *t*, amenait en tête du mot l'addition d'une voyelle accessoire destinée à faciliter la prononciation, l'addition de la voyelle *i* d'abord, puis de la voyelle *e*. C'est ainsi, sans doute, que *statua* a donné *estatua* en bas-latin et *estatue* dans le français primitif.

En tout cas, l'addition d'un *e* euphonique devant les mots commençant par les lettres *sc*, *sp*, *st*, remonte aux temps les plus reculés de la formation de notre langue. Selon Émile Agnel, cette addition, que les linguistes appellent prosthèse, «a été en usage tant que les mots dérivés du latin ou de toute autre langue étrangère sont devenus français par voie de transformation populaire». Et l'influence de cette habitude se serait manifestée jusqu'au seizième siècle. C'est depuis cette époque seulement que, sous l'influence des savants, des grammairiens, certains mots commençant par *sc*, *sp* ou *st* ont perdu l'*e* initial qu'ils avaient reçu, et que d'autres ont été introduits dans la langue sans addition d'un *e* euphonique. Ainsi s'expliquent la forme de *spacieux* à côté d'*espace*, celle de *stomacal* à côté d'*estomac*, ainsi que l'existence simultanée d'*esclandre* et de *scandale*, dérivés tous deux du latin *scandalum*. *Esclandre* est de formation populaire, tandis que *scandale* est de formation savante.

Mais comme le remarque avec raison Agnel, le peuple est un gardien très fidèle des traditions du passé en fait de langage; il a conservé ses habitudes de prononciation, il a même fait subir des modifications aux mots nouveaux

commençant par *sc*, *sp* et *st* qui se formaient autour de lui. Les érudits ont introduit *scandale*; le peuple a fait *escandale*. Les savants ont substitué *statue* à *estalue*, qu'on avait employé dans une traduction du douzième siècle et dont Brantôme usait encore à la fin du seizième; mais le peuple a continué à prononcer *estalue*. Cette prononciation est encore courante dans les parlers de la Normandie, de l'Anjou, de la Touraine, de la Bourgogne, du Berry, du Nivernais, de l'Auvergne, de la Saintonge, et, de façon générale, dans la langue populaire de France.

Sans doute, la forme *estalue* est archaïque. Mais veut-on savoir ce que des écrivains de marque en pensent ?

Voici ce que Remy de Gourmont dit dans son *Esthétique de la langue française*:

« Il est certain que les lois qui ont présidé à la naissance du français continuent de guider sa vie, et que l'*Almanach Hachette* lui-même (l'*Almanach Hachette* avait publié une liste de fautes de français, au nombre desquelles se trouvait *estalue*) est impuissant à modifier le gosier d'une race. Nous disons *statue* par politesse et par peur; pour ne pas contrarier nos maîtres et pour ne pas déchoir dans l'estime

de nos contemporains. Mais dès que la politesse ou la peur n'ont plus de prise sur nous, nous disons *estatue* avec délices. . .

« Il ne s'agit pas de contester l'usage (l'usage est comme l'âme et la vie des mots, dit encore Vaugelas), ni de donner de pernicious conseils...; il s'agit seulement de montrer que la déformation est beaucoup moins capricieuse que ne le croient les professeurs d'orthographe.

« Aucun mot français véritable, c'est-à-dire d'origine populaire, ne commence par *st*, *sc* *sp*. . . Pour *st* en particulier, tous les mots de cette sorte venus de l'italien ont pris la forme initiale *est*, à l'exception de *stance*, *stuc* et *stylet*, qui ne descendirent jamais, ou descendirent trop tard, à l'usage populaire. . .

« Ces mots ne sont pas de formation populaire originale; ils ont seulement été remaniés par le peuple à mesure qu'ils arrivaient à sa portée. La vraie formation populaire se trouve dans les mots de cette sorte venus anciennement du latin. . .

« Celui qui dit: des *estampes* et des *estatués* parle-t-il plus mal, en théorie, que celui qui dirait des *stampes* et des *statués*? »

De son côté, Francisque Sarcey écrivait (j'emprunte cette citation à une chronique

charmante que *le Samedi* de Montréal publiait il y a plus de vingt-cinq ans sous la signature de *Kodak*):

«Ne dites pas: *estatue*, dites: *statue*.

«Mon Dieu ! je ne demande pas qu'on revienne sur la décision des grammairiens, puisque le public s'y est docilement rangé. La vérité, c'est que le peuple avait raison de vouloir dire *estatue*; il suivait le même instinct qui lui faisait dire; *estampe*, *esturgeon*, *estacade*, *estafette*, *estafier*, *estafilade*, *estrade*, *estramaçon*, *estocade*, *estropié*, etc., etc.

«Tous les mots qu'a légués la langue latine commençant par *st*, le peuple, conduit par un goût vif de l'euphonie, en avait adouci la prononciation en mettant un *e* devant: il avait fait le mot *espèce*; ce sont les pédants qui l'ont forcé à dire *spécieux*, *spécial*. Il avait fait le mot *esprit*; on l'a subjugué pour qu'il dise *spirituel*. Parfois, il retranchait l'*s*, qui paraissait trop dur, et gardait l'*e*: de *schola*, il faisait *école*, d'où les grammairiens ont tiré *scolaire*; de *studium*, il faisait *étude*, et les savants en us ont écrit *studieux*; de *stagnum*, il faisait *étang*, et ces messieurs ont voulu que l'eau fût *stagnante*.

«Je ne demanderai pas, à coup sûr, qu'on revienne sur ce qui est fait, et qu'on dise une *es-*

latue. Mais c'est le peuple qui avait raison de parler ainsi; et les grammairiens sont des mal-faiteurs.»

Évidemment, il faut bannir *estatue*, puisque l'usage s'est établi, et depuis longtemps, d'écrire et de dire *statue*. Il n'est pas moins intéressant de constater que les réformes des pédants sont en réalité des déformations, et qu'en théorie *estatue* vaut mieux que *statue*.

Mâter, se mâter

Il faut se garder de confondre la prononciation de *mater* avec celle de *mâter*.

L'*a* de *mater*, dérivé de *mat* (un terme du jeu d'échec) et qui signifie dompter, abattre, humilier, doit se prononcer comme dans *patte*; tandis que l'*a* de *mâter* est long comme celui de *pâte*.

Tiré de *mât*, le verbe *mâter* s'emploie au propre en parlant de navires, de barges, et il a alors le sens de: garnir de mâts.

Par extension, il se dit de tout objet qu'on dresse, qu'on met debout. Ainsi, on mâte une pièce de bois, des avirons, des canons. Le Braz, dans son livre *Au Pays des Pardons*, raconte que l'épreuve de force pour le pardon, à Saint-Jean-du-Doigt, consiste à soulever de terre

une perche «en la saisissant par le bout mince, puis à la *mâter* toute droite». Et il serait probablement tout aussi correct de dire, comme en Bretagne: «Il faut *mâter* l'armoire pour la faire passer par l'escalier»; — «On *mâtera* la table pour la faire passer par la porte.»

Mais peut-on dire du cheval ou du chien qui se dresse sur ses pieds de derrière qu'il *se mâte*?

Bien que cet emploi soit connu en Bretagne et dans l'Orléanais, aucun dictionnaire de la langue usuelle ne l'enregistre expressément. Or, peut-on s'autoriser de la définition de *mâter*, pris en son acception dérivée, pour soutenir que *se mâter* est admissible comme équivalent de se dresser sur ses pieds de derrière? Je ne le crois pas, bien qu'Octave Feuillet, qui était originaire de Normandie, ait écrit dans *le Roman d'un jeune homme pauvre*: «Le terre-neuve, *mâté* sur ses pieds de derrière. . .» En effet, puisque *mâter*, pris transitivement, signifie par extension: dresser, mettre debout, ce verbe, employé pronominalement, aurait tout simplement le sens de: se dresser, se mettre debout (sur ses quatre pieds), en d'autres termes, se lever. Or telle n'est pas l'acception qu'il prend lorsque nous nous en servons en parlant des chevaux ou des chiens.

Chez nous, *se mâter* se dit aussi en parlant des personnes. Il équivaut alors à regimber, se rebiffer, se fâcher, s'emporter : « Il a eu beau *se mâter*, je l'ai obligé de faire des excuses à sa sœur. » C'est une acception métaphorique de *se mâter*, pris au sens de se dresser sur ses pieds de derrière, acception qui a cours dans l'Anjou, la Bretagne et l'Orléanais. Se cabrer, qui se dit des chevaux comme équivalent de se dresser sur ses pieds de derrière, a d'ailleurs la même acception métaphorique, en français.

Au lieu d'être *fâché*, nos gens emploient quelquefois *être mâté* : « Il *était mâté*, mais je lui ai dit son fait. »

Se mâter, *être mâté* ne sont pas de bon ton, en parlant des personnes ou des animaux.

Se métiner, se mitiner

Ces locutions sont d'usage fréquent dans nos parlars populaires. Elles se disent des personnes, surtout des enfants, et aussi des chevaux.

Un enfant qui *se métine* ou *se mitine*, — l'une et l'autre forme s'emploie indifféremment, — c'est un enfant qui se dépîte, qui se rebèque, qui se montre indocile, obstiné, têtue, qui fait le mutin, bref, qui se mutine.

Et un cheval qui *se métine* ou *se mitine*, c'est un cheval rétif, quinteux ou fantasque, un cheval qui fait des quintes, qui refuse d'obéir au commandement ou aux guides, qui s'arrête ou recule au lieu d'avancer, qui se cabre, etc.

Se métiner et *se mitiner* sont évidemment des déformations de *se mutiner*, qui, au témoignage même de l'Académie, se dit fort bien d'un enfant indocile, obstiné, dépité, et que nos gens emploient, par extension, en parlant de chevaux.

Ces déformations semblent particulières au parler franco-canadien; du moins, je n'ai pu les relever ni dans l'ancienne langue, ni dans le langage populaire, ni dans les patois de France. Mais elles s'expliquent facilement.

Je l'ai déjà noté, il y a eu pendant longtemps, dans la prononciation française, hésitation entre *u* et *eu*. Les lexicographes attestent, par exemple, que l'on disait autrefois *meutiner*, de même que *meute*, *émeute*, *meutin*. Sous l'influence des savants, *meutin* et *meutiner* ont dû céder le pas à *mutin* et *mutiner*, tandis que *meute* et *émeute* ont survécu. Mais le peuple a sans doute continué de dire *meutiner*. Il a ensuite prononcé *metiner*, puis *métiner*. Ne dit-il pas *menier* pour *meunier*, qui a lutté contre

munier jusqu'au dix-septième siècle ? *Feuvrier* n'a-t-il pas donné *février*, en passant par *fevrier* ? *Gémeaux* ne vient-il pas de *gemeaux*, qui existait à côté de *jumeaux*, et *gésier*, de *gesier*, qui avait pour doublet *jusier* ?

Mais la confusion entre *u*, *eu* et *e* n'est pas la seule que signalent les linguistes. *I* se substitue fréquemment à *u*, ainsi qu'à *e*. Ainsi le peuple, en France, prononce souvent *riban*, *hi-meur*, *pipitre*, *gipon*, *manufacture*, *comparition*, au lieu de *ruban*, *humeur*, *pupitre*, *jupon*, *manufacture*, *comparution*. La transformation de *mutiner* en *mitiner* n'a donc rien d'insolite.

D'ailleurs, il est possible aussi que *mitiner* soit une déformation de *métiner* même. Ne confond-on pas en France, et depuis longtemps, *ménuit* avec *minuit*, *maréchal* avec *marichal*, *écrevisse* avec *écrivisse*, *géant* avec *giant*, *gésier* avec *gisier*, *méliu* avec *milieu*, *lécher* avec *licher*, *rédicule* avec *ridicule*, *trépied* avec *tripied*, *érésipèle* avec *érysipèle*, *Siméon* avec *Simion* ?

Se métiner et *se mitiner* sont donc, si l'on peut dire, des déformations normales de *se mutiner*, mais qu'il faut éviter d'employer. Au reste, *se mutiner* ne s'emploie pas en France en parlant de chevaux.

Pleumer

Chez nous, les gens du peuple disent généralement *pleumer*, au lieu de plumer.

Il en était ainsi en France au seizième et au dix-septième siècle; et *pleumer* est encore courant dans les parlers de la Picardie, des Flandres, du Hainaut, de la Normandie, de la Saintonge, de l'Anjou, de l'Orléanais, de la Touraine, du Berry, du Nivernais et de la Lorraine. Dans les provinces du Maine, de l'Anjou et de la Franche-Comté, l'*l* de *pleumer* est mouillée; on prononce *pyeumer*.

En français littéraire, plumer se dit, au propre, des oiseaux et, au figuré, des personnes. Au propre, il signifie: arracher les plumes, dégarnir de ses plumes. On plume une poule, une oie, une perdrix. Au figuré, il a le sens de: dépouiller de son argent, ruiner. A la Bourse, paraît-il, il arrive aux gens de se faire plumer plus que de raison.

Plumer a quelques autres acceptions dans la langue technique. Ainsi, dans la mégisserie, plumer une peau, c'est en enlever la laine ou le poil, après l'avoir mise en rivière; en termes de pêche, plumer un roseau, c'est en ôter les feuilles avec un couteau; de même, dans le ca-

notage, plumer l'eau, c'est en effleurer la surface avec le plat de l'aviron lorsqu'on sort celui-ci de l'eau pour prendre du champ.

Hors de là, plumer est un terme impropre.

Nos gens pèchent donc deux fois contre le bon usage lorsqu'ils donnent à *pleumer* le sens de peler, d'éplucher, d'écorcer ou d'écorcher. Car *pleumer* s'emploie couramment chez nous avec ces acceptions que n'a pas en français le verbe plumer. On *pleume* ou on ne *pleume* pas une pomme, avant de la manger. Les cuisinières *pleument* les navets, les *patates* qu'elles doivent faire cuire. Les enfants qui se font un sifflet avec une branche de saule ou d'aune, ne manquent jamais de répéter, en frappant sur cette branche avec le manche de leur couteau : « *Pleume, pleume*, mon petit soufflet; si tu veux *pleumer*, t'aras de la crème sucrée; si tu *pleumes* pas, etc. » On *pleume* un *vaisseau* de lait, quand on l'écume. Les enfants, et je connais de grandes personnes qui sont enfants sur ce point, aiment à *pleumer* le dessus de certains mets, à manger d'abord, par exemple, le sucre d'érable qui est à la surface du lait caillé. La langue nous *pleume* quand nous fumons certains tabacs. De même, le visage *pleume* à la suite d'un coup de soleil, et le corps, à la suite

de certaines maladies. On *pleume* le gazon des pelouses. On *pleume* les allées où l'on enlève de la terre et de l'herbe. Certains velours se *pleument*. On *pleume* une anguille, un bœuf. On se *pleume* les doigts, quand on se les écorche. Et *pleumer un renard* quand on est *en brosse*, c'est écorcher le renard, «escorcher le regnard», comme écrivait Rabelais.

L'emploi de *plumer* pour peler, éplucher, écorcer, est commun dans les parlers populaires de France, tantôt sous sa forme correcte, tantôt sous celle de *pleumer* ou de *pyeumer*. Littré, Bescherelle et les auteurs du *Nouveau Larousse illustré* prennent la peine de le signaler, en indiquant qu'il est provincial et impropre. De fait, *plumer* se dit couramment dans l'Anjou, le Haut-Maine, la Normandie, l'Orléanais et la Bourgogne avec le sens de peler, éplucher et écorcer. On prononce *pleumer* dans la Picardie, les Flandres, le Hainaut, le Berry, le Nivernais, l'Orléanais, l'Anjou, la Saintonge, et *pyeumer* dans la Franche-Comté, l'Anjou et le Maine. Cet usage presque général de *plumer*, pour peler, éplucher, écorcer, dans les anciens pays de la langue d'oïl s'explique facilement: *plumer* s'employait autrefois avec le même sens; La Curne, dans son dictionnaire,

cite les expressions «*plumer* les pourceaux», «*plumer* les verges», «*plumer* une chastaigne», qu'il a relevées dans de vieux auteurs.

Quant à *plumer* avec l'acception d'écorcher, il est usité dans le Berry et le Nivernais.

Comme dans ces deux provinces, nos gens donnent aussi à *pleumé* le sens de chauve. Cet emploi se rattache à l'ancien français, puisque, au témoignage de La Curne et de Godefroy, *plumer* les cheveux se disait autrefois pour : arracher les cheveux. Je ne veux pas dire que les chauves soient des gens qui se sont arraché les cheveux; ils n'ont pas moins la mine de maris à qui leur femme aurait arraché les cheveux.

Pleumat, plumat

Le *pleumat* est un ustensile bien connu des ménagères canadiennes. C'est une sorte de plumeau ou de plumail, généralement fait d'une aile d'oie, de coq ou de poule, dont on se sert pour épousseter. Ceux qui visent à parler en bons termes disent *plumat*.

Mais *plumat* ne vaut pas mieux que *pleumat*. Ni l'un ni l'autre de ces mots ne sont aux dictionnaires du bon usage.

D'où nous viennent ces façons de dire ?

De France. Dans la Normandie, la Bretagne, le Bas-Maine, le Berry et le Nivernais, on donne, comme chez nous, le nom de *plumat* à l'aile d'oie ou de poule qui sert de plumeau. On dit aussi *pleumat* dans le Haut-Maine, le Berry, le Nivernais et la Touraine.

Plumat est une déformation de *plumart*, comme *soldat* le serait de *soldart*.

En effet, *plumart*, ainsi que plumail, avait dans l'ancien français le sens de plumet et celui de balai de plumes. *Plumas* et *pleumas* se sont même employés autrefois avec l'acception de plumet. Ainsi, Mathieu de Coucy a écrit dans l'*Histoire de Charles VII* : « Ayans leurs *plumas* ou pennaches sur leurs salades » ; et La Curne cite ce couplet d'une chanson du quinzième siècle :

En venant de Lyon, de veoir tenir le pas,
Je rencontray troys dam's qui dansoyent braz à braz;
Trois mignons les menoient rustres et gorgias;
Pourpains d'orfaverie et manteaux de damas;
Les chesnes en écharp' trainentes jusqu'en bas,
Et faisoient les gambad's plus haut que leurs *pleumas*.

Dans ce couplet, *pleumas* doit s'entendre des plumets qui ornaient les coiffures, et non des trois dames.

Mais *pleumat* n'a pas, chez nous, le seul sens de plumeau, plumail, houssoir. Il se dit aussi des ailes des volailles. Ainsi, les poules *se secouent les pleumats* à l'approche de la pluie. Pareillement, les coqs, au moment de chanter *se font aller les pleumats*. Et puisque nos gens *chantent le coq* pour se glorifier d'un succès obtenu, on dit qu'ils *se font aller les pleumats* lorsqu'ils chantent victoire. De même, une personne *se fait aller les pleumats, se secoue les pleumats*, lorsqu'elle se dépêche, se démène ou gesticule beaucoup. On dit aussi, chez nous que quelqu'un *se fait passer les pleumats*, lorsqu'il se fait épousseter, secouer, battre, mal mener dans une discussion, ou simplement stimuler, exciter au travail.

Enfin, *pleumat* a en outre, dans nos parlers populaires, l'acception de femme bien mise ou de belle mine: «La fille du maire, c'est un joli petit *pleumat*!» D'où nous vient cette acception? Probablement du fait que nos *petits pleumats* portaient généralement une plume, un bouquet de plumes, un plumet à leur coiffure. N'a-t-on pas donné autrefois, en France, le nom de *plumet* et de *plumat* aux jeunes militaires parce qu'ils portaient un plumet à leur coiffure

Jeunes *plumatz*, ne séjournez plus, mais
Prenez armes et suyez votre maistre,

disait une ancienne complainte de France. Et M^{me} Roland a écrit: «C'est là que j'ai aperçu de beaux esprits des deux sexes, et d'insolentes baronnes, et de jolis abbés, de vieux chevaliers et de jeunes *plumets*.»

“Alouette, je ti pleumerai”

Une de nos vieilles chansons, *Alouette*, est en voie de devenir le chant le plus populaire de l'Amérique du Nord.

Non pas que les paroles en soient bien poétiques ou très spirituelles. Au contraire, elles sont d'une simplicité toute rustique.

En voici le texte:

Refrain:

Alouette, gentille alouette,
Alouette, je ti pleumerai.

Couplet:

Je ti pleumerai le bec. (*bis*)
(*On répète en chœur.*)

Ah! le bec!
(*On répète en chœur.*)

Alouette!
(*On répète en chœur.*)

Ah!
(*On répète en chœur.*)

Refrain.

Couplet:

Je ti pleumerai la tête. (*bis*)

(*On répète en chœur.*)

Ah! la tête!

(*On répète en chœur.*)

Ah! le bec!

(*On répète en chœur.*)

Alouette!

(*On répète en chœur.*)

Ah!

(*On répète en chœur.*)

Refrain.

Couplet:

Je ti pleumerai le cou. (*bis*)

(*On répète en chœur.*)

Ah! le cou!

(*On répète en chœur.*)

Ah! la tête!

(*On répète en chœur.*)

Ah! le bec!

(*On répète en chœur.*)

Alouette!

(*On répète en chœur.*)

Ah!

(*On répète en chœur.*)

Refrain.

Et les couplets se poursuivent ainsi en s'allongeant, jusqu'à ce que la pauvre alouette se trouve plumée du bec à la queue.

Ces paroles, il n'est pas besoin de lunettes d'approche pour en juger, n'ont rien d'émouvant, de séduisant. Elles font penser à la bou-

tade de Beaumarchais: «Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante.» Mais la musique qu'on leur a adaptée, avec son rythme tantôt dolent, tantôt allègre, a du pittoresque, de l'allant, et je ne sais quoi de prenant et d'entraînant. C'est un air qu'on ne peut écouter sans se sentir immédiatement de la voix. En tout cas, il a, dit-on, le don d'émoustiller les Anglo-Saxons, d'ordinaire si froids, si flegmatiques. Et il faut, paraît-il, entendre ces sévères buveurs d'eau crier avec enthousiasme: «*All wet!*», à la fin des banquets de congrès. Car c'est ainsi qu'ils prononcent *alouette*, dans leur français qu'ils s'obstinent à croire parisien.

Cette *chanson à répondre*, comme on dit chez nous, est-elle canadienne d'origine?

Il est possible qu'elle ait été composée au Canada. Mais ce qui paraît incontestable, c'est que le thème en est le même que celui de la ronde angevine que voici et que j'emprunte au *Glossaire des Patois et des Parlers de l'Anjou*:

«Refrain:

Nous la plumerons, l'alouette, l'alouette,

Nous la plumerons, l'alouette, tout au long.

«1° Nous plumerons le bec, le bec de l'alouette. (*bis*)

«Refrain.

«2° Nous plumerons la tête, la tête de l'alouette. (*bis*)

Nous plumerons la tête, le bec de l'alouette.

«Refrain.

«3° Nous plumerons le cou, le cou de l'alouette. (*bis*)

Nous plumerons le cou, la tête, le bec de l'alouette.

«Refrain.

etc., jusques et y compris la queue et les pattes.»

Et les auteurs du *Glossaire* ajoutent ce nota bien significatif: «Chaque partie chantée d'abord par le conducteur de la ronde, est aussitôt répétée en chœur par tout le monde.»

De toute évidence, si les mots et l'air chantés ici ne sont pas les mêmes que ceux de la ronde angevine, notre chanson est une réminiscence de cette ronde.

J'ai déjà dit l'origine de *pleumer*, et je n'y reviendrai pas.

C'est l'histoire de *mi, ti, si* que je veux expliquer ici.

L'emploi de *mi, ti, si*, pour me, te, se, est assez fréquent chez nous, mais dans nos chansons et nos romances populaires seulement.

Outre le «je *ti* pleumerai» de l'*Alouette*, tout le monde a, par exemple, entendu ces couplets:

C'est la belle Françoise, lon, gai,

C'est la belle Françoise,

Qui veut *si* marier, ma luron, lurette,

Qui veut *si* marier, ma luron, luré.

Isabeau *si* promène
Le long de son jardin,
Le long de son jardin,
Sur le bord de l'île,
Le long de son jardin,
Sur le bord de l'eau,
Sur le bord du vaisseau.

Tous mes parents venaient *mi* voir;
Celui que j'aime ne vint pas.
Fendez le bois, chauffez le four,
Dormez la belle, il n'est pas jour.

Cette habitude de prononcer *mi*, *ti*, *si*, au lieu de me, te, se, n'est pas particulière aux Canadiens. Elle a cours dans plusieurs provinces de France, notamment en Bretagne et dans l'Anjou. Les paysans bretons ou angevins disent toujours *mi*, *ti*, *si*, pour me, te, se, dans leurs chansons populaires, et aussi dans les romances qu'ils ont l'occasion de chanter. Comme on le fait remarquer dans le *Glossaire des Patois et des Parlers de l'Anjou*, «il ne faut voir là qu'une transformation de la voyelle sourde *e* muet en une vocale plus éclatante; c'est une simple recherche euphonique... D'ailleurs, cet usage est véritablement dans la génie de notre langue et remonte très haut.»

Mi, *ti*, *si* sont en effet des formes anciennes de me, te, se. Suivant M. Léon Clédat, «les

datifs latins *mihi, tibi, sibi*, se terminant par un *i* long, devaient donner *mi, ti, si*». Et c'est ce qui s'est produit d'abord. Puis, *mi, ti, si* se sont employés pour moi, toi, soi, équivalents du latin *me, te, se*.

Li douz pensers et li douz sovenirs
Mi fait mon cuer esprendre de chanter,

écrivait au treizième siècle Thibault de Champagne;

J'ai mort ton frère, aussi ferai ge *ti*,

lit-on dans Huon de Bordeaux; et Clément Marot disait au seizième siècle:

Mon cœur est tout endormy,
Resveille moi, belle,
Mon cœur est tout endormy,
Resveille le *my*.

Mais les formes *mi, ti, si*, équivalents des latins *mihi, tibi, sibi*, ne se sont maintenues que dans les parlers du Nord et de l'Est, dans les dialectes picards, wallons et lorrains.

Bien que tombées en désuétude dans la langue littéraire, ces formes, qui survivent dans nos chansons populaires, ont donc de la naissance. Comme la plupart des vieux mots français, elles sont tout simplement du latin altéré.

Câiller

Cailler a, en français, le sens de coaguler, figer, épaissir. La présure caille le lait. Le froid caille le sang. Le lait, comme le sang, se caille.

L'*a* de *cailler* doit se prononcer bref. Chez nous, il se prononce long. Il en est d'ailleurs ainsi dans plusieurs provinces, notamment l'Anjou, la Bretagne.

Dans la langue littéraire, *cailler* ne s'emploie qu'activement ou pronominalement. Il est donc incorrect de dire, comme on le fait souvent chez nous: «Mon bébé ne garde pas le lait, ça lui *câille* sur l'estomac.» Il faut dire: il le rend tout coagulé. *Cailler* se prend de même neutralement dans les parlers de l'Orléanais.

Nos gens font aussi, par manière de figure, usage de *ne pas câiller sur l'estomac* avec le sens de ne pas être gardé longtemps secret: «A peine lui eut-on confié ce secret qu'il allait le divulguer par tout le village: ça *ne lui a pas câillé sur l'estomac.*» On dit de même: «Ça *ne lui a pas suri sur l'estomac.*»

Enfin, *câiller* prend, dans nos parlers populaires, l'acception de: avoir sommeil, s'appe-

santir à cause du besoin de sommeil. «Il était temps que le sermon finisse, je commençais à *câiller*», c'est-à-dire: je commençais à avoir sommeil, j'étais sur le point de m'endormir.

Dans l'Anjou, *cail* est usité avec le sens de somme, sommeil profond. Faut-il rattacher notre verbe *câiller* à cette locution angevine? Les auteurs du *Glossaire des Patois et des Parlers de l'Anjou* écrivent que *cail* est «peut-être à rapprocher de l'anglais *to quail*, abattre, dompter», ou qu'il se dit «peut-être pour cagne, sommeil du chien». Il me paraît plus simple de rattacher *câiller*, avoir sommeil, à *cailler*, se coaguler, se figer. Nos gens ne donnent-ils pas la même signification à *figer*? Au reste, il y a certes du pittoresque dans cette façon de s'exprimer: «Pierre ne tardera pas à dormir, il commence à *cailler*.» Ne dit-on pas dans l'Anjou: «Il *câille* de l'orage»? D'ailleurs, *se cailler* s'emploie populairement en Suisse pour s'endormir, surtout en parlant d'un jeune enfant.

Orgueilleux, orgueilleux, ordilleux

Dans la langue littéraire, le qualificatif *orgueilleux* se dit d'abord des personnes qui ont de l'orgueil, qui s'estiment d'une façon déréglée; car l'orgueil, c'est de... l'inflation. «Y

eut-il jamais peuple plus *orgueilleux* que les Romains, ni qui eût un plus grand mépris pour tous les autres peuples du monde ?», disait Bossuet dans un de ses sermons.

Il est usité aussi en parlant des choses que l'orgueil inspire ou dans lesquelles l'orgueil se montre. On parle d'un ton *orgueilleux*; on fait une réponse *orgueilleuse*; on conçoit des desseins *orgueilleux*; on forme une entreprise *orgueilleuse*.

Il se dit encore, dans le langage figuré et poétique, des choses inanimées dont la grandeur ou la majesté sont comparées à une sorte d'orgueil. «Le mont Saint-Michel, ce mont si *orgueilleux*, que vous avez vu si fier, et qui vous a vue si belle», écrivait M^{me} de Sévigné à sa fille, M^{me} de Grignan. Et Boileau disait dans son *Ode sur la prise de Namur*:

Est-ce Apollon et Neptune
Qui, sur ces rocs sourcilleux,
Ont, compagnons de fortune,
Bâti ces murs *orgueilleux* ?

Orgueilleux s'emploie quelquefois substantivement en parlant des personnes. «Pendant que les *orgueilleux* seront confondus, vous, fidèles. . . , vous commencerez à lever la tête», disait Bossuet.

Telles sont les acceptions, les seules acceptions que la langue moderne reconnaisse à *orgueilleux*.

Dans notre langue populaire, comme dans le français littéraire, *orgueilleux* s'emploie adjectivement ou substantivement en parlant des personnes: C'est un orgueilleux; — C'est une femme très orgueilleuse. Mais on dit souvent *orgueilleux* ou *ordilleux*, au lieu d'orgueilleux. *Orgueilleux* est une forme archaïque: «*Orgueilleuse* semblance monstre folle cuidance», lit-on dans un ancien fabliau. On avait aussi autrefois ce dicton: «Deux *orgueilleux* ne peuvent estre portés sur un asne.»

Orgueilleux est encore en usage en Normandie. «Il est *orgueilleux* comme un pou qui marche sus du v'lous», disent les Normands de Guernesey.

Ordilleux est une déformation d'*orgueilleux*, par la substitution de *di* à *gui*; ou, si on le préfère, c'est une fausse rectification, comme les formes populaires *mardillier*, *aiduille*, etc.

Orgueilleux, *orgueilleux* et *ordilleux* sont usités adjectivement, chez nous, avec des acceptions qu'*orgueilleux* n'a pas en français.

Ainsi, on dit couramment des personnes qui

s'habillent mal ou qui fréquentent des gens sans aveu : « Il ne faut pas être *orgueilleux* pour s'habiller de la sorte » ; — « Il ne faut pas être *orgueilleux* pour sortir avec de telles gens. » Évidemment, ce n'est pas se montrer orgueilleux que se mal vêtir ou frayer avec des gens sans aveu. Mais on peut s'habiller convenablement, avec élégance même, on peut aussi fréquenter des gens bien élevés, des gens de qualité même, sans être taxé d'orgueil. *Orgueilleux* me paraît, dans ces phrases, une expression outrée. Il suffirait de dire tout simplement : Il ne faut pas se respecter. . . Mais ce n'est là que vétille.

Ce qui est incorrect, inadmissible, c'est l'emploi d'*orgueilleux* en parlant des chevaux. Car, chez nous, du moins en certaines parties de notre province, on dit que les chevaux sont ou ne sont pas *orgueilleux*.

Vous vous rappelez cette page de M. Adju-tor Rivard, où les vieux instruments que l'oncle Jean a entassés dans un grenier racontent tour à tour leurs souvenirs :

« — Je reste presque seul débris d'un attelage qui a fait un long service », dit un vieux collier. « Je sais tous les chevaux que tu as mis

à l'écurie. . . Le meilleur, ce fut le Blond. Ah! la fine bête ! Ni trop large, ni trop serré, bien d'aplomb de face comme de profil, avec une belle action, et amain, pas *orgueilleux*, restant aux portes, bon de la route, il avait toutes les qualités.»

Le vieux collier, il va de soi, parle le langage qu'il a entendu, le langage de l'oncle Jean. Qu'est-ce que l'oncle Jean voulait dire par «cheval pas *orgueilleux*» ?

Au dix-septième siècle, *orgueilleux* s'employait fort bien pour qualifier un cheval. Furetière, dans son dictionnaire, donne cet exemple, à l'article *Orgueilleux*: «Un cheval fier et *orgueilleux*.» On disait alors: un cheval orgueilleux, comme on dit aujourd'hui: un cheval superbe. *Orgueilleux* et *superbe*, au sens propre, sont presque synonymes. Mais un cheval *orgueilleux* n'est pas, chez nous, un cheval superbe.

Orgueilleux servait aussi à qualifier les chevaux, dans l'ancienne langue. Ainsi, on a relevé ce texte dans *la Chanson de Roland*: «Li cheval sunt *orgoillus* et courant»; et cet autre dans les chroniques de Froissart: «Li coursiers qui estoit durement fors et rades et *orgueilleus*.» D'après Godefroy, un cheval *orgueilleux* était un cheval rapide; selon La Curne, c'était un

cheval rebelle. Je n'ai pas qualité pour trancher le différend; mais je ne peux m'empêcher de constater que le texte de *la Chanson de Roland* et celui de Froissart contiennent tous deux un adjectif qui signifie déjà rapide. En effet, les qualificatifs *courant* et *rade* avaient autrefois le sens de léger à la course, de rapide. *Orgueilleux* avait-il dans ces vieux textes le sens de rebelle? En tout cas, ce sens se rapproche quelque peu de celui que nos gens donnent aujourd'hui à *orgueilleux* en parlant de leurs chevaux. Chez nous, un cheval *orgueilleux* est un cheval simplement capricieux, non pas rétif. Il ne s'arrête pas, il ne recule pas lorsqu'on veut le faire avancer; mais il faut le surveiller et le guider sans cesse. Il encense, il a tendance à aller en zigzag; bref, c'est un cheval qui ne se conduit pas tout seul, qu'on ne mène pas les guides *ballantes*.

Dans nos parlers populaires, *orgueilleux* s'emploie couramment aussi comme substantif, tantôt sous sa forme régulière, tantôt sous celles d'*orguilleux*, d'*ordilleux* ou même d'*ardilleux*, avec l'acception d'orgelet, de compèreloriot, c'est-à-dire de petite tumeur de la nature du furoncle, de petit bouton qui pousse au bord des paupières.

Il ne faut pas s'en étonner.

«*Orgueil*, écrit Lafaye dans son *Dictionnaire des synonymes*, a beaucoup de rapport avec orgelet, petite enflure qui vient à la paupière, et qui ressemble à un grain d'orge. L'orgueil est en effet comme une enflure de l'âme. . . » *Orgueil* avait d'ailleurs le sens d'orgelet dans l'ancien français. « Qui refuse à une femme enceinte, un *orgueil* lui vient à l'œil », disait-on autrefois par manière de proverbe. De même, *orgueilleux* désignait une sorte de maladie de la peau. « Sœur Sare de Houpelines, lit-on dans la *Vie d' Isabelle, sœur de Saint-Louis* (qui fait suite aux chroniques de Joinville), eut une maladie moult perilleuse, que l'on appelle l'*orgueilleux*; son corps estoit tout entrepris de boces et de taches, et cuidait l'on que elle en dust mourir. » Ces « boces » étaient des furoncles; car *orgueille* signifiait couvert de furoncles, d'orgelets. « La forme *orgueil*, note Godefroy, était encore employée au XVIII^e siècle. » On lit dans l'Encyclopédie de Diderot, article de Louis: « Orgeolet ou *orgueil*, maladie des paupières. » M^{re} Guérin, dans son *Dictionnaire des dictionnaires*, publié en 1886, enregistre *Orgueil*, avec renvoi à Orgelet.

Mais, au dix-huitième siècle, *orgueil* n'était

pas le seul mot employé pour orgelet. Je lis dans le *Dictionnaire de Trévoux*, édition de 1771, à l'article *Orgueilleux*: «On appelle aussi Vessie orgueilleuse, ou orgueil, ou *orgueilleux*, ou orgeolet, un petit bouton rougeâtre qui vient quelquefois sur la paupière de l'œil, à cause, dit Nicot, qu'elle ressemble à un grain d'orge.» *Orgueilleux*, pris pour orgelet, est donc un terme archaïque.

Orgueilleux se dit encore avec ce sens en Saintonge. Dans cette province, ainsi que dans l'Aunis, l'Anjou et la Touraine, on donne aussi à l'orgelet le nom d'*ardillon*. Les Angevins disent en outre *ordignon*.

Dans l'Anjou, comme chez nous, l'orgelet se gagne à . . . (comment dirais-je ?), à satisfaire un «petit besoin pressant» dans une ornière de chemin. Pour le guérir, les Angevins, paraît-il, «mettent dessus de la salive à jeun, tous les matins». Chez nous, on fait de même; mais on a en outre ce remède souverain (!): passer dessus, à rebrousse-poil, la queue d'un chat.

Pousser, venir, monter en orgueil

C'est en vain que l'on chercherait ces façons de parler dans les dictionnaires de l'usage; elles ne s'y trouvent pas.

Pousser *en orgueil*, venir *en orgueil*, monter *en orgueil* s'emploient couramment chez nous, surtout en parlant des plantes herbacées. Une plante qui pousse, qui vient ou qui monte *en orgueil* est celle dont les tiges se développent d'une façon anormale, dont les tiges poussent trop haut. C'est ce qui arrive généralement lorsque le sol est trop riche ou que le terrain est trop ombragé : les tiges sont superbes, mais les fruits sont rares ou pauvres.

Pousser *en orgueil*, venir *en orgueil*, monter *en orgueil* sont évidemment des expressions métaphoriques, et qui ne manquent pas de charme. Je n'ai pas réussi à les relever dans les glossaires ou lexiques des parlers anciens ou provinciaux de France. Les Normands ont bien une locution qui paraît s'inspirer de la même idée. Ils disent *orgueilleux* pour luxuriant. Mais il ne faudrait pas confondre une plante *orgueilleuse* ou luxuriante avec une plante qui vient *en orgueil*. La plante luxuriante est celle qui pousse des jets trop abondants; tandis que la plante qui vient *en orgueil* est celle qui pousse des tiges trop longues, trop hautes.

Par extension, sans doute, venir *en orgueil* et pousser *en orgueil* se disent aussi, dans nos par-

lers populaires, des enfants, des jeunes gens qui se développent trop vite.

Charrier

Ce verbe s'emploie chez nous, avec des significations ou dans des tournures que n'admettent par les lexiques du bon usage.

Dans la langue académique, *charrier*, c'est, au propre, transporter dans une charrette, sur un chariot, etc. : Charrier du bois, des pierres, des récoltes, des marchandises.

En parlant d'un fleuve, d'une rivière, ce verbe peut se dire, par analogie, pour emporter, entraîner dans son cours : Cette rivière charrie du sable ; — Le fleuve charrie des glaçons. Il s'emploie même absolument pour charrier des glaçons : Le fleuve sera bientôt pris, car il charrie depuis quelques jours. Et par extension, on peut également dire : Ses urines charrient du gravier, ou simplement : charrient.

Au figuré, le verbe *charrier* est usité absolument aussi dans la locution familière *charrier droit*, qui signifie : ne pas dévier, faire son devoir. « Cette Puisieux, écrivait M^{me} de Sévigné, était bien épineuse ; il fallait, comme vous dites, charrier droit avec elle. » Nos gens, pour exprimer la même pensée, diraient : *filer droit*.

Telles sont les acceptions usuelles de *charrier*, dans la langue littéraire.

Chez nous, la personne qui porte dans ses bras, du hangar à la maison, le bois qui y est nécessaire pour chauffer le fourneau de cuisine ou le poêle, *charrie* du bois.

Cette extension de sens paraît forcée. Étymologiquement, il serait oiseux d'y insister, *charrier* signifie transporter sur un chariot. On peut, semble-t-il, étendre le sens de charrier à celui de voiturier, c'est-à-dire transporter par terre ou par eau, en charrette, par bateau, sur traîneau, ou même à dos de bêtes de somme. C'est ainsi, sans doute, que Fromentin parle quelque part «de petits ânes qu'on emploie à *charrier* du sable». Mais nul dictionnaire n'autorise l'usage de charrier pour : transporter dans ses bras. Il vaut donc mieux ne pas se servir de charrier avec cette acception, du moins dans la langue littéraire.

De même, on fera bien de ne pas employer *charrier* absolument pour signifier : engranger des moissons, ou bien : charrier le bois destiné au chauffage. Nos gens, c'est connu, attendent pour *charrier*, l'été, dès que les foins coupés sont fanés, et l'hiver, dès qu'il est tombé assez de neige pour aller en traîneau. Cette façon de

parler, bien qu'elle ne soit pas barbare, paraît inadmissible dans la langue littéraire.

Charrier est courant, chez nous, avec le sens de chasser, pourchasser, faire déguerpir, faire décamper, renvoyer brutalement, reconduire vivement: «Si tu rentres dans la maison, je te vas *charrier*»; — «Va donc *charrier* les poules qui sont dans le jardin.» On dit aussi: *se charrier*, au lieu de déguerpir, décamper: «Si tu viens ici pour faire le train, tu peux *te charrier*.» *Charreyer* a la même signification dans le Bas-Maine et *charrayer*, dans l'Anjou. En termes de chasse, *charrier* un perdreau, dans l'ancien français, c'était le suivre droit, le pourchasser. L'acception spéciale que l'on donne à *charreyer* dans le Bas-Maine, et que nous avons conservée à *charrier*, n'est peut-être qu'une extension de ce vieux terme de chasse.

Dans l'Anjou, *charrayer* a aussi l'acception de malmener. «Ah! il te l'a *charrayé*!» disent les Angevins. Et cela signifie: Il l'a reprimandé, il l'a maltraité. Chez nous, on dit de même «Il te l'a *charrié*!», avec le sens de: il l'a réprimandé vertement.

Dans nos parlers populaires, *charrier*, pris intransitivement, signifie aussi aller vite, deta-

ler: «On venait à peine de sauter dans le verger, quand on a vu la bonne femme sortir de la maison avec son balai; je te dis que ça *charriait*!» Cette façon de parler nous vient probablement de la Saintonge, où *charrier* se dit au figuré pour marcher; à moins qu'elle ne se rattache à *se charrier*, décamper, déguerpir, car il y a évidemment association d'idées entre aller vite et décamper.

Enfin, *charrier*, pris intransitivement, a en outre, chez nous, l'acception d'aller à la garde-robe: «Je ne sais à quoi attribuer ça, mais j'ai passé la nuit à *charrier*.» Dans le Bas-Maine, on dit: *charreyer*. Or, *charreyer*, *charrier*, c'est tout un. D'ailleurs, puisque *charrier* avait déjà le sens d'aller vite. . . Comme les Angevins, nos gens emploient aussi *avoir le va-vite*, *voyager*, avec la même signification. On retrouve *va-tôt*, *vatost*, en ancien français:

N'apportez point de vin nouveau
Car il fait avoir le *vatost*,

lit-on dans *le Testament de Pathelin*. Nos gens disent même *charrier par en haut et par en bas*, *voyager par en haut et par en bas* pour: avoir à la fois des vomissements et la diarrhée.

Mais en voilà assez sur ce sujet: *paulo majora canamus!*

Opulent

L'adjectif *opulent* n'est guère usité dans nos parlars populaires. Et quand on l'emploie, c'est généralement pour lui attribuer le sens de fier, d'orgueilleux, de prétentieux, de fat même. «Depuis qu'il est maire, dira celui-ci, il est devenu *opulent!* Il ne porte pas à terre.» Et celle-là: «Parce que son père a été député, elle n'a pas besoin d'être si *opulente*: on la connaît, la petite Ugénie!»

Opulent, dans la langue académique, signifie très riche, qui déploie une grande richesse, et il se dit des choses comme des personnes. «Un prêtre *opulent* est un contresens», lit-on dans Victor Hugo. Et Volney a écrit: «Ici, me dis-je, ici fleurit une ville *opulente*, ici fut le siège d'un empire puissant.» Au figuré ou par extension, *opulent* prend aussi quelquefois l'acception d'abondant, de replet: C'est une beauté *opulente*. Mais *opulent* n'a pas, en bon français le sens de fier, d'orgueilleux, de prétentieux ou de fat.

Je dis: «en bon français». Cette restriction est nécessaire. En effet, dans certaines pro-

vinces de France, notamment en Normandie, en Saintonge et dans le Poitou, le peuple fait usage d'*opulent* dans la signification qu'on lui attribue chez nous. Évidemment, là-bas comme ici, il arrive aux gens opulents, aux gens riches, d'être fiers, orgueilleux, prétentieux et même fats; mais ce n'est pas une raison de confondre *opulent* avec fier, orgueilleux, prétentieux ou fat. Au reste, méritent qu'on leur applique ces derniers qualificatifs ceux-là qui font les opulents, plutôt que ceux qui sont opulents.

Tasque, tasquer, tasqueux

Ces trois mots sont d'un usage courant chez notre peuple. Ils se disent pour taxe, taxer, taxeur. Nul n'aime à payer des *tasques*; chacun s'estime trop *tasqué*; et les oppositionnistes ne manquent jamais de traiter les ministres et leurs partisans de *tasqueux*.

Tasque, tasquer et *tasqueux*, il faut s'y résigner, ne sont pas près de disparaître de notre vocabulaire populaire.

D'abord, parce les impôts, tout détestables qu'ils sont, deviennent de plus en plus nécessaires pour subvenir aux besoins des administrations publiques et que, révérence parler, les administrateurs ont tour à tour l'art de nous

faire croire que nous sommes les gens les moins taxés de la terre.

Et aussi, parce que la transposition des lettres *k* et *s* dans *taxe*, *taxer*, *taxeur*, — car l'*x* bien articulé vaut *ks*, — rend ces mots plus faciles à prononcer.

Cette transposition est très ancienne. On l'a relevée jusque dans la basse latinité. Le latin classique avait *taxare* pour *taxer*. Au moyen âge, on a commencé par dire *taxa* pour signifier impôt foncier, *taxe*, prestation en nature; mais on a bientôt prononcé et écrit *tasca*.

Le bas-latin *tasca* a donné *tasque* en français. Godefroy a retrouvé ce mot dans une chronique du moyen âge, et employé justement avec le sens d'imposition: «Si font il encore sans *tasque*.» Ce vieux mot, qui était usité en Normandie, est passé en Angleterre sous la forme *taske*. *Taske* est dans le dictionnaire anglo-normand de Kelham avec l'acception de *taxe*.

Tasque et *tasquer* se disent encore en Normandie pour *taxe* et *taxer*. «L'un et l'autre mot, écrit Robin dans son *Dictionnaire du patois normand*, s'applique aux impôts de toute espèce et aux corvées ou prestations en nature. Exemple: Je suis *tasqué* à deux journées de mon cheval et de mon banneau.»

Tasque est usité aussi dans l'Orléanais, le Hainaut, la Picardie, la Saintonge, et *tasquer* dans le Hainaut et la Picardie. Mais dans cette dernière province, l'*x* de taxer se change en *sq* devant les syllabes muettes seulement. Ainsi, les Picards disent: Je *tasque*, os *taxons*.

Il ne faut pas croire que cette façon de prononcer l'*x* soit particulière aux parlers provinciaux. Le grammairien Dumas écrivait en 1733 dans *la Bibliothèque des Enfants*: «A Paris bien des maîtres appelant *isque* la lettre *x*, on trouve des gens qui disent et qui lisent ensuite *asque*, *tasque*, *fisque*, etc., au lieu d'*acse*, *tacse*, *ficse*, etc., pour les mots écrits axe, taxe, fixe, etc. Ce défaut, assez général dans de petites écoles de Paris, et même dans de bons collèges, montre de quelle importance il est de bien nommer la lettre, non seulement la lettre *x*, mais toutes les lettres de l'A B C.» Et dans un ouvrage qu'il publiait en 1920, M. Henri Bauche notait que, chez le peuple de Paris, l'*x* «se change souvent en *sq* dans les finales». Selon cet écrivain, on dirait, par exemple, *Félisque* pour Félix et *risque* pour rixe.

Dans l'ancienne langue française, *tasque*, ainsi que *tasse*, se disait non seulement pour taxe, mais encore pour poche, petit sac, espèce

de bourse que l'on portait à la ceinture. Il est amusant de constater, en passant, que le vieux mot *bougette*, dont les Anglais ont fait *budget* et qu'ils ont renvoyé en France avec l'acception spéciale qu'ils lui avaient donnée dans le langage parlementaire, signifiait, lui aussi, poche, petit sac. Après tout, une taxe comme une ouverture de budget, n'est-ce pas une opération qui consiste à ouvrir la poche du contribuable pour en tirer de quoi emplir celle du gouvernement ?

Fillô, fillole, filleu

Fillô et *fillole* sont d'usage courant dans nos parlers populaires. Ils se disent pour *filleul*, *filleule*.

Chacun le sait, le filleul, la filleule, c'est le garçon, la fille, considérés quant au lien qui les unit à leur parrain et à leur marraine; c'est le fils ou la fille, dans l'ordre spirituel, du parrain et de la marraine.

Les mots *filleul*, *filleule* dérivent du latin *filiolum*, devenu *filyolum* dans la prononciation populaire et signifiant jeune fils. En passant dans le français, *filyolum* a donné tout d'abord *fillol*, puis *filluel* et *filleul*.

Fillol et *fillole*, qui appartenaient au vocabu-

laire ancien, ont été en usage dans la langue littéraire jusqu'au milieu du dix-septième siècle. Palsgrave donne *filliol* et *filliolle* dans l'*Esclaircissement de la langue françoise*, en 1530. Robert Estienne enregistre *fillol* et *filleul* dans son dictionnaire français-latin, en 1549, et Tabourot, *fillole* et *filleule* dans son *Dictionnaire des rimes françoises*, en 1587. En 1633, le grammairien Antoine Oudin admettait *fillol* à côté de *filleul*, et Molière écrivait en 1653, dans sa comédie *l'Étourdi ou les Contretemps*:

Il n'a pas aperçu Jeannette, ma *fillole*,
Laquelle a tout oui, parole pour parole.

C'est Vaugelas qui, le premier, a dénoncé *fillol* et *fillole*. «Toute la Cour dit *filleul*, et *filleule*, et toute la ville *fillol*, et *fillole*, écrivait-il en 1647 dans ses *Remarques sur la langue françoise*. Il n'y a pas à délibérer si l'on parlera plustost comme l'on parle à la Cour que comme l'on parle à la ville. Mais outre que l'usage de la Cour doit prévaloir sur celui de l'autre, sans y chercher de raison, il est certain que la diphtongue *eu* est incomparablement plus douce que la voyelle *o*; c'est pourquoy les courtisans qui vont tousjours à la douceur et à la beauté de la prononciation, en quoy consiste un des principaux avantages d'une langue,

disent bien plustost *filleul* que *fillol*.» En 1668, Marguerite Buffet remarquait dans ses *Nouvelles observations sur la langue françoise*: «Bien des gens disent, ne pensant point faire de faute, *c'est mon fillol, c'est ma fillole*.» Richelet disait en 1680, dans son dictionnaire: «Le bel usage est pour *filleul*», «l'usage est pour *fil-leule*». Thomas Corneille écrivait en 1687: «Tout ce qu'il y a de gens qui parlent bien disent *filleul* et *filleule*.» Enfin, on peut lire dans les *Observations de l'Académie françoise sur les Remarques de M. de Vaugelas*, qui sont de 1704: «Il n'y a plus que le petit peuple qui dise, *c'est mon fillol, c'est ma fillole*.»

La cause était entendue. Il n'y avait plus à hésiter entre *fillol* et *filleul*, non plus qu'entre *fillole* et *filleule*. *Fillol* et *fillole* étaient bannis de la langue littéraire; ils appartenaient désormais au seul langage populaire.

Mais comment s'était prononcé *fillol*? Avait-on dit *fillô*? ou bien *fillol*, en faisant sonner l'l finale?

Au seizième siècle, la prononciation de *fillol*, comme celle des mots en *ol*, a sans doute hésité entre *ol* et *ou*. En tout cas, *fillol* se prononçait *fillou* au commencement du dix-septième siècle. Nous avons le témoignage de Le Gaignard

qui écrivait en 1609: «*Col, licol, torcol, fol, fillol, mol, sol, vol...* naturellement se prononcent, parmi les gens, *cou, licou, torcou, fou, fillou, mou, sou, vou.*» Et Ménage attestait en 1672 que la prononciation par *ol* des mots se terminant en *ol* était tombée en désuétude.

On a donc prononcé *fillou*, prononciation qui s'est conservée en Bourgogne, en Touraine et dans l'Orléanais.

A-t-on dit *fillô* ?

Ce n'est pas improbable.

D'abord, la permutation de l'*o* avec l'*ou* était très fréquente au seizième siècle, et même au dix-septième. Selon M. Théodore Rosset, «durant tout le XVI^e siècle, la France grammatisante avait été partagée entre ouïstes et non-ouïstes», et voilà pourquoi «les textes du premier quart du XVII^e siècle sont encore farcis de ces *ou* ou *o* intervertis».

De plus, l'*l* finale était muette dans *filleul*. Au dire des grammairiens Chiffet, Mauger et De Soule, on prononçait *filleu* à la fin du dix-septième siècle, comme le font encore aujourd'hui nos gens. Car, chez nous, on dit non seulement *fillô*, mais aussi *filleu*. Il en est d'ailleurs de même dans la Saintonge, l'Anjou, le Berry, le Nivernais, la Lorraine, la Picardie, la

Normandie, la Bretagne et la Suisse romande. Pourquoi l'*l* finale de *fillol* n'aurait-elle pas été muette aussi ?

Au reste, la prononciation *fillô* est très répandue dans les parlers populaires de France. On la relève dans la Normandie, la Picardie, la Franche-Comté, la Bourgogne, l'Orléanais, le Nivernais, le Bas et le Haut-Maine.

Quant à la locution *fillole*, elle est usitée couramment dans la Normandie, la Picardie, la Lorraine, la Franche-Comté, l'Orléanais, le Nivernais, le Berry, le Bas-Maine, la Bretagne, la Saintonge et la Suisse romande.

Flambe

Nos gens emploient souvent *flambe* au lieu de flamme, pris en son sens propre. Ainsi, on dira : « Il doit y avoir un gros feu au village : on voit monter les *flambes* au-dessus des maisons. » Mais jamais on n'attribuera à *flambe* la signification d'ardeur passionnée, de passion amoureuse, ou de personne courtisée. On ne dira pas en parlant de la *blonde* de quelqu'un : « C'est sa *flambe* » ; mais plutôt : « C'est sa flamme. »

Flambe, comme *flamme*, vient du latin *flamma*.

Dans la transformation du latin en français, *mm*, soit médiale, soit finale, s'est d'abord réduite à une simple *m*, et l'*a* final s'est changé en *e* féminin. *Flamma* a donc donné *flame*. Mais, jusqu'au dix-septième siècle, la voyelle *a* précédant *m* était nasalisée, même lorsque cette *m* était suivie d'une voyelle. *Flame* se prononçait *flan-me*. Et c'est, paraît-il, cette prononciation qui a été le point de départ de *flambe* à côté de *flame*.

Flambe a été longtemps en usage dans la langue littéraire. On l'a relevé dans *la Chanson de Roland*, dans le *Roman de Rou*, dans le *Roman de Renart*, qui sont respectivement du onzième, du douzième et du treizième siècle, ainsi que chez les auteurs du seizième siècle. Rabelais écrivait : « Le feu mis es fagotz, la *flambe* feut si grande et si haulte qu'elle couvrist tout le chasteau » ; et Clément Marot chantait :

Comme un feu qui met tout en *flambe*
Une forest, et qui enflambe
Des grands monts la cime hautaine. . .

Flambe a donné naissance à *flamber*, *enflamber*, *flamboyer* et *flambeau*. *Enflamber* est tombé en désuétude ; mais *flamber*, *flamboyer* et *flambeau* sont encore très vivants.

Depuis le dix-septième siècle, *flambe*, au sens propre de flamme, n'est usité que dans la langue populaire. Au témoignage des auteurs de glossaires, il a cours encore dans les parlers de la Picardie, de la Normandie, de l'Anjou, de la Saintonge, du Haut et du Bas-Maine, du Berry, du Nivernais, de l'Orléanais et de la Touraine.

Argent de papier

Voici une locution qu'on entend très souvent chez nous. Telle femme n'a que des billets de banque à la maison, et elle tient à payer les marchandises qu'on doit lui livrer dans la matinée: «Je n'ai que de l'*argent de papier*, dira-t-elle à son mari; ne pourrais-tu pas me donner un peu d'argent dur?» Des voleurs ont pénétré dans un magasin et fait main basse sur la caisse. Si la police demande combien il y avait d'argent, on répondra, par exemple: «Environ cinquante piastres en *argent de papier* et cinq à six en petites monnaies.»

Argent de papier est-il un barbarisme? Est-ce même un anglicisme, ainsi qu'on l'a prétendu?

En français, le mot *argent* a trois acceptions distinctes. Il sert d'abord à désigner un métal

précieux, qui est blanc, brillant, très ductile, et qu'on emploie pour fabriquer des monnaies, des vases, des bijoux, en y ajoutant un alliage de cuivre: Argent en barre, argent en lingot, argent en feuilles, argent en œuvre. Il signifie encore argent monnayé: Payer en argent ou en billets. Enfin, il se dit de toute espèce de monnaie, de numéraire: Cet homme a beaucoup d'argent.

Et par monnaie, il faut entendre non seulement la monnaie d'or, d'argent, de cuivre, de nickel ou de bronze, mais encore la monnaie de papier. Car il y a la monnaie de papier, comme il y a le papier-monnaie. Et, suivant le *Nouveau Larousse illustré*, il ne faudrait pas confondre les deux. «Le papier-monnaie, y lit-on en effet à l'article *Papier*, est une monnaie fictive, faisant office d'espèces métalliques. Il ne doit pas être confondu avec la monnaie de papier (billet de banque, effet de commerce, etc.). La monnaie de papier est remboursable à vue en monnaie métallique; le papier-monnaie ne l'est pas, sa valeur est purement conventionnelle; son cours est forcé. Le papier-monnaie est généralement émis par l'État pour subvenir à des difficultés financières sans recourir à un emprunt.»

Que cette distinction ait ou non de l'importance du point de vue grammatical, on peut affirmer que l'expression *monnaie de papier* est bel et bien admise en France. Or pourquoi ne pourrait-on pas dire de même *argent de papier*, puisque le terme *argent* sert à désigner toute espèce de monnaie ?

Pourquoi ? Parce que la locution *argent de papier* n'a pas cours en France. Du moins, je ne l'ai relevé dans aucun des dictionnaires et des traités scientifiques que j'ai pu consulter. Et c'est là une raison suffisante d'en éviter l'usage.

Mais cette locution n'est pas un anglicisme. Le 1^{er} août 1762, Bourlamaque, qui fut au Canada, de 1755 à 1760, un des principaux lieutenants du marquis de Montcalm, adressait au ministre de la marine française un mémoire sur la Nouvelle-France. Ce mémoire a été publié dans le volume XXVI de l'excellent *Bulletin des recherches historiques* que dirige M. Pierre-Georges Roy. Or voici ce qu'on peut lire dans ce mémoire : « On ne se servira dans la colonie d'aucune autre monnaie que celle de papier imprimé et dans la même forme qu'elle se faisait ci-devant. . . » « Comme on doit chercher à donner à l'*argent de papier* le cours le

plus avantageux, il serait peut-être de l'intérêt du Roy de retirer du Canada l'or et l'argent monnoyé que les Anglais pourront y laisser et à cet effet, dès qu'il y aurait dans le public assez de papier monnaie d'or et d'argent contre les lettres de change payables au premier terme avec un profit médiocre.»

Puisque Bourlamaque se servait de la locution *argent de papier*, il semble manifeste qu'elle n'est pas un anglicisme.

Et d'ailleurs, pourquoi le serait-elle plus que les expressions papier-monnaie ou monnaie de papier, qui, après tout, ressemblent davantage à l'anglais *paper-money* ?

Formi, formille, frémille, frémillière

Dans nos campagnes, chacun connaît le petit insecte auquel l'Académie donne le nom de *fourmi*.

Mais on ne le désigne pas toujours ainsi. Assez souvent on l'appelle *formi*, quelquefois *formille*, et généralement *frémille*.

D'où viennent ces différentes appellations ?

Dans le latin classique, cet insecte portait le nom de *formica*. Or, en passant dans le français, ce mot latin aurait dû donner *formie* et

conserver son genre féminin. Il n'en a pas été ainsi. Au lieu de *la formie*, on a d'abord dit: *le formi* (*formis*, au cas sujet). «*Formis* est petite chose, écrivait Brunetto Latini au treizième siècle, mais il est de grant porveance.» Il paraît que *formica*, avant de passer dans le français, s'était altérée en *formicum* ou *formicem*, dans le latin populaire.

A vrai dire, c'est au seizième siècle seulement qu'on a commencé à dire *fourmi* et à employer *formi* ou *fourmi* au féminin. Amyot écrit: «De pinser, mordre et serrer, c'est à faire à une *formis*, ou à une souris.» D'autre part, Bonaventure Despériers dit: «Le petit *formy*»; et le masculin se rencontre jusqu'à la fin du dix-septième siècle: «Des fourmis. . . se disputent les uns aux autres un brin d'herbe», lit-on dans le *Télémaque* de Fénelon. Mais dès l'époque de Vaugelas, vers 1650, *fourmi* était «plus souvent féminin que masculin; et, en 1672, Ménage enseignait qu'il faut indubitablement dire *fourmi*, et non *formi*».

Formi n'est pas moins resté dans les parlers de plusieurs provinces. Il est encore courant dans la Picardie, la Normandie, le Bas-Maine, l'Anjou, le Berry, le Nivernais et la Touraine.

Formi a donné les dérivés *formil*, *formille*,

formiller, *formillement* et *formillière*, qui sont quelquefois usités dans notre langue populaire.

On relève *formil* dans un poète du seizième siècle :

Pécore, ver de terre. . .

Simple *formil*, inutile créature.

Formille est attesté par Tabourot en 1587, On dit encore *fromille* dans le Berry et le Nivernais, ainsi que *fourmille* dans la Normandie.

Formiller a été en usage jusqu'au commencement du dix-septième siècle. Montaigne écrit : « Tout *formille* de commentaires » ; et Brantôme : « Bienheureux estoient-ilz au temps passé de nos pères, qu'on les entretenoit en une simple ignorance et ne les abusoit-on de tant de presches qu'on voit aujourd'hui *formiller*. »

Cotgrave, Oudin, La Curne, Godefroy relèvent l'emploi de *formillement* dans l'ancien français, et Palsgrave, Saint-Liens, Oudin, celui de *formillière*. *Formillière* a cours encore dans la Normandie, le Berry et le Nivernais.

Au lieu de *formi*, on a dit aussi *fromi* et *fremi*, par altération.

La forme *fremi* se rencontre dès le treizième siècle, dans le *Roman de la Rose*, par exemple :

Plus tost en un tas de paille
Si m'aïst Dieu et saint Remi
Trouveroit un œf de *fremi*.

Elle était usitée encore au seizième siècle. «Les Grecs, écrivait le grand chirurgien Ambroise Paré, ont appelé ces verrues *myrmecia*, c'est-à-dire fourmillières; parce qu'au fond elles font douleur, comme si un *fremy* les mor-doit.»

Disparu de la langue littéraire, *frémi* a survécu dans les parlers populaires de la Picardie, de la Normandie, du Bas-Maine, de l'Anjou, de l'Aunis, du Poitou, de la Saintonge, de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

Il va de soi, *frémi* a donné naissance à plusieurs dérivés: à *fremille*, *frémiller*, *frémillement* et *frémillière*, que nos gens emploient couramment, ainsi qu'à *freumi*, *firmi*, *fermille* et *fremillete*.

Freumi a cours dans la Champagne et *firmi*, en Saintonge.

Fremille appartient aux parlers de la Moselle et *fermille*, à ceux de la Normandie.

Fremillete se disait dans l'ancien français pour petite fourmi.

Au témoignage d'Hippeau, *fremiller* s'employait dès le treizième siècle. Trois cents ans plus tard, on trouve encore ce verbe dans Brantôme, et il fait aujourd'hui partie des parlers

de la Normandie, du Nivernais et de la Bourgogne.

Dans ces trois mêmes provinces, on fait usage aussi de *frémillement*, ainsi que de *frémillère*. Ce dernier mot était d'ailleurs employé dans le français du seizième siècle. Tabourot l'a inséré dans le vocabulaire de son *Dictionnaire des Rimes*; on le relève aussi dans Brantôme: «Les Huguenotz de Poitou, Agoumois et Xaintonge, qui en ont esté la *fremillere* ou pepiniere, tousjours criaient fort après luy (Coligny).»

Quand donc nous disons: «J'ai des *frémilles* (des *formis*, ou même des *formilles*) dans les jambes, nous n'inventons pas cette façon de parler vicieuse.

Castor, tuyau, chauffer, chauffeur, se chauffer

On peut fort bien appeler *castor* le chapeau fait avec le poil du castor. Corneille s'est servi de ce terme dans sa pièce *la Galerie du Palais*:

Voyez, je vous ferai meilleur marché qu'un autre
Des gants, des baudriers, des rubans, des *castors*.

Racine a écrit dans une de ses lettres: «Deux chapeaux. . . , un *castor* fin et un demi-castor» (c'est-à-dire un chapeau qui n'est pas fait entièrement de poil de castor). Et l'on peut lire

ce portrait d'un galant dans un petit livre anonyme publié à Lyon en 1697 et ayant pour titre: *Maniere de parler la langue françoise selon ses diferens styles*:

C'est un surtout de bagatelles,
Un tissu de chansons nouvelles,
Un petit coquet tout plaisant,
Qui sçait du coin de l'ongle ouvrir sa tabatiere,
Caresser son petit collet,
Tourner son *castor* de manière
Qu'il fasse toujours le Godet.

Le peuple, je l'ai déjà noté, aime à désigner les objets avec des termes imagés. C'est pour cela qu'en France on donne, dans le langage populaire, le nom de *tuyau de poêle* au chapeau haut de forme, particulièrement au chapeau de soie à haute forme.

Par son éclat comme par son aspect, ce dernier rappelle en effet un bout de tuyau en tôle pour poêle, c'est-à-dire ce que nous appelons communément une *feuille de tuyau*. Aussi, nos gens, qui ne sont pas moins que le peuple de France amateurs d'expressions métaphoriques, donnent-ils, eux, les noms de *feuille de tuyau* ou de *tuyau* au chapeau de soie pour homme. «Tiens ! dira-t-on, le petit Bartin qui passe en *tuyau* : est-il compère quéque part ?»

Puisqu'on porte un *tuyau*, on fait comme le poêle: on *chauffe*. Et voilà pourquoi l'on entend dire chez nous: «Notre maire *chauffe* à matin: est-ce qu'il attendrait quéque grosse légume?» Nos gens poussent la métaphore plus loin même. Parce qu'on *chauffe*, on a un *chauffeur*, je veux dire: un chapeau de soie.

Les *tuyaux*, les *chauffeurs*, puisque *tuyaux* et *chauffeurs* il y a, sont peu portés aujourd'hui dans nos villes comme dans nos campagnes. A vrai dire, on ne s'en coiffe que dans les circonstances exceptionnelles, par exemple aux noces, aux baptêmes, aux funérailles. Et encore. . . Les *tuyaux*, les *chauffeurs* ont la réputation d'être une coiffure aristocratique; or, l'on tient de plus en plus à paraître démocrate. Que les temps changent! Il n'y a pas vingt ans tout paroissien de Notre-Dame de Québec qui se respectait ne manquait pas de mettre une jaquette et un chapeau de soie pour aller à la grand-messe. Et, l'office divin fini, il fallait voir chacun se promener avec sa chacune sur la terrasse Dufferin. Aujourd'hui, si du haut de son piédestal Champlain voyait défiler autant de *chauffeurs* ou de *tuyaux*, il ne manquerait pas de penser: «Tiens! voici maintenant

que les croque-morts des États-Unis se réunissent en congrès dans mon ancienne *Abitation*.»

Mais, dans nos parlers rustiques, *chauffer* ne se dit pas seulement de celui qui est coiffé d'un chapeau de soie. Ce verbe est en usage aussi en parlant de certaines substances organiques, grains, farines, etc., qui ont subi un commencement de fermentation par l'effet de la chaleur succédant à l'humidité: «L'avoine commence à *chauffer*»; — «Le foin a *chauffé*»; — «Ce bois *chauffe*.» C'est le verbe *s'échauffer* qu'il faut alors employer; car, telle est, au témoignage de l'Académie et des autres lexicographes, l'acception de *s'échauffer*. De même, on doit dire: ça sent l'échauffé, et non: ça sent le *chauffé*.

Et parce que les boissons alcooliques échauffent ou parce qu'elles rendent *chaud*, nos gens disent de quelqu'un qui boit avec excès qu'il *se chauffe*. Cette façon de parler peut être imagée; elle n'est pas correcte, et il faut l'éviter.

Ajoutons, pour terminer, que si l'on chauffe un poêle, un four, on ne *chauffe* pas le feu. *Chauffer* signifiant rendre chaud, *chauffer le eu* est aussi absurde que le serait *mouiller*

l'eau. Usons tout bonnement des expressions : entretenir le feu, attiser le feu.

Fron, fronde

Il ne faut pas confondre les boutons avec les phlegmons. Les boutons se forment sur la peau, tandis que les phlegmons se forment sous la peau.

Pour me servir des termes mêmes de l'Académie, *bouton* se dit de «petites tumeurs arrondies qui se forment sur la peau, soit au visage, soit en diverses parties du corps», et l'on donne le nom de *phlegmon* à une «inflammation du tissu cellulaire, accompagnée de rougeur, de gonflement et de douleur, et qui se termine ordinairement par suppuration».

Les phlegmons sont de diverses espèces. Il y a, par exemple, le panaris ou phlegmon du doigt, le furoncle, vulgairement appelé clou, et l'anthrax, qui est une agglomération de furoncles.

Chez nous, boutons et furoncles se classent, suivant le degré de leur malignité, en boutons, *clous de chiens*, clous, *frons* ou *frondes*, *araignées* et *chaverts*.

Pour aujourd'hui, je ne veux m'attacher qu'à rechercher l'origine de *fron* et de *fronde*.

De toute évidence, ces noms de *fron* et de *fronde* sont des corruptions du terme scientifique *furoncle*.

Suivant l'étymologiste Clédât, *furoncle* viendrait du latin *furunculum*, qui était un diminutif de *furem* et qui a pris successivement les différents sens suivants: petit voleur, — tige secondaire de la vigne (qui dérobe la sève aux tiges principales), — bosse qui se forme à l'endroit où la vigne donne un bouton, — enfin furoncle, clou, tumeur, avec inflammation aux parties charnues.

Mais on n'a pas toujours dit et écrit *furoncle*, en France.

Dans l'ancienne langue, la syncope de l'*u* se produisit bientôt, et l'on a dit *froncle*, même *frongle*.

Au seizième siècle, on trouve *froncle* dans Palsgrave, Robert Estienne, Tabourot, Lanoue, ainsi que dans Rabelais. On lit dans *le Quart Livre de Pantagruel*: «Au soir un chascun d'eux eut

Les mules au talon,
Le petit cancre au menton,
La male toux au poulmon,
Le catarrhe au gavion,
Le gros *froncle* au cropion»;

et plus loin: «L'ung y avoit la picote, l'aultre

le tac, l'aulture la verolle, l'aulture la rougeole, l'aulture gros *froncles*.»

Au dix-septième siècle, Oudin, Richelet, Furetière et l'Académie enregistrent encore *froncle*. Du Cange donne *frongle*, et Scarron écrit :

Et qu'il dise à Monsieur mon oncle
Que Dieu le préserve de *froncle*.

De fait, ce n'est qu'en 1762 que l'Académie rétablit la forme *furoncle*. Il ne faut donc pas s'étonner si *frongle* est encore usité dans le Poitou, le Berry, le Nivernais et l'Orléanais, et *froncle* ou *fronque* dans le Poitou, la Saintonge, l'Anjou, le Berry et la Wallonie.

Fron se dit, comme chez nous, dans les parlers populaires de la Touraine.

Quant à *fronde*, c'est là tout probablement une déformation de *froncle*. Ce nom était sans doute moins usité que celui de *fronde*, servant à désigner l'arme de jet que l'on sait. Or, c'est un phénomène fréquent dans les parlers populaires que les mots peu connus tendent à prendre la forme de mots voisins plus courants. Selon toute apparence, c'est ainsi que, dans la bouche de nos gens, *froncle* ou *fronque* est devenu *fronde*. Cette conjecture semble d'ailleurs confirmée par le fait que *fronde*, au sens

de furoncle, est féminin dans nos parlers, tandis que *fron*, *froncle*, *fronque*, *frongle*, comme furoncle, ont toujours été masculins en France.

Ajoutons, pour être complet, que le *fron* et la *fronde* sont, chez nous, plus gros que le furoncle ou clou ordinaire. Ce sont de gros furoncles, mais sans ramifications.

Dégaine, dégainde, décampe

Ces mots sont tous trois couramment usités chez nous.

Et nos gens leur attribuent, à tous trois, une même signification : celle de mine, allure, tournure, port, attitude, tenue, manières. «C'est un homme d'une belle *dégaine*»; — «Cette femme a une jolie *dégainde*»; — «A-t-il une belle *décampe*, ce garçon-là!», dit-on selon le cas; et par là il faut entendre que cet homme a bonne mine, que cette femme a jolie tournure et que ce garçon est fort bien campé sur ses jambes.

Dégaine avait autrefois l'acception de tournure, port, façon de se tenir, façon de se mouvoir. Il a encore ce sens large dans les parlers populaires du Poitou, de l'Anjou, de la Champagne, de la Franche-Comté, du Hainaut et

de la Picardie. Mais, dans le langage châtié, *dégaine* ne s'emploie aujourd'hui qu'avec un sens défavorable. C'est par ironie seulement qu'on dit de quelqu'un qu'il a une belle *dégaine*. Dans le français moderne, *dégaine* signifie: tournure ridicule.

Dégainde ne se trouve ni dans les lexiques de vieux français, ni dans les dictionnaires de l'usage, ni dans les glossaires de provincialismes qu'il m'a été donné de consulter. Au lieu de *dégaine*, les Normands de la banlieue du Havre disent bien *déguain* et les Picards du Marquenterre, *dégainche*. Mais *dégainde* vient-il du normand *déguain*, ou du picard *dégainche*? Il semble que notre locution est plutôt une déformation de *dégaine*, déformation qui se serait, selon toute probabilité, produite sous l'influence de *guindé*. Mais ce n'est là que conjecture.

L'origine de *décampe* est plus facile à découvrir. *Campe* a cours dans le Berry, le Nivernais et l'Orléanais avec l'acception de posture, attitude, tenue, manière de se camper. *Campe* est sans doute le substantif verbal de: se camper. Or, les préfixes *de*, *dé*, *dis* indiquent non seulement éloignement d'un point de départ, cessation, privation, séparation, division, mais

encore achèvement, intensité. *Décampe* est, selon toute vraisemblance, un composé de *campe* par addition du préfixe *dé*, qui sert à donner à *campe* une signification plus intense, plus énergique. En tout cas, *décampe* est usité avec le sens de tournure et d'allure, dans l'Anjou ainsi que dans la Saintonge. Évidemment, c'est de ces provinces qu'il a été apporté chez nous.

Chargé à dos

Le sens étymologique de *charger* est : mettre une charge sur quelqu'un ou quelque chose, mettre quelqu'un ou quelque chose sous le poids d'objets à porter quelque part, à transporter.

Aujourd'hui, le verbe *charger* se prend dans diverses acceptions se rattachant plus ou moins à son sens primitif. Ainsi, pour en mentionner quelques-unes seulement, l'Académie admet que l'on dise : le temps se charge, pour : le temps se couvre de nuages ; charger un article sur un livre de compte, pour : marquer, écrire un article sur un livre de compte ; charger une pipe, pour : remplir une pipe de tabac.

De même, *être chargé* signifie étymologiquement : porter une charge, soutenir quelque

poids. Mais l'on peut fort bien dire: avoir la langue chargée, pour: avoir sur la langue un enduit morbide; et aussi: être chargé de vin, pour: être ivre.

«Être chargé de vin»! Au quinzième siècle, on disait purement et simplement *chargé* pour signifier soûl. C'est ce sens qu'il faut donner à ce bout de phrase que Littré attribue à Louis XI: «Ceux qui avoient esté presents où nostre ivrogne s'estoit *chargé*. . .» Au témoignage d'Oudin, *chargé* avait encore la même signification au milieu du dix-septième siècle.

Les Angevins ont des locutions plus pittoresques. Au lieu de *chargé de vin*, ils disent: *chargé de côté*, *chargé de travers*. Ces façons de parler font image, vraiment. Elles peignent en quelque sorte la démarche de celui qui est pris de vin.

Chez nous, on dit d'une personne ivre qu'elle est *chargée à dos*. Et cette manière de s'exprimer n'est pas moins pittoresque que celles dont on se sert en Anjou.

Dans nos parlars rustiques, *charger à dos*, au sens propre, c'est charger à l'avant, disposer la charge d'une voiture à deux roues de manière qu'elle pèse d'un grand poids sur le dos de l'animal qui traîne la voiture; et, par ex-

tension, c'est, en parlant d'une personne, lui charger les épaules d'un très lourd fardeau. Or, la personne qui a trop bu marche généralement comme celle qui porte une charge excessive: elle fait des pas inégaux, elle butte, elle chancelle. Et c'est pourquoi la locution *chargé à dos* serait à retenir au sens figuré d'ivre, si elle était française au sens propre de: chargé d'un poids trop lourd.

Dérangé, se déranger

En français, *dérangé* ne s'emploie absolument, en parlant des personnes, que pour indiquer qu'elles ont la diarrhée ou que leur conduite est déréglée.

Dans nos parlers populaires, *dérangé* se dit, non seulement de celui qui a le corps dérangé, mais encore de celui qui est faible d'esprit, qui a le cerveau détraqué, ainsi que de celui qui est pris de vin, qui est un peu gris: «Il a eu les fièvres, et il est resté *dérangé*»; — «Y a ben longtemps qu'on l'a pas vu *dérangé*.»

Dérangé est usité adjectivement dans le Berry avec le sens de faible d'esprit, et dans le Bas-Maine avec celui de pris de vin. C'est de ces provinces, sans doute, que nos pères ont apporté ici l'usage de ces façons de parler.

Chez nous, *se déranger* a aussi la signification de s'enivrer légèrement, se griser: «Ce jeune homme prend bien un verre de temps à autre, mais il ne *se dérange* jamais»; — «Il y avait longtemps qu'il ne *s'était pas dérangé*.»

En bon français, on dit qu'une personne se dérange quand elle quitte son rang, sa place, ses occupations, ses affaires, ou bien quand elle tombe dans le désordre moral, quand elle cesse d'avoir une conduite régulière, quand elle néglige ses affaires, quand elle délaisse sa maison, sa famille; mais jamais quand elle s'enivre légèrement ou complètement. Le verbe personnel *se déranger*, pris dans l'acception de s'enivrer légèrement, se griser, ne paraît avoir cours, en France, que dans les parlers populaires du Bas-Maine et de la Bretagne.

Débagager, mouver

Débagager ne se trouve pas dans les lexiques du bon usage.

Il s'emploie souvent chez nous pour déménager. Est-ce pour le plaisir de pouvoir dire: «J'ai *débagagé* hier»? il y a des gens qui déménagent au moins une fois par saison. Les malheureux! Car c'est une maxime devenue proverbe, que trois déménagements valent un incendie.

Déménager, — ce mot parle de lui-même, — c'est retirer son ménage d'une maison pour le transporter dans une autre. Or, comme nos gens donnent généralement à *bagage* le sens de ménage qu'on transporte (bien qu'il ne puisse se dire en bon français que d'un mobilier de peu de valeur), il est tout naturel qu'ils fassent usage du verbe *débagager* pour signifier: retirer son *bagage* d'une maison pour le transporter dans une autre.

Ils ont, au reste, d'autres raisons d'user de ce verbe au lieu de dire: déménager. *Desbagager* était usité dans l'ancien français. Il avait le sens d'emporter le bagage, l'équipage de ceux qui sont en voyage ou à la guerre. De plus, et c'est là sans doute l'origine de notre façon de parler, *débagager* se dit depuis longtemps pour déménager, en Normandie comme en Lorraine, en Savoie et en Suisse romande.

Dans nos parlers populaires, dans ceux de nos villes surtout, on emploie aussi *mouvoir*, au lieu du verbe déménager.

Cette locution est sans doute un anglicisme, une traduction populaire de l'anglais *to move*, qui signifie, lui aussi, déménager.

Mais l'anglais *move* est un emprunt à l'an-

cien français. C'est la forme anglo-saxonne des vieux verbes *mover*, *mouvoir*, qui avaient non seulement le sens de remuer, mais aussi celui de partir. Or, *mouvoir* a conservé, dans la plupart des parlers de langue d'oïl comme dans le nôtre, l'acception de remuer. Dans leurs glossaires de patois normand, Du Bois relève même: «*Mouv'ous* de là», pour: Otez-vous de là; et Delboulle, après avoir attribué à *mouvoir* la signification d'agiter, remuer, se mouvoir, cite ces vers anciens:

A la feste de la Toussains
Mouverons, ni a plus ne mains.

Ce «*mouverons*» me fait rêver. Quel en est le sens exact? Il se peut qu'il signifie simplement: Nous remuerons, nous nous mouvrons, nous nous mettrons en mouvement. Mais il ne faut pas oublier que dans l'ancien français, ainsi que dans les parlers de plusieurs provinces et de la Suisse, *remuer*, pris intransitivement, équivaut souvent à changer de demeure, déménager, partir. «*Remuer*, lit-on dans le dictionnaire de Furetière (édition de 1727), signifie aussi déménager. Un hôte dira à son locataire: Si vous n'êtes bien ici, *remuez-vous*, c'est-à-dire allez-vous-en loger ailleurs. On

dit par raillerie, les meubles de cette femme doivent être bien nets, elle *se remue* à chaque terme; c'est-à-dire elle change de maison à tous les termes.»

N'est-il pas amusant de constater une fois de plus que quelques-uns de nos canadianismes vont rejoindre le vieux français par l'intermédiaire de mots anglais que nous avons francisés ?

Drigail, drigal

Voici deux mots qui sont d'un usage fréquent au Canada français.

Ils signifient choses ou objets quelconques, et, particulièrement, mobilier, attirail.

Votre maître n'est pas satisfait de vos services: «Tiens, vous dit-il, voici ton dû: prends ton *drigail* et va-t'en.» Vous voulez louer une voiture pour déménager votre mobilier: «Avez-vous beaucoup de *drigal* à faire transporter?» demande le déménageur. Vous partez pour la chasse avec force provisions. Sur votre passage, un malin chuchote: «Si, avec tout ce *drigail*, celui-là ne tue rien... ou ne se tue pas, il sera ben malchanceux.» Et cela signifie, selon le cas: Fais ton paquet et va-t'en; — Avez-vous beaucoup de meubles et d'effets à

faire transporter ? — Si avec tout cet attirail-là. . .

D'où viennent *drigail* et *drigal* ?

L'origine n'en est pas connue. Mais ces locutions sont usitées avec le sens canadien, dans quelques parlers provinciaux. Ainsi, *drigail* a cours dans l'Anjou, l'Aunis et le Poitou. Les Angevins disent aussi *drigal*, *dringail* et *adrigail*. En Saintonge, on prononce *trigail*.

Ce *trigail* des Saintongeois ne permettrait-il pas de retracer l'origine de *drigail* et de *drigal* ?

Suivant Du Cange, le mot *tricalium* aurait servi, dans le bas-latin, à désigner un endroit où aboutissaient trois chemins (*tres calles*), et c'est pourquoi, sans doute, on donne en Normandie l'acception de carrefour ou jonction de trois voies à *trigale* et à *tringale*. Or, probablement parce que les auberges étaient, pour la plupart, situées à la jonction des chemins, *trigale* avait, dans l'ancien français, le sens d'auberge, de restaurant. *Trigale*, devenu ensuite *trigail*, *drigail* et *drigal*, n'aurait-il pas pris de même l'acception de bagage, d'attirail, parce que les voyageurs qui fréquentaient les *trigales* (les auberges) avaient des bagages ? Mais ce n'est là que simple conjecture.

De dépense

La locution *de dépense* s'emploie adjectivement au Canada avec trois acceptions que les lexiques du bon usage ne lui reconnaissent pas.

D'abord, elle prend le sens de dépensier, gaspilleur, prodigue. «Le pauvre homme ! ce n'est pas étonnant qu'il tire le diable par la queue : il a une femme qui est ben *de dépense*», c'est-à-dire qui est très dépensière.

La Fontaine parle quelque part de «gens *de grosse dépense*»; mais cette tournure semble périmée, sauf dans les parlers populaires de la Normandie, de l'Anjou, de la Touraine, où, comme chez nous, certaines femmes sont, paraît-il, «ben *de dépense*».

Nos gens donnent aussi à la locution *de dépense* la signification de : coûteux, qui occasionne beaucoup de dépenses. «C'est un voyage *de dépense*»; — «Avec ses quinze enfants, il a une maison *de dépense*.»

Que cette locution adjectivale *de dépense* se dise des choses coûteuses comme des personnes dissipatrices, il ne faut pas s'en étonner. Il en était de même de l'ancien adjectif des-

penseur. Ronsard, par exemple, écrivait au quinzième siècle :

Il faut planter, enter, prouvigner à la ligne
Sur le sommet des monts la *despenseuse* vigne.

D'ailleurs, être *de dépense* est encore usité en Touraine pour : être coûteux ; et, en Normandie, l'on dit d'une entreprise qui doit déterminer de grands frais, qu'elle sera *de dépense*.

Enfin, quand les ménagères canadiennes, l'été, font confire des fruits, elles disent qu'elles font des confitures *de dépense* ou des confitures de garde, selon qu'elles les destinent pour être mangées prochainement ou seulement au cours de l'hiver.

Littré cite ce texte d'Olivier de Serres : « Outre lequel rapport, la vigne donne du vin *de despence* pour le mesnage, qu'on fait avec de l'eau sur le marc des raisins. » Peut-on rattacher notre locution adjectivale *de dépense* à celle qu'emploie de Serres ? Je n'ose répondre affirmativement ; car *despense* avait justement le sens de piquette dans l'ancienne langue. Mais, au fait, la piquette ne se serait-elle pas appelée *despense* parce qu'elle n'était pas de bonne garde, parce qu'elle devait se consommer sans trop de retard ?

Se détordre, détorse

Quand quelqu'un, chez nous, s'est foulé le pied, on dit qu'il s'est *détord* le pied, ou qu'il s'est donné une *détorse*.

C'est parler comme on parlait au dix-septième siècle.

L'Académie, dans son dictionnaire de 1694, donnait cet exemple sous le mot *Detordre*: «Il s'est *detord* le pied.» Aujourd'hui, le participe passé de détordre est *détordu*: Corde détordue; — Linge détordu. Il y a aussi l'adjectif *détors*, *détorse*: Fil détors; — Soie détorse.

Mais *se détordre* le pied, le bras, etc., n'est plus guère usité en France. A l'avis de tous les lexicographes, il vaut mieux dire: se fouler le pied, le bras, etc.

Détorse, pris substantivement, est un vieux mot français. On lit dans le dictionnaire de Furetière (édition de 1727): «*Detorse*, s. f. — Extension violente des ligaments de quelque jointure, comme celle du pied, ou du poignet. Se donner une *detorse*. Avoir une *detorse*. On dit aussi *Entorse*, et c'est le plus usité.»

Dès le commencement du dix-huitième siècle, *détorse* était donc moins usité que le substantif *entorse*.

Aujourd'hui, *détorse* est tombé en désuétude, au propre comme au figuré. L'Académie ne l'enregistre plus dans son dictionnaire, et on ne le trouve que dans les parlers provinciaux ; par exemple, dans cette prière que, d'après les docteurs Cabanès et Barraud, l'on réciterait dans certaines campagnes pour guérir les entorses : « Entorses, *détorses*, veines, nerfs sautés et tressautés, je prie Dieu et la Bonne Dame de Mars de vous remettre dans l'endroit où vous étiez. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Si donc nous avons le malheur de nous fouler le pied ou le poignet, disons : Je me suis donné une entorse, et non une *détorse*.

Comprenure, comprenoire

Ces deux vocables, le premier surtout, se disent souvent chez nous au lieu de compréhension, entendement, intelligence, esprit.

« Le petit Chose ? dira telle commère. Oui, c'est un bon garçon. Mais il est dur de *compre-nure*. En tout cas, il n'a guère de *compre-nouère*. » Traduisez par : Il n'est pas intelligent ; en tout cas, il n'a pas beaucoup d'esprit.

Ces façons de parler sont connues dans plu-

sieurs provinces de France. Ainsi, on dit en Lorraine: «Il a la *compreure* dure.» *Compreure* s'emploie de même en Franche-Comté et *compreure*, en Normandie et en Poitou. On fait usage de *comprenoire* dans la Picardie, la Normandie, l'Anjou, la Touraine et le Berry. Dans le Bas-Maine, le Poitou, le Berry, le Nivernais et l'Orléanais, on prononce *comprenouère* comme chez nous. *Comprenotte* a cours dans la Bourgogne et le Nivernais; *compreneuse*, dans la Normandie; *comprenaille*, en Suisse; et *comprenette*, qu'enregistre le *Nouveau Larousse illustré*, est usité dans le parler populaire de Paris.

Compreure et *comprenoire*, cela va sans dire, sont des locutions à bannir de notre langage.

Couvert

Le substantif *couvert* se prend en français avec deux acceptions distinctes. Il désigne tantôt ce qui couvre, protège quelqu'un ou quelque chose, tantôt ce dont on couvre une table pour le service du repas.

Dans la première acception, il se dit:

1° De l'ombrage que donne un massif d'arbres: «Il espère, écrivait La Bruyère, qu'en

moins de vingt années le jeune bois lui donnera un beau couvert»;

2° Du logis où l'on est à l'abri des intempéries:

En peu de jours il eut au fond de l'ermitage
Le vivre et le couvert; que faut-il davantage?

lit-on dans une fable de La Fontaine. L'Académie fait remarquer qu'avec ce sens, *couvert* s'emploie toujours avec l'article *le*. Il faut donc dire: demander le couvert, donner le couvert, et non, comme on l'entend trop souvent chez nous: demander à couvert, donner à couvert;

3° De l'enveloppe ou de l'adresse d'un paquet: «On m'a déjà adressé quelques volumes sous le couvert du général Miollis» (P.-L. Courier). C'est à ce sens qu'il faut rattacher l'expression «sous le couvert de», mise pour: sous les dehors de, sous les apparences de: Tromper quelqu'un sous le couvert de l'amitié.

Dans sa seconde acception, *couvert* désigne la nappe, les assiettes, les verres, les cuillers, les couteaux, les fourchettes, etc., dont on couvre une table:

Sur un tapis de Turquie
Le couvert se trouva mis (La Fontaine);

et, spécialement, l'assiette, le verre, la cuiller, le couteau, la fourchette, etc., de chaque convive: Une table de vingt couverts.

Il se dit aussi, par restriction, d'une cuiller et d'une fourchette réunies: Acheter une douzaine de couverts; et, plus spécialement, d'un étui garni d'une cuiller, d'une fourchette et d'un couteau: Il porte toujours son couvert en voyage.

Mais *couvert* n'a pas, ou du moins n'a plus dans la langue littéraire le sens de couvercle. C'est donc à tort que nous disons: un *couvert* de marmite, de *chaudière*, de pot, un *couvert* de boîte, de cercueil, de malle, un panier à deux *couverts*, etc., bien que cette confusion de *couvert* avec couvercle soit, comme chez nous, commune en Picardie, en Normandie, en Champagne, en Touraine, en Bourgogne, en Franche-Comté, ainsi que dans la Suisse romande.

De même, il est incorrect de dire: un *couvert* de montre. En France, la plaque métallique concave qui contient le mouvement d'une montre se nomme une cuvette; et la montre *couverte* ou avec *couvert* s'appelle: une montre

à double boîtier, une montre à savonnettes, ou simplement une savonnette.

C'est à tort aussi qu'on donne, dans nos parlars populaires comme dans ceux de la Picardie, le nom de *couvert* au papier, à la peau, etc., qui sert à couvrir un livre. Il faut dire: couverture de livre.

Savonnette

L'Académie ne reconnaît qu'une acception au mot *savonnette*, celle de boule de savon de toilette dont on se sert pour savonner la barbe avant de la raser. Et c'est pour cela, probablement, qu'on nous a recommandé de ne pas dire *savonnette*, pour désigner le pinceau à barbe.

Toutefois, outre le sens de montre à double boîtier, *savonnette* a aussi celui de blaireau, de pinceau en poil de blaireau pour frotter la barbe de mousse de savon. Littré, Larive et Fleury, Hatzfeld et Darmesteter, ainsi que les auteurs du *Nouveau Larousse illustré*, enregistrent cette acception.

Faire boucherie

A la *basse-automne*, dès que les premiers grands froids s'annoncent, nos campagnes re-

tentissent chaque matin de cris désespérés. Ce sont les *messieurs habillés de soie* qui, de-ci, de-là, payent leur dette à la société et qui, avant d'exhaler leur âme porcine, disent leur douleur à tous les échos; car c'est aux approches de l'hiver que se place chez nous l'époque des *boucheries*. Pour employer une expression consacrée, on *fait boucherie*.

«*Faire boucherie*»! Cette locution paraît inconnue en France; du moins, on ne la trouve ni dans les lexiques de la langue littéraire, ni dans les glossaires des parlers provinciaux, ni dans les œuvres des écrivains régionalistes. Là-bas, on tue tout simplement, comme si les tueurs de porcs étaient des bouchers.

Faire boucherie a, dans nos parlers, un sens tout spécial. C'est tuer et dépecer à la fois, mais tuer et dépecer pour l'usage de la maison. Sans doute, celui qui *fait boucherie* ne manquera pas d'envoyer au moins une assiette de boudin et de petit lard à chacun de ses deux plus proches voisins: c'est une honnêteté qu'on tient à faire ou à rendre; mais on *fait boucherie* pour s'approvisionner. C'est alors que se prépare toute la charcuterie affriolante qu'on servira à Noël, au premier de l'an, ou les jours de *c'naques*, de festins, pendant le carnaval:

les boudins, rouges ou blancs, les saucisses, les *plâlines* ou crépinettes, les boulettes de viande hachée menu qu'on servira en ragoût, les *tourtières* ou tourtes, les *guertons* ou rillettes, les *têtes en fromage* ou fromages de porc, sans compter les filets, les jambons et jambonneaux, les côtelettes, les palerons, les *socs* ou échinées; et j'en passe qu'un Lucullus même savourerait.

L'expression *faire boucherie*, de même que le verbe *bouchoyer*, s'emploie dans la Suisse romande avec l'acception qu'elle a chez nous. Il est remarquable, vraiment, qu'elle soit ainsi usitée dans deux pays éloignés de Paris et ayant peu de relations entre eux. Ne viendrait-elle pas de l'ancien français ?

En botte

Dans une de ses acceptions, le mot français *botte*, de même que les substantifs *javelle* et *fagot*, exprime l'idée de faisceau, d'assemblage. C'est ainsi qu'il faut l'entendre dans: *botte de paille*, *botte de radis*, *botte d'échalas*, comme dans: *foin en bottes*, *asperges en bottes*, *lattes en bottes*.

Cette idée de faisceau, les mots *botte*, *javelle* et *fagot* l'ont conservée en certains emplois techniques. Dans la langue des marins, par

exemple, *en botte*, *en javelle*, *en fagot* se disent fort bien en parlant de chaloupes, de tonneaux, de seaux dont les pièces sont mises en paquet, pour être montées au cas de besoin : une chaloupe en fagot, un tonneau en javelle, un sceau en botte. Or, comme les douves et les douelles des tonneaux, des barriques, des baquets ou des seaux ébarouis se démontent et tombent en paquet, on a été amené à dire qu'ils tombent en javelle ou en botte. Et cette façon de s'exprimer est du meilleur français. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter au mot *Javelle*. «Tonneau qui tombe en javelle, dont les douves se séparent du fond, tombent en *bottes*», y lit-on.

D'ailleurs, la locution *en botte* est courante en Bretagne. Et elle y est usitée en parlant non seulement des futailles, mais encore des coques de navires en bois ou en fer, des machines à vapeur, des murs, des plafonds, etc. C'est à peu près comme chez nous, où *tomber en botte* signifie à la fois ébarouir, se disloquer, tomber en ruine ; où il se prend même, en parlant des personnes, avec l'acception de perdre connaissance, de tomber en langueur, et, en parlant d'une maison de commerce, avec celle de

courir à sa ruine, faire faillite. Car, pour nos gens, non seulement un seau tombe *en botte* quand il commence à ébarouir, mais une grange tombe *en botte* quand elle menace ruine, une machine est *en botte* quand elle est toute déréglée, une personne tombe *en botte* quand elle s'évanouit, un malade est *en botte* quand il tarde à se remonter, une maison de commerce s'en va *en botte* quand ses dépenses excèdent ses recettes, une banque est tombée *en botte* quand elle est en faillite.

Mais les locutions *être en botte* et *tomber en botte* sont usitées aussi, dans nos parlers populaires, avec le sens de : être ivre, se mettre en état d'ivresse. D'où nous viennent-elles ?

Boîte se disait autrefois pour boisson et *être en boîte*, pour être ivre. *Boîte*, prononcé *boête*, est encore usité dans l'Anjou et dans la Sologne, comme substantif, avec le sens de boisson et, comme adjectif, avec le sens d'ivre. Ce mot, notons-le en passant, est vraisemblablement à l'origine du terme *boête*, qui s'emploie couramment chez nous pour désigner la buvée destinée aux bestiaux qu'on engraisse. Or, suivant certains auteurs, *boîte* est probablement un doublet de *botte*, comme du celtique *bôt*.

Et si *être en botte* et *être en boîte* n'ont pas la

même étymologie, *être en botte* ne se serait-il pas formé à l'image des locutions équivalentes *être en train* et *être en brosse*? Je l'ai déjà expliqué, *train* est une contraction de *terrain*, qui était usité autrefois avec le sens de tasse en terre, et Rabelais employait *breusse* (prononciation angevine de *brosse*) pour signifier coupe et tasse. *Être en brosse*, *être en train*, c'est avoir vidé à plusieurs reprises la *brosse* ou le *train* plein de vin. Or, *bot* avait dans l'ancien français l'acception de: grosse bouteille, outre, et *botte*, celle de tonneau, outre. La locution *être en botte* ne signifierait-elle pas, elle aussi: avoir vidé à plusieurs reprises la *botte* pleine de vin ou d'autres boissons? Et *tomber en botte*, n'est-ce pas littéralement: tomber dans un tonneau? Or, nos gens ne disent-ils pas quelquefois de celui qui est ivre qu'il a *tombé dedans*? Ne dit-on pas de même en français: être dans le vin?

Il se peut aussi qu'*être en botte*, *tomber en botte* au sens d'être ivre, se mette en état d'ivresse, soient tout simplement des extensions d'être en botte, tomber en botte, au sens d'être disloqué, commencer à ébarouir. L'imagination populaire assimile, on l'a vu, la personne qui s'évanouit, qui tombe en langueur,

au tonneau qui ébarouit, dont les pièces se démontent et tombent en paquet. Serait-il donc étonnant qu'elle y ait assimilé aussi l'homme ivre que ses jambes ne portent plus, qui s'affaisse, qui *écrase*, comme on dit ?

Bède, banc-lit, crèche, sofa

Au Canada français, dans la cuisine de toute maison rustique, règne d'ordinaire près du poêle un meuble que connaissent bien tous ceux qui sont fils d'*habitant*.

Le jour, ce meuble sert de banc. Il a l'apparence d'un coffre qui mesurerait environ six pieds de long et trente pouces de haut sur trente de large, et qui serait surmonté d'un triple dossier comme l'étaient les bancs du dix-huitième siècle.

Ce coffre contient une pailleasse, des draps, des couvertures, des oreillers, et le soir il sert de lit. On l'ouvre en faisant tomber à plat l'avant qui est relié au-dessous par des couplets. Et, comme le dessus tient à l'avant, le coffre prend alors l'apparence d'une immense boîte sans couvercle.

Oh ! les bons sommeils et les beaux rêves que les gars font dans ce *lit-coffre*, après une rude journée de labeur au grand air !

Dans mon pays, ce *lit-coffre* s'appelait *le sofa* (on prononçait aussi *chofa*), et quelquefois *la crèche*. Ailleurs, on lui donne le nom de *bède* ou de *banc-lit*.

Que faut-il penser de ces diverses appellations ?

Évidemment, notre *sofa* n'était pas un véritable sofa. Car, suivant l'Académie, le sofa est un lit de repos, c'est-à-dire un lit où l'on se repose, où l'on dort le jour. Mais notre *sofa* avait ceci de commun avec le véritable sofa : il était muni de trois dossiers, et, le jour, on s'en servait comme d'un siège ou d'un lit de repos. Si elle n'est pas tout à fait juste, l'appellation de *sofa* n'est donc pas incongrue.

Mais celle de *crèche* me paraît tout à fait légitime. Le lit de Jésus naissant, on le sait, fut une crèche. Or, que l'on donne au mot *crèche* la signification de mauvais lit, de grabat, c'est une extension de sens toute naturelle. Au reste, cette locution métaphorique n'a probablement pas pris naissance chez nous : *crèche* a cours dans les parlers du Bas-Maine avec l'acception de mauvais lit.

Et parce que l'anglais *bed* signifie lit, on tient généralement notre locution *bède* pour un

anglicisme. Cette locution, que nos gens emploient pour désigner à la fois le *lit-coffre* et le lit de sangle, ne nous viendrait-elle pas plutôt de France ? En effet, Godefroy, dans son dictionnaire de l'ancien français, enregistre, sans en indiquer la signification cependant, les substantifs féminins *bede* et *bedde*, et cite les textes suivants, empruntés le premier à un manuscrit du quatorzième siècle et le second à un manuscrit du seizième siècle : « Pour plakier *bedes* dedans le coulombier » ; — « Le coulon (pigeon) ne repose nulle part sinon en sa *bedde* ou à sa frenestre (ouverture de colombier). » Dans le picard, *bède* se disait pour boue, et il est probable que dans les textes cités par Godefroy, *bedes* et *bedde* ont le sens de couche de boue dont on enduisait le plancher des pigeonniers. Quoi qu'il en soit, les Normands emploient un mot qui semble dérivé de *bède*, comme litière est dérivé de lit, et qui a justement l'acception de mauvais lit, de grabat. C'est *bedière*. Ce mot viendrait du scandinave *bedr*, lit. *Bedr* serait aussi à l'origine du mot *berdillière*, qui se dit à Guernesey pour berceau. *Bède* n'aurait-il pas été apporté ici par quelque colon venu de Normandie ?

Quant à *banc-lit*, il n'est pas français pour

désigner un meuble servant de banc quand il est fermé et de lit quand il est ouvert. Le terme *canapé-lit* serait préférable; car notre *bède* est une espèce de canapé-lit. Le romancier Henri Pourrat, dans *Gaspard des Montagnes* et dans *A la Belle Bergère*, emploie à plusieurs reprises le mot *lit-coffre* pour désigner un lit de grandeur. Mais il s'agit là d'un meuble tout différent du nôtre, puisqu'il a un fronton, qu'il ne se ferme pas et qu'il est soutenu par des pieds. Tout de même, l'appellation *lit-coffre* conviendrait assez bien à notre *bède*, mieux même que *banc-lit*.

Crémone, nuage

Ces deux locutions sont fort en usage chez nous, au cours de nos hivers si rigoureux.

Que désignent-elles ?

Les *crémones* et les *nuages* sont des bandes d'étoffe, en laine tricotée, longues de cinq à six pieds, larges de six à dix pouces, dont les bouts sont garnis de franges, et que l'on roule autour de son cou et de sa tête pour se garantir du froid. A vrai dire, ce sont des sortes de cache-nez.

La couleur des *nuages* est généralement tendre et celle des *crémones*, moins délicate. Seu-

les les femmes portent les *nuages*; mais les *crémone*s sont à l'usage des hommes, des femmes, des enfants, des enfants surtout. Et tandis que le tissu des *crémone*s est serré, celui des *nuages* est très lâche, ce qui lui donne une apparence floconneuse, vaporeuse; de là, sans doute, ce nom de *nuage*.

Que faut-il penser des termes *crémone* et *nuage*, par quoi nos gens désignent communément ces sortes de cache-nez ?

Le mot *crémone* est français. D'après les lexiques de la langue usuelle, la *crémone* est une sorte de tissu croisé, de fichu croisé, c'est-à-dire une bande ou une pointe d'étoffe croisée dont les femmes s'entourent le cou, se couvrent les épaules. Or, autre climat, autres usages. Afin de se mieux protéger contre les grands froids du Canada, on a sans doute commencé par user de *crémone*s comme cache-nez; puis, on leur a donné une forme plus ample, plus commode: et c'est ainsi, selon toute probabilité, que cette sorte de cache-nez a conservé chez nous le nom de *crémone*.

Il en est de même de *nuage*. Ce mot est français. «Les fleurs,» disait le *Journal des Ouvra-*

ges de Dames il y a quelques années, sont pour notre home, notre chez-soi, ce que le *nuage* rose ou blanc est à un joli visage.» Mais, en France, le *nuage* est, si je ne me trompe, beaucoup plus léger que celui de nos campagnardes; et, sans doute, il ne se porte pas, comme ici, enroulé autour d'une tête déjà coiffée d'un bonnet de fourrure. Malgré tout, le mot *nuage* est joli, pittoresque, et il mérite bien, à mon sens, de rester dans notre vocabulaire canadien.

Vous êtes bien honnête

Les phrases toutes faites, les formules depuis longtemps en usage, n'ont pas toujours le sens qu'on pourrait de prime abord leur attribuer dans le langage moderne.

Tel est le cas de la locution: *Vous êtes bien honnête*, qu'on entend assez souvent chez nous.

Si vous complimentez un serviteur sur son habileté ou sa fidélité et qu'il vous dise: «Vous êtes ben honnête», il ne faut pas croire qu'il considère vos compliments comme lui étant dus.

De même, si vous invitez quelqu'un à manger ou à prendre un verre de vin avec vous et qu'il accepte en ces termes: «Vous êtes bien honnête», n'allez pas vous imaginer qu'il tien-

ne vos mets ou votre vin pour sa propriété et votre invitation pour une offre de restitution.

Vous êtes bien honnête est une formule de politesse, et qui signifie tout simplement : Vous êtes bien bon, vous êtes bien aimable.

Cette façon de parler est-elle admise dans le français de bon ton ?

Notons d'abord qu'elle est courante chez les Picards et les Normands. Au témoignage d'Haigneré, *Os êtes ben honnête*, avec le sens de : Vous êtes bien bon, est un idiotisme du parler boulonnais. D'autre part, Beaucoudrey écrit dans *le Langage normand au début du XX^e siècle* : « *Vous êtes bi'n honnête* veut dire : Vous êtes bien bon, attentionné ; c'est une formule de politesse qui s'ajoute au merci. — Comment va-t-on chez vous ? — Merci, *vous êtes bien honnête*, ça va gentiment. » Et, dans son roman *Un Clocher dans la plaine*, M. Joseph L'Hopital met à plusieurs reprises cette formule dans la bouche de ses paysans normands. Par exemple, à la page 12 (édition Ollendorff) :

« — Votre santé est bonne, madame Huchecorne ?

« — *Vous êtes bien honnête*, monsieur le curé ; et d'vot' part ? »

Plus loin, à la page 21 :

« Ils choquèrent leurs verres en disant :

« — A votre bonne santé !

« — Le vôtre (votre cidre) est meilleur, affirma le curé après avoir bu.

« — *Vous êtes ben honnête*. Dire que ce n'est point de la petite boisson, on ne le peut point ; mais, dans ce qu'il est, on peut dire qu'il est drait en goût et pas plus mal gouleyant (pas plus désagréable à avaler) que ça. »

Et à la page 80 :

« Continuez votre ouvrage ; je me charge de sonner l'angelus. Après, vous viendrez dîner avec moi, c'est entendu.

« — *Vous êtes ben honnête*, monsieur le curé. J'en ai quasiment pour deux petits quarts (d'heure) ; ça tombera à pic pour midi. »

Cette formule de politesse a sans doute cours dans plusieurs autres provinces de France. Car il y a longtemps que l'adjectif *honnête* signifie aimable, civil, dans la langue littéraire. On le trouve avec cette acception dans les meilleurs écrivains du dix-septième siècle. C'est ainsi, par exemple, qu'il faut l'entendre quand Boileau parle, dans sa cinquième épître, d'un gendre « doux, *honnête* et soumis », quand Molière fait dire à un des personnages de *la*

Comtesse d'Escarbagnas qu'il n'est guère «*honnête*» à l'amoureux d'arriver le dernier à un rendez-vous, et quand on lit dans *les Plaideurs* de Racine :

Moi, payer ? En soufflets. — Vous êtes trop *honnête*.

Hatzfeld et Darmesteter ainsi que les auteurs du *Nouveau Larousse illustré* admettent *Vous êtes trop honnête* comme formule de réponse à une politesse. Et Littré enregistre *Vous êtes trop honnête*, *Vous êtes bien honnête*, avec le sens de : Vous me comblez de trop de politesses ; mais il tient ces locutions pour familières.

Il semble donc que la formule *Vous êtes bien honnête* puisse s'employer encore, du moins dans le langage familier.

Mucré, mucreté

Mucré, que l'on prononce souvent *muque*, est d'usage courant dans nos parlers populaires.

Pris adjectivement, il a le sens d'humide, de moite ou légèrement humide : «Le temps est *mucré*, aujourd'hui» ; — «Ce linge est encore un peu *mucré*» ; — «C'est *mucré* dans les caves, l'été» ; — «Elle a les mains toutes *mucres*.»

Pris substantivement, il signifie relent, moisi : «Ça sent le *mucre* dans cette armoire.»

Mucre est un vieux mot français, depuis longtemps tombé en désuétude, mais qui a survécu dans les parlers de la Normandie et du Bas-Maine.

En Normandie, on emploie aussi *mucrir*, pour devenir humide, prendre une odeur de moisi, ainsi que *mucreur*, pour humidité.

Chez nous, on dit *mucreté* pour humidité et moiteur : «Pour chasser la *mucreté*, il n'y a rien comme d'ouvrir les fenêtres qui regardent le soleil levant.»

Limer, limeux, limeur, lime

Les enfants ont bien des talents. C'est du moins ce que racontent les mères.

Ils ont même des dons; entre autres, celui des larmes.

Par exemple, quand ils veulent que leurs parents s'attendrissent et leur cèdent, ils font semblant de pleurer ou ils répandent des larmes feintes.

En français, cela s'appelle pleurnicher.

Chez nous, on dit plutôt *limer*. Mais il n'est pas plus agréable d'entendre *limer* que d'en-

tendre pleurnicher. Les deux sont souverainement ennuyeux.

Limer, mis pour pleurnicher, nous vient sans doute du Maine ou de la Normandie. En effet, il est usité dans le Bas-Maine avec le sens de faire semblant de pleurer, et en Normandie avec celui de pleurer, de pleurer à demi, de témoigner son mécontentement par des pleurs, de crier sans répandre de larmes comme font les enfants contrariés.

Quelle est l'origine de cette façon de parler ?

Duméril, auteur d'un dictionnaire du patois normand, incline à penser que *limer* est une corruption de *gimer*. Et cette conjecture est assez plausible, puisque, suivant certains glossaires, *gimer*, forme altérée de gémir, s'emploie couramment en Normandie avec la signification de «pleurnicher», de «pousser des lamentations sans cause sérieuse», de «pleurer bruyamment ou plutôt de faire mine de pleurer pour obtenir quelque chose, ce que font souvent les enfants».

Mais l'ancien français attribuait à *lime* l'acception de peine, de douleur, et à *limer* celle de peiner, faire souffrir, irriter, se fâcher. Un trouvère disait de la veuve âgée qui se remarie avec un jeune homme, qu'elle n'a pas un jour

«sans *lime*»; et un autre poète du moyen âge parlait d'une «femme qui tozjors *lime*».

Limer, dit pour pleurnicher, ne se rattacherait-il pas à l'ancien français *limer*, plutôt qu'au normand *gimer* ?

Dans nos parlers populaires, *limer* prend aussi l'acception de répéter toujours la même chose, d'insister avec importunité, de rabâcher.

C'est là, sans doute, une extension du sens normand ou du sens français de *limer*. En effet, *limer*, au sens normand, c'est pleurer longtemps, pousser des lamentations répétées, comme, au sens français, c'est frotter avec une lime, passer à maintes reprises la lime sur un objet. D'après Scheler, rabâcher, l'équivalent français de notre locution *limer*, ne serait pas formé autrement. Ce verbe dériverait de *rabac*, sorte de violon usité au moyen âge; de sorte que rabâcher signifierait proprement racleur un violon. D'ailleurs, *limer* a, dans les parlers du Bas-Maine, l'acception d'ennuyer; et celui qui *lime* ou rabâche ne manque pas d'ennuyer.

Limeur, *limeux*, *limeuse* et *lime* sont aussi en usage dans nos parlers populaires. Un *limeur* est un pleurnicheur; un *limeux*, une *li-*

meuse sont des personnes qui pleurnichent, qui rabâchent ou se plaignent de tout; et une *lime* est celui qui trouve toujours à redire, à critiquer.

De toute évidence, ces locutions sont des dérivés de *limer*.

Limoner, limoneux

Nos gens n'emploient pas seulement *limer* au lieu de pleurnicher; ils disent aussi quelquefois *limoner*. Il y a, chez nous, des enfants qui *limonent* du matin au soir, comme il en est d'autres qui ne cessent de *limer*. Et les premiers ne sont pas plus plaisants que les derniers.

Suivant Robin, *limonner* aurait, en Normandie, le sens de «baver à la manière des animaux» et *limon*, celui de bave épaisse et abondante.

Mais est-ce là l'origine de l'usage que nos gens font de *limoner*, au lieu de pleurnicher?

Certes, l'enfant qui pleurniche bave bien quelque peu. Mais il serait assurément exagéré de dire que le pleurnicheur «bave à la manière des animaux».

Pour ma part, je préfère tenir *limoner* pour un dérivé de *limer*.

Le suffixe *onner*, quand il s'ajoute aux thèmes verbaux, présente en effet soit un sens diminutif, soit un sens itératif. Or, puisque *limer* se dit pour pleurnicher, *limoner*, s'il vient de *limer*, devrait signifier pleurnicher à demi ou pleurnicher souvent. En somme, n'est-ce pas là le sens ou les sens que prend chez nous le verbe *limoner* ?

Sur *limoner* on a formé *limoneux*, qui prend l'acception de pleurnicheur dans nos parlers. C'est une dérivation populaire.

Lyre, lyrer, lyreux

Ces trois locutions sont très usitées dans nos parlers populaires.

Nos gens attribuent à *lyre* l'acception de rabâchage, de rengaine, de redite, de plainte ou reproche répété, et à *lyrer* celle de rebâcher, de redire fastidieusement les mêmes plaintes, les mêmes reproches, de pleurer ou pleurnicher longtemps et sur le même ton de voix : « C'est toujours la même *lyre* avec lui » ; — « Il est parti sur la même *lyre* » ; — « Bon ! le v'là qui se met à *lyrer*. »

Les Normands emploient *lyre* avec le sens même que nous lui donnons. « C'est toujours la même *lyre* », diront-ils ; et cela signifie : C'est

toujours la même rengaine, la même chanson, le même refrain, ou, comme on dit parfois en français familier: «C'est toujours la même guitare.» Le latin *liræ* a d'ailleurs le sens de niaiseries, bagatelles, babioles, balivernes.

Lure, qui paraît être une variante de *lyre*, a aussi, en Normandie, la signification de chanson, de refrain répété jusqu'à satiété, de chant qu'on redit souvent; de conte, de sornette, en Picardie, dans le Hainaut et en Lorraine; de plaisanterie ou reproche souvent répété, dans le Bas-Maine.

Lirer se disait pour: jouer de la lyre, dans le vieux français; et *lurer* a l'acception de rabâcher, de répéter souvent la même chose, de fredonner, de chantonner, de répéter le même son ou la même parole, de chanter toujours le même air, en Normandie; de répéter toujours la même plainte, la même plaisanterie ou le même reproche jusqu'à satiété, dans le Haut-Maine; de se plaindre, dans le Bas-Maine. En cette dernière province, *luroter* se dit aussi pour: se plaindre sans cesse de la même manière; et en Normandie, *lourer*, pour pleurer, surtout en parlant des enfants.

Selon toute probabilité, nos deux locutions

lyre et *lyrer* sont originaires du Maine ou de la Normandie.

Et il en est probablement de même de *lyreux*, -euse, qui a cours, chez nous, avec le sens de pleurnicheur, -eusc, de rabâcheur, -euse, de grogneur, -eusc. Car *lureux* se dit en Normandie des personnes qui rabâchent, ou grommellent, et dans le Haut-Maine de celles qui «grondent en répétant toujours la même chose», qui «se plaignent ou raillent toujours de la même manière».

Tout partout

Tout, enseignent les grammairiens, se joint à plusieurs adverbes ou locutions adverbiales pour leur donner plus d'énergie. Ainsi on dit fort bien : Ils parlaient tout bas ; — Je lui ai déclaré tout bonnement ce que j'en pensais ; — Cela est fait tout de travers ; — Il vaudrait tout autant s'abstenir.

Chez nous, on emploie, et très souvent, *tout* devant l'adverbe partout. On se plaint d'avoir mal *tout partout*. Certaines gens aiment à se fourrer le nez *tout partout*. Ceux-là voient du mal *tout partout*, pendant que ceux-ci n'en voient nulle part. *Tout partout* où l'on va, on trouve que c'est plus attrayant que chez soi.

Enfin, de *tout partout* nous vient le témoignage que cette façon de parler est courante. . . *tout partout*.

Mais est-elle correcte ?

Tout partout est une locution très ancienne. Littré l'a relevée dans *Berte aux Grands Pieds*, un écrit du treizième siècle : « *Tout partout* le prenoit où le pooit avoir » ; et Godefroy cite ce texte du *Vieil Testament*, un mystère composé au quinzième siècle : « *Tout partout* estez réclamée. »

Cette locution, toutefois, n'a pas tardé à tomber en désuétude dans la langue littéraire. M^{me} de Sévigné s'en moque à plusieurs reprises dans ses lettres. « Ces colliques sont douloureuses, écrit-elle ; vous avez mal *tout partout*, comme dit M^{me} Reinié. » Évidemment, *tout partout* était une expression favorite de cette dame Reinié, marchande de modes à Paris, et créancière des Grignan ; car la malicieuse marquise revient sur le sujet. . . , sans doute parce que la marchande de modes s'obstine à aller réclamer son dû, jusqu'en Provence même. « Vraiment, écrit M^{me} de Sévigné, je ne m'étonne pas qu'elle ait mal *tout partout* ; elle quitte son mari, toutes ses affaires, pour aller trois ou quatre fois, courir *tout partout*,

dans la Provence, demander de l'argent, n'en point recevoir, se fatiguer, s'en retourner, faire de la dépense et, de plus, gagner un rhumatisme; car figurez-vous qu'elle a des douleurs *tout partout*.»

Mais comme la plupart des locutions tombées en désuétude dans la langue littéraire, *tout partout* a survécu dans le langage populaire.

Au témoignage de Littré, le peuple en France se sert encore de cette façon de parler. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle ait cours au Canada. Mais elle est à bannir, à bannir sans pitié; car elle est à la fois pléonastique et peu agréable à l'oreille.

Seu, seul

Employé comme qualificatif, l'adjectif *seul* a, en français, des sens différents selon qu'il est placé avant ou après son substantif.

Quand il précède le nom qu'il qualifie, il est purement numérique et opposé à plusieurs; il équivaut à peu près à unique, sauf qu'il est relatif tandis qu'unique est absolu: « Un *seul* Dieu tu adoreras»; —

Je nomme, j'institue Éraste, mon neveu
Que j'aime tendrement, pour mon *seul* légataire.

(Regnard).

Quand il est placé après le nom qu'il qualifie, il signifie: sans compagnon, sans autre, sans d'autres, sans aide, isolé, qui aime la solitude: «Malheur à l'homme *seul*»; —

Et ses écrits tout *seuls* doivent parler pour lui.

(Boileau.)

Comme le signale Littré, cette différence de sens est parfaitement marquée dans les vers de Boileau qui suivent:

Concluons qu'ici-bas le *seul* honneur solide,
C'est de prendre toujours la vérité pour guide. . .
D'accomplir tout le bien que le ciel nous inspire
Et d'être juste enfin; ce mot *seul* veut tout dire.

Employé comme attribut, l'adjectif *seul* a généralement le sens de sans autre, de sans aide, d'isolé: «Quand je suis avec mon ami, je ne suis pas *seul*, et nous ne sommes pas deux» (Barthélemy); — «Le commencement et le déclin de l'amour se font sentir par l'embarras où l'on est de se trouver *seuls*» (La Bruyère); — «C'est une grande folie de vouloir être sage tout *seul*» (La Rochefoucauld).

En prononçant *seul* ou *seuls*, on doit toujours vocaliser l'*l*.

C'est donc à tort que, chez nous, on prononce souvent *seu* lorsque *seul* ou *seuls* est em-

ployé comme attribut, principalement quand il est précédé de l'adverbe *tout*. Ainsi, il est d'usage fréquent de dire : « Je suis venu tout *seu* » ; — « J'ai laissé les enfants tout *seus* » ; — « Je l'ai trouvé *seu* » ; — « Il est revenu tout fin *seu* » ; — « Es-tu capable d'aller là tout *seu* ? »

Ce mode de prononciation avait cours autrefois. Et non seulement on prononçait, mais on écrivait *seu* ou *seus*.

Ki *seus* vait, seule voie tient,

peut-on lire dans la *Légende des Sept Sages*, qui remonte peut-être au douzième siècle.

Au treizième, Marie de France, dans une de ses *Fables*, parlait ainsi d'un loup pénétrant dans un champ gardé par un berger tout seul :

Parmi un camps s'en fu li leus
Ou uns berchier seoit tus *seus* ;

et l'auteur du *Roman de la Rose* écrivait :

M'en alai tout *seus* esbatant,
Et les oiselés escoutant.

Les grammaires du seizième et du dix-septième siècle ne contiennent aucune remarque au sujet de la prononciation de *seul* ; mais il semble bien qu'on prononçait alors *seu*. Au

témoignage de M. Théodore Rosset, le poète Ronsard faisait rimer *seuls* avec *cieux*; d'ailleurs, règle générale, la lettre finale *l* était muette, après la voyelle *eu*.

On dit encore *seu*, pour seul ou seuls, dans plusieurs provinces, dans la Picardie, la Normandie, la Bretagne, le Maine, le Berry.

Pis venait tout *seu*
Le député gouverneux,

lit-on dans les *Rimes Jersiaises*.

Seul se dit bien, en français, d'une personne qui aime la solitude, mais non de celle qui n'est pas expansive, qui n'est pas communicative. Certes, celui qui aime la solitude est généralement peu expansif; en d'autres termes, il se peut qu'on ne soit pas expansif parce qu'on aime la solitude, parce qu'on est seul; mais ce n'est pas une raison de donner à *seul* le sens de peu expansif. C'est confondre l'effet avec la cause que de dire de quelqu'un qui n'est pas communicatif: «C'est un homme *seul*.»

Craquant

Ce mot n'est pas français, lorsqu'il est employé substantivement.

Chez nous, on lui attribue deux sens différents.

D'abord, il se dit des cartilages qui se trouvent dans la viande de boucherie: «Ce bœuf n'est pas bon, il est plein de *craquant*.»

C'est *croquant* qu'il faut dire.

Et pourtant, *craquant* ne vaut-il pas autant que *croquant*? Employés intransitivement, les verbes *craquer* et *croquer* signifient tous deux faire un bruit sec. La seule différence à mettre entre eux est celle-ci: *croquer* s'entend seulement du bruit produit par la dent qui broie, tandis que *craquer* a un sens plus large. Mais, s'il est incorrect de dire: la glace *croquait*, le plancher *croque*, la branche a *croqué*, mes chaussures commencent à *croquer*, l'on peut dire indifféremment: les croûtes *craquent* ou *croquent* sous la dent. Pourquoi les parties cartilagineuses de la viande qui *craquent* sous la dent ne s'appellent-elles pas *craquant*, comme elles s'appellent *croquant*? Tout simplement parce que le bon usage le veut ainsi, et que le bon usage, comme aimait à le proclamer Vaugelas, est «le maître, l'arbitre, le tyran des langues».

Bien que les chaussures craquent, ou soient craquantes, le craquement qu'elles produisent

au marcher, non plus que ce à quoi il est dû, ne saurait s'appeler *craquant*. C'est à tort que l'on dit couramment chez nous: «Tu as fait mettre du *craquant* dans tes bottines.» Encore une fois, le substantif *craquant* est inconnu des lexicographes.

Craquant est cependant usité dans le parler populaire de Lyon. «Lorsque vous achetez des souliers, écrit Nizier de Puitspelu dans son *Littré de la Grand' Côte*, ne faillez point à vous y faire mettre par le cordonnier un peu de *craquant*, dût-il vous en coûter quelque chose de plus. Il n'y a rien qui achatisse les bôyes (qui séduise les jeunes filles) comme des souliers qui craquent. On voit tout de suite que vous êtes un homme distingué.»

Chez nous aussi, on tenait beaucoup, il n'y a pas longtemps, à avoir du *craquant* dans ses chaussures. Et cela s'explique facilement. Autrefois, nos *habitants* portaient généralement des chaussures sans semelles, qu'ils s'étaient eux-mêmes fabriquées. Quand ils chausaient des bottes, des bottines ou des souliers avec semelles, fabriqués par les cordonniers (on les appelaient *bottes françaises*, *bottines françaises*, *souliers français*, pour les distinguer des chaussures qu'on s'était fabriquées),

ils ne dédaignaient pas qu'on le remarque, et il n'y avait rien comme le *craquant* pour attirer l'attention sur soi. Mais aujourd'hui, presque tout le monde portant des chaussures avec semelles, le *craquant* est en défaveur. De fait, il est presque déshonorant d'avoir des chaussures craquantes, car elles ont la réputation d'être communes. Aussi, dès qu'un soulier prend la liberté de craquer, s'empresse-t-on de le porter chez le cordonnier pour en faire enlever le *craquant*.

Cet amour du *craquant* n'était pas particulier aux Lyonnais et aux Canadiens. Le poète du Forez, M. Louis Mercier, a publié naguère d'aimables croquis de certains artisans qu'il a connus en son enfance et qui sont maintenant disparus. Voici ce qu'il dit des souliers que fabriquait le cordonnier de son village: «Heureux quand ils allaient bien ! Trois fois heureux quand ils *quignaient*, c'est-à-dire quand ils produisaient, au marcher, un craquement qui était considéré comme le dernier cri de l'élégance. On assurait que ce craquement était dû à une poudre mystérieuse que le cordonnier glissait dans la semelle. On appelait ça du *quignant*, et l'on prétendait que, pour en avoir, il fallait payer quelque chose

de plus. Existait-elle, la poudre *quignante*? Le craquement tant apprécié, tenait-il à la qualité du cuir ou à un secret de fabrication? Ma foi, je n'en sais rien.»

C'est ainsi que, sous tous les cieux, l'homme comme la femme, à quelque milieu qu'ils appartiennent, aiment naturellement le *craquant* et le *cliquant*, se sentent de l'attrait pour tout ce qui, d'une façon ou d'une autre, peut contribuer à les distinguer de leurs semblables, à les désigner favorablement à l'attention d'autrui.

Équipage, équiper

Équipage prend chez nous le sens de gâchis.

De fait, c'est la seule acception que lui connaissent les gens du peuple.

Si, par exemple, l'eau déborde du réservoir placé dans un grenier de maison et qu'elle se répande par tous les étages, cela fera de l'*équipage*.

De même, qu'un enfant renverse sa soupe et salisse la nappe, son habit ainsi que le tapis du parquet, on ne manquera pas de dire qu'il a fait un bel *équipage*.

Que faut-il penser de cette façon de parler?

Par extension, le mot *équipage*, dérivé d'*équiper*, qui vient lui-même de l'ancien français *esquipe*, doublet d'esquif, a bien dans la langue commune l'acception d'accoutrement ridicule. On se rappelle le cri de madame Jourdain devant son bourgeois de mari déguisé en gentilhomme: «Ah! Ah! voici une nouvelle histoire. Qu'est-ce que c'est donc, mon mari, que cet *équipage*-là? Vous moquez-vous du monde de vous être fait enharnacher de la sorte? et avez-vous envie qu'on se raille partout de vous?»

Équipage prend aussi, en français, le sens figuré d'état pitoyable: Le voilà dans un bel équipage! — ce qui signifie: Le voilà dans un bel état! Et dans ce sens figuré, il se dit même des choses. Dans sa fable: *Le Jardinier et son Seigneur*, La Fontaine nous en fournit un exemple resté classique. On connaît le thème de cette fable délicieuse. Un misérable lièvre va «prendre sa goulée soir et matin» dans le potager d'un amateur de jardinage. Celui-ci, après avoir vainement tenté de l'attraper, fait appel au seigneur du bourg. Le seigneur arrive donc avec ses chiens et ses gens pour donner la chasse à notre lièvre. On mange les poulets et les jambons du jardinier, «on boit son vin, caresse sa fille», et voici, enfin, que

Les troupes et les cors font un tel tintamarre
Que le bonhomme est étonné.

Le pis est que l'on mit en piteux *équipage*

Le pauvre potager: adieu planches, carreaux;

Adieu chicorée et poireaux;

Adieu de quoi mettre au potage.

. Et les chiens et les gens

Firent plus de dégât en une heure de temps

Que n'en auraient fait en cent ans

Tous les lièvres de la province.

La Fontaine écrit: «l'on mit en piteux *équipage* le pauvre potager», ce qui correspond à: l'on mit le jardin dans un état pitoyable. On pourrait donc dire à l'enfant qui a répandu sa soupe: Tu as mis la nappe dans un bel *équipage*! Ou encore: Voici ton habit dans un bel *équipage*! Comme l'on dit: Tu as mis la nappe dans un bel état! Voici ton habit dans un bel état! Mais rien n'autorise les tournures: *Tu as fait un bel équipage! Tu m'en as fait de l'équipage!* On ne peut pas dire: Tu as fait un bel état, ni: Tu m'en as fait de l'état; comme on dit: Tu as fait un beau gâchis, ou: Tu m'en as fait du gâchis.

En français, le mot *équipage*, s'il a le sens d'état, n'a pas celui de gâchis, comme dans nos parlers.

Le verbe *équiper* prend, chez nous, l'acception de briser, de détériorer, d'abîmer, d'écla-

bousser, de salir, de gâcher. Ainsi, on *équipe* une hache lorsqu'on s'en sert pour couper des clous. On *s'équipe* un bras, une jambe, en faisant une chute. On *équipe* la nappe, le tapis sur lesquels on répand de la graisse. Les enfants, quand ils jouent dans un bournier, *équipent* ordinairement leurs habits. Un cheval, une automobile, en passant, *équipent* quelquefois les robes des promeneuses.

Ces façons de parler ne paraissent pas admises dans la langue de la bonne compagnie. *Équiper* a bien, en français, l'acception d'accoutrer ridiculement: Peut-on s'équiper de la sorte! Il a aussi le sens de mettre quelqu'un en mauvais état: Comme te voilà équipé! Il s'emploie même comme équivalent de maltraiter, de railler, de bafouer: Il s'est fait équiper de la belle façon. Mais aucun lexique ne lui reconnaît la signification de mettre une chose en mauvais état.

Esquiper, forme primitive d'*équiper*, se disait autrefois comme équivalent d'éclabousser. Selon toute apparence, c'est à cette ancienne locution qu'il faut rattacher l'usage, courant chez nous, d'*équipement* avec le sens de gâchis, et d'*équiper* avec les acceptions de gâcher, salir, éclabousser, détériorer.

Pigras, pigrasser, pigrassage, pigrasseux, -euse

Ces locutions ne se trouvent pas dans les dictionnaires du bon langage.

Pigras et *pigrasser* sont cependant usités dans quelques dialectes provinciaux. *Pigras* a le sens de bournier, de boue liquide, en Normandie, dans le Maine, ainsi que dans l'Orléanais, et celui de choses en désordre et malpropres dans le Bas-Maine; tandis que *pigrasser* prend l'acception de piétiner dans la boue liquide, chez les paysans du Maine et de l'Orléanais. Dans le Bas-Maine, on dit aussi *picrasser*.

Chez nous, du *pigras*, c'est de la boue gluante, et un *pigras*, c'est un bournier, une petite mare pleine de boue. Quand les chemins sont tout détrempés, on marche quelquefois dans le *pigras* jusqu'à la cheville du pied. Après les averses, les mères recommandent aux enfants de ne pas jouer dans les *pigras*, d'éviter ainsi de se salir.

Un *pigras*, c'est aussi toute espèce de saleté. Si, par exemple, on renverse de l'eau, du lait, sur un plancher et que les enfants s'amuse à passer dedans, cela finit par faire un *pigras*. Cette extension de sens, on peut le constater,

se rapproche beaucoup de celle qui a cours dans le Bas-Maine.

Par extension de sens encore, *pigras* se dit quelquefois, chez nous, d'une espèce de laxatif à base d'aloès, et même des personnes très sales, très malpropres. Évidemment, l'on tient ce laxatif, qui est très amer, pour une saleté, et l'on considère que ces personnes sont sales à en être salissantes. C'est ce qui s'appelle parler par figures.

Quant au verbe *pigrasser*, nos gens lui attribuent, comme ceux du Maine et de l'Orléanais, la signification de piétiner dans la boue, de patrouiller. Lorsque les chemins n'étaient pas macadamisés, on y *pigrassait* souvent, surtout le printemps et l'automne. Après les averses, les enfants aiment à *pigrasser* dans les flaques d'eau.

Chez nous, *pigrasser* s'emploie aussi transitivement, comme équivalent de salir. Quand après avoir *pigrassé* dans la boue, on entre dans une maison sans s'essuyer les pieds, on *pigrasse* le plancher. Et c'est pourquoi nos mères, si soucieuses de propreté, plaçaient toujours à l'entrée de leur maison, soit un pail-

lasson qu'elles avaient fabriqué avec des *plures* ou glumes de maïs, soit un petit tapis oblong qu'elles avaient fait avec des *catalognes* nattées.

Nos gens donnent enfin à *pigrasser* le sens de tenir des propos inconvenants. Il ne faut pas s'en étonner. Puisque *pigrasser* avait le sens de salir, de couvrir de saletés, il était naturel qu'il prît, par extension, celui de dire des saletés.

Pigrassage et *pigrasseux*, *-euse* ont cours aussi dans nos parlers populaires. *Pigrassage* correspond à saleté, malpropreté; il marque aussi l'action de faire du *pigras*, de salir. *Pigrasseux*, *-euse* se dit de celui ou celle qui travaille malproprement. Ce sont là des dérivations toutes normales: les mots français *bousillage* et *bousilleur*, *-euse* ne se sont pas formés autrement.

Lessive, lissive, lessi, lissi

Dans le français usuel, le substantif féminin *lessive* désigne à la fois l'eau chaude, additionnée de soude ou de potasse, qui sert à nettoyer le linge sale, l'action de mettre du linge à la lessive, le linge mis à la lessive.

Le mot *lessive* est peu usité dans nos parlers populaires. Et encore ne l'emploie-t-on qu'en parlant de la soude ou de la potasse qu'on fait dissoudre dans de l'eau chaude pour nettoyer le linge ou laver les parquets, et de la dissolution qu'on a ainsi obtenue. On dit aussi *lissive*, et le plus souvent *lessi* ou *lissi*.

Lessi et *lissi*, qui sont des substantifs masculins, appartiennent à la langue populaire de plusieurs provinces. *Lessi* se dit pour eau de lessive dans la Saintonge, le Poitou, l'Aunis, la Bretagne, l'Anjou, le Maine, le Berry, et *lissi*, dans le Berry, la Bourgogne, la Suisse romande.

L'ancienne langue employait *lessif* et *lissif*.

Avec un lavement

Qui soit fait d'un *lessif* de cendre de sarment,

lit-on dans un livre de Du Chesne, publié au seizième siècle; et Deguilleville avait écrit avant lui: «Si en fais la buée pour toutes ordures laver. Et tant en est fort le *lissif* qu'il n'est péché si ort. . . qui n'en soit lavé.» Or, au seizième siècle et au dix-septième, l'*f* finale avait tendance à devenir muette, particulièrement dans la prononciation populaire; et c'est ainsi que *baillif* et *apprentif*, par exemple, n'ont pas conservé l'*f* dans l'écriture. *Lessif* et *lissif* se prononçaient tout probablement *lessi*, *lissi*,—

on disait aussi *lessiu* et *lessu*,—et telle est, semble-t-il, l'origine des termes *lessi* et *lissi* en usage chez nous comme dans certains parlers provinciaux.

Lissive était aussi usité autrefois. «La chambrière est empeschée à faire la *lissive* pour nos chemises, linceulx et autres draps de lin», écrivait au seizième siècle Pierre de Larivey dans ses *Facétieuses Nuits du Seigneur Straparole*. Cette forme n'a rien qui doive nous étonner; le français *lessive* vient du latin *lixiva*.

Lissive se dit encore dans la Franche-Comté, la Savoie, la Suisse romande, ainsi que dans le langage populaire de France, en général.

Lessiver, lissiver, essiver, issiver

Dans nos parlers populaires, *lessiver* a non seulement, comme en français, le sens de nettoyer le linge au moyen de la lessive et de laver les parquets avec de l'eau acidulée ou alcaline, mais encore celui de blanchir et attendrir des grains de *blé d'inde*, de maïs, en les faisant bouillir dans de l'eau de lessive. Après avoir *lessivé* ces grains de *blé d'inde* ou maïs et les avoir bien lavés, on les fait tremper dans l'eau, où ils ne tardent pas à se gonfler, puis on les mange avec du sirop d'érable ou de canne à

sucré, ou bien on les fait cuire avec du riz ou des pois pour en faire un potage.

Lessiver, *essiver* et *issiver* s'emploient aussi chez nous comme variantes de *lessiver* et avec les mêmes acceptions.

Puisque la forme archaïque *lissive* s'est conservée chez nous, il est tout naturel qu'on y dise aussi *lissiver*. La forme *lissiver* vit encore dans les parlers de la Suisse romande.

Issiver et *essiver* sont évidemment des dérivations de *lissive* et de *lessive*, dont l'initiale a été prise pour l'article élidé.

Débouter

Le verbe *débouter* n'est usité aujourd'hui qu'en termes de pratique.

Il signifie: déclarer déchu d'une demande en justice. C'est dire qu'il ne peut s'employer qu'en parlant des personnes: Le tribunal l'a débouté de sa demande;—La cour l'a débouté de ses prétentions;—Ce plaideur a été débouté de son opposition;—

Depuis une heure en vain je vous écoute,
Vous n'avez rien prouvé, je vous déboute.

Et il en était ainsi lorsque les juges parlaient encore latin (?) en France, lorsqu'ils disaient *debotare* pour signifier *débouter*.

Il y a même une anecdote à ce sujet. On raconte que l'ordonnance de 1539, par laquelle François I^{er} rendit obligatoire l'usage de la langue française dans la rédaction des actes et dans les débats judiciaires, lui aurait été inspirée par les paroles d'un plaideur nouvellement arrivé à Paris, que la cour avait débouté (*debottaverat*) et qui se croyait tout bonnement débotté par elle.

Quoi qu'il faille penser de cette anecdote, il est incorrect de dire, comme on le fait trop souvent: «L'action est *déboutée*.»

Débouter a pu avoir autrefois le sens de repousser. C'est du moins ce que semble établir ce texte du treizième siècle que Littré cite dans son dictionnaire et qu'il a emprunté au jurisconsulte Beaumanoir: «Or veons comment cil contre qui on veut prover, se pot deffendre et *debouter* le (la) prœve par le (la) quele on veut prover contre li.» Évidemment, «débouter le prœve», c'est repousser la preuve. Mais *débouter* n'a pas aujourd'hui l'acception de repousser, ni celle de rejeter. Au lieu de: L'action est *déboutée*, il faut dire: L'action est rejetée, ou bien: Le demandeur est débouté de son action, de sa demande.

Gargaton, gargoton, gorgoton

Les mots *gargaton*, *gargoton* et *gorgoton* se disent indifféremment dans nos parlers populaires pour désigner le gosier, l'œsophage, la trachée-artère, la gorge ou la pomme d'Adam.

Aucun de ces mots n'a cours dans la langue de la bonne compagnie.

Selon toute vraisemblance, ils nous viennent tout droit de l'Anjou, où *gargaton* a l'acception de gorge, *gargoton*, celle de gosier et *gorgoton*, celle de trachée-artère.

Ces locutions angevines se rattachent sans doute aux termes *gargate*, *gargote*, *gargueton*, qui avaient cours dans l'ancien français avec le sens de gosier et de gorge.

Gargate se dit encore dans le Poitou, la Saintonge, la Picardie et la Franche-Comté, pour gosier, larynx.

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

A et e (confusion d'), 81.
A couvert (demander, donner), 181.
A dos (chargé), 168.
A dos (charger), 169.
Alouette, 122.
A pleins siaux, 28.
A plein temps, 28.
A puits à siaux, 27.
Argent, 71.
Argent de papier, 152.
Arranger le coton (se faire), 55.
A siaux, 25.
A siaux (mouiller), 26.
Astination, 95.
Astiner, 95.
Astineux, -euse, 95.
A varse, 25.
A varse (mouiller), 26.
Avoir de quoi, 76.
Avoir des bidous, 76.
Avoir la falle basse, 48.
Avoir le va-vite, 141.

B

B (amuïssement de), 95.
Bacul, 69.
Bagage, 172.

Bajote, 46.
Banc-lit, 189.
Bède, 189.
Belle heure (il y a), 40.
Belle lurette (il y a), 40.
Bidous (avoir des), 76.
Botte (en), 185.
Botte (être en), 187.
Botte (tomber en), 186, 187.
Boucherie (faire), 183.
*Boucherie*s, 184.

C

C et ch (confusion de), 17.
Câiller, 128.
Câiller sur l'estomac (ne pas), 128.
Castor, 159.
Catalogne, 10.
Ch et c (confusion de), 17.
Chargé à dos, 168.
Charger à dos, 169.
Charrier, 138.
Charrier par en haut par en bas, 141.
Chauffé (sentir le), 162.
Chauffer, 159.
Chauffer le feu, 162.
Chauffer (se), 159.
Chauffeur, 159.
Chofa, 189.

Chose (la même), 56.
 Clapotage, 62.
 Clapoter, 62.
 Clapoteux, -euse, 63.
 Comprenoire, 179.
 Comprenouère, 179.
 Comprenure, 179.
 Consentant (être), 37.
 Cope, 73.
 Cope (ne pas avoir une), 74.
 Cope (ne pas donner une), 74.
 Cope (ne pas valoir une), 74.
 Copeau, 88.
 Coutil, 105.
 Coton, 53.
 Coton (être rendu au), 55.
 Coton (se faire arranger le), 55.
 Coton (usé jusqu'au), 56.
 Coton (vieux), 55.
 Couvarte, 8.
 Couvert, 180.
 Couvert (demander, donner à), 181.
 Couverte, 8.
 Couverte (montre), 182.
 Craquant, 209.
 Crèche, 189.
 Crémone, 192.
 Crêpes (faire des), 7.

D

Débagager, 171.
 Débouter, 222.
 Décampe, 166.
 De dépense, 176.
 Défallé, 47.

Dégainde, 166.
 Dégaine, 166.
 Demander à couvert, 181.
 Dépense (de), 176.
 Dérangé, 170.
 Déranger (se), 170.
 Détordre (se), 178.
 Détorse, 178.
 Donner à couvert, 181.
 Donner un élan, 44.
 Donner une escousse, 44.
 Drès, 39.
 Drés, 39.
 Drigail, 174.
 Drigal, 174.

E

E et *a* (confusion d'), 81.
 Éci, 34.
 Écit, 34.
 Écopeau, 88.
 Effalé, 47.
 Élan (donner un), 44.
 En botte, 185.
 Équipage, 213.
 Équipier, 213.
 Ere (prononciation d'), 80.
 Escousse, 42.
 Escousse de vent, 45.
 Escousse (donner une), 44.
 Escousses (par), 45.
 Escousse (une), 43.
 Essiver, 221.
 Estâtue, 106.
 Être consentant, 37.
 Être en botte, 187.
 Être rendu au coton, 50.
 Être usé jusqu'au coton, 50.
Eu et *u* (confusion d'), 114.

F

Faire aller son rouet, 5.
 Faire arranger le coton (se), 55.
 Faire boucherie, 183.
 Faire des crêpes, 7.
 Faire des galettes, 7.
 Faire pataque, 83.
 Faire pétaque, 83.
 Faire poche, 84.
 Fale, 47.
 Falle, 47.
 Falle basse (avoir la), 48.
 Falle de pigeon, 50.
 Feuille de tuyau, 160.
 Figer, 129.
 Filer droit, 138.
 Filleu, 146.
 Fillô, 146.
 Fillole, 146.
 Flambe, 150.
 Fleur, 101.
 Formi, 155.
 Formille, 155.
 Formillement, 157.
 Formiller, 157.
 Formillière, 157.
 Frémille, 155, 158.
 Frémillement, 158.
 Frémiller, 158.
 Frémillière, 155, 158.
 Fripe (tomber sur la), 57.
 Fron, 163.
 Fronde, 163.

G

Gabotage, 63.

Gaboter, 63.
 Gaboteux, -euse, 63.
 Galettes (faire des), 7.
 Ganif, 36.
 Gargaton, 224.
 Gargoton, 224.
 Gégier, 50.
 Gigier, 50.
 Gisier, 50.
 Gorgoton, 224.

H

Heure (il y a belle), 40.
 Honnête (vous êtes bien), 194.

I

I pour e, u, 115.
 Icit, 34.
 Il y a belle heure, 40.
 Il y a belle lurette, 40.
 Issiver, 221.

J

Jote, 46.
 Joté, 46.
 Jouer à la poque, 85.

L

L (anuissement de), 93.
 La même chose, 56.
 Lessi, 219.
 Lessive, 219.
 Lessiver, 221.
 Lime, 198.

Limer, 198.
 Limeur, 198.
 Limeux,-euse, 198.
 Limoner, 201.
 Limoneux, 201.
 Lissi, 219.
 Lissive, 219.
 Lissiver, 221.
 Lurette (il y a belle), 40.
 Lyre, 202.
 Lyrer, 202.
 Lyreux, 202.

M

Marcou, 66.
 Mâté (être), 113.
 Mâter, 111.
 Mâter (se), 111.
 Matou, 69.
 Même chose (la), 56.
 Métiner (se), 113.
 Mi, 125.
 Mine, 64.
 Mine! mine! 64.
 Minou, 64.
 Minouche, 64.
 Minoune, 64.
 Mitiner (se), 113.
 Moine, 82.
 Monter en orgueil, 136.
 Mouillasser, 29.
 Mouillasseux, 30.
 Mouiller, 21.
 Mouiller à pleins siaux, 28.
 Mouiller à plein temps, 28.
 Mouiller à puits à siaux, 27.
 Mouiller à siaux, 26.
 Mouiller à varse, 26.

Mouilleux, 30.
 Moulange, 1.
 Mouver, 171.
 Muere, 197.
 Muereté, 197.
 Muque, 197.

N

Ne pas avoir une cope, 74.
 Ne pas câiller sur l'estomac,
 128.
 Ne pas donner une cope, 74.
 Ne pas sûrir sur l'estomac,
 128.
 Ne pas valoir une cope, 74.
 Nic, 31.
 Nuage, 192.

O

O et *ou* (confusion d'), 75,
 90, 105.
 Opulent, 142.
 Ordilleux, 129.
 Orgueil (monter en), 136.
 Orgueil (pousser en), 136.
 Orgueil (venir en), 136.
 Orgueilleux, 129.
 Orguilleux, 129.
 Ostination, 95.
 Ostiner, 95.
 Ostineux,-euse, 95.
Ou et *o* (confusion d'), 75, 90.

P

Papier (argent de), 152.
 Par escousses, 45.

Par secousses, 45.
 Partout (tout), 204.
 Pataque (faire), 83.
 Pétaque (faire), 83.
 Pigras, 217.
 Pigrassage, 217.
 Pigrasser, 217.
 Pigrasseux,-euse, 217.
 Placotage, 59.
 Placoter, 59.
 Placoteux,-euse, 59.
 Pleins siaux (à), 28.
 Plein temps (à), 28.
 Pleumat, 119.
 Pleumer, 116.
 Pleumer un renard, 118.
 Pleuvasser, 29.
 Plumat, 119.
 Poche (de la), 87.
 Poche (faire), 84.
 Ponce, 13.
 Poncer, 13.
 Poncer (se), 13.
 Poque, 85.
 Poque (de la), 87.
 Poque (jouer à la), 85.
 Poquer, 85.
 Pousser en orgueil, 136.
 Puie, 27.
 Puits à siaux (à), 27.

Q

Quoi (avoir de), 76.

R

Rendu au coton (être), 55.

Rife, 93.
 Riffe, 93.
 Ripes, 88.
 Rouet (faire aller son), 5.

S

Savonnette, 183.
 Secousse, 42.
 Secousse de vent, 45.
 Secousses (par), 45.
 Se faire arranger le coton, 55.
 Sentir le chauffé, 162.
 Seu, 206.
 Seul, 206.
 Si, 125.
 Siau, 18.
 Siaux (mouiller à), 26.
 Siaux (mouiller à pleins), 28.
 Siaux (mouiller à puits à),
 27.
 Sofa, 189.

T

Tabaquiére, 3.
 Tarière, 79.
 Tasque, 143.
 Tasquer, 143.
 Tasqueux, 143.
 Temps (à plein), 28.
 Térière, 79.
 Ti, 125.
 Tomber en botte, 186.
 Tomber sur la fripe, 57.
 Tout partout, 204.
 Tuyau, 160.
 Tuyau (feuille de), 160.

U	Va-vite (avoir le), 141.
<i>U</i> et <i>eu</i> (confusion d'), 114.	Venir en orgueil, 136.
Une escousse, 43.	Verrure, 91.
Usé jusqu'au coton, 56.	Vieux coton, 55.
V	Vous êtes bien honnête, 194.
	Voyager, 141.
Varse (à), 25.	Voyager par en haut par en bas, 141.

DU MÊME AUTEUR

ZIGZAGS AUTOUR DE NOS PARLERS

1^{re} ET 2^e SÉRIES

Deux volumes couronnés par l'Académie française
et par le Jury du prix David (Québec)

Appréciation de la 1^{re} série

Un excellent petit volume.

Revue de l'Université (de Paris).

Ouvrez le livre n'importe où... vous ne le fermerez pas que vous ne l'ayez lu tout entier.

Les Études (Louis de MONDADON).

Il se lit comme un roman.

L'Opinion (A. T.).

C'est une lecture profitable et, ce qui ne gâte rien, fort agréable.

La Revue de Philologie.

Le livre savant de M. Geoffrion est plein d'agrément.

Les Annales (H. GAILLARD de CHAMPRIS).

Ce livre familier, enjoué, souriant, mais plein de science, délectera et instruira quiconque aime à remonter aux sources du français.

Les Fiches du Mois.

Ce sont ces mots et ces expressions que M. Geoffrion étudie avec une érudition sûre, mais jamais ennuyeuse.

Le Courrier du Centre (Alfred de TARDE).

Appréciation de la 2^e série

M. Geoffrion connaît le pouvoir d'une citation faite à propos et d'une anecdote plaisante. Il réussit à égayer les matières les plus arides. En sa compagnie, vous ne trouverez jamais le temps long.

Les Études (Louis de MONDADON).

Tous les historiens du français et les linguistes, tous les lettrés, que passionnent de plus en plus ces questions, trouveront là une aimable mine à exploiter.

Le Correspondant.

Cette seconde série offre le même intérêt et le même agrément que la première.

Revue de Philologie.

Rien d'étonnant si les livres de M. Geoffrion ont conquis les juges les plus compétents et les plus difficiles. Les spécialistes de l'érudition reconnaissent l'étendue, la solidité de son savoir; les lettrés proclament la sûreté de son goût et la finesse de son esprit; les simples amateurs sont tout heureux d'apprendre tant de choses...

La Revue bleue (H. GAILLARD de CHAMPRIS).

Tous les Français qui s'intéressent à la vie de leur langue auront plaisir à consulter le livre de M. Geoffrion, qui cache une érudition et un scrupule très scientifique sous un aspect familier et nonchalant.

Les Nouvelles littéraires (André THÉRIVE).

Ce livre est une petite merveille de clarté et d'érudition. Très utile, nécessaire même, à un philologue bien renseigné.

La Jeunesse (Le P. DEHARVENG).

Relevé extrêmement savoureux... où l'on a des révélations.

La Renaissance provinciale (A.-M. GOSSEZ).

Son érudition est aussi sûre qu'étendue, son exposé plein d'allant et de belle humeur.

Les Fiches du Mois.

Il y a plaisir à le suivre, et profit, car on n'a jamais fini d'apprendre le français.

La Revue fédéraliste (Henri POURRAT).

On est émerveillé, quand on a parcouru le livre de M. Geoffrion, de tout ce que la langue franco-canadienne renferme de mots pleins de suc, de termes précieux et de locutions naïves, pittoresques et charmantes.

Le Journal des Débats (C. JARECKI).

Cet ouvrage... est un véritable glossaire présenté avec une érudition philologique claire et précise, souriante et pleine d'agrément.

Le Journal d'Indre-et-Loire (H. de C.).

En vente dans les principales librairies et chez l'auteur.